

# Avenant au contrat de ville

## PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2019 / 2022

### Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais



## Sommaire

Documents de référence

Préambule

L'évaluation à mi-parcours – méthodologie

## I/ État des lieux

### **Titre 1 : Attractivité des quartiers : cohésion sociale, mixité et cadre de vie, développement économique :**

1.1 Cohésion sociale

1.2 Mixité, habitat, cadre de vie

1.3 Attractivité et développement économique

### **Titre 2 : Émancipation des habitants : petite enfance et accompagnement à la parentalité, réussite éducative, insertion professionnelle**

2.1 Petite enfance et accompagnement à la parentalité

2.2 Accompagnement à la réussite éducative

2.3 Insertion professionnelle

## **II/ Enjeux prioritaires et déclinaison opérationnelle des mesures**

### Annexes

- ❖ Rapport d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville
- ❖ Plan d'actions 2019/2022 actualisé

## Documents de référence :

Cet avenant annexé au contrat de ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence, et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018
- Le contrat de ville de l'Agglomération du Niortais signé le 6 juillet 2015
- Le pacte de Dijon « cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises ( PAQTE)
- La circulaire relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville du 19 avril 2019
- Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département des Deux Sèvres arrêté le 25 Mai 2018
- Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la commission nationale du débat public, décembre 2018
- Le plan départemental de prévention de la pauvreté
- La convention de renouvellement urbain 2019 – 2024 ANRU pour le quartier Pontreau / Colline Saint André signée le 16 Juillet 2019
- L'évaluation du contrat de ville à mi-parcours présentée en comité de pilotage le 5 Novembre 2019

## Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville. Les contrats de ville de nouvelle génération portés par l'intercommunalité, s'inscrivent dans la définition d'une nouvelle géographie prioritaire.

Ils constituent un levier à part entière pour véhiculer les valeurs de citoyenneté et de laïcité dans les territoires, notamment dans les quartiers, et lutter contre les inégalités et les discriminations. Ils remettent au premier plan :

- ❖ un contrat unique qui intègre les dimensions sociale, urbaine et économique
- ❖ une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et qui mobilise tous les partenaires concernés
- ❖ une mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités locales
- ❖ l'innovation dans les pratiques
- ❖ la participation des citoyens, au cœur de la politique de la ville notamment en s'appuyant sur des dispositifs tels que le « Conseil Citoyen »

La loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a prolongé jusqu'en 2022 la durée des contrats de ville. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

L'année 2019 marque ainsi la rénovation du contrat de ville en s'appuyant sur les préconisations issues de son évaluation à mi-parcours et, reposant principalement, sur une actualisation des enjeux prioritaires et des modalités de gouvernance.

Cette rénovation s'accompagne, par ailleurs, de la concrétisation des engagements de l'État par la déclinaison des priorités gouvernementales et de celles des collectivités territoriales.

La mobilisation nationale pour les quartiers se décline en cinq programmes (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social) de la feuille de route gouvernementale, adoptée le 18 juillet 2018, qui répondent aux demandes premières des habitants des quartiers prioritaires et, visent à garantir les mêmes droits aux habitants ; favoriser l'émancipation et faire République.

La circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison territoriale des mesures de la feuille de route de la "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers". Cette déclinaison se traduit par la rénovation du contrat de ville 2015-2020 qui prend la forme du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au contrat.

Elle se traduit au niveau local par la mobilisation de l'État et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du Pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine.

Dans ce protocole sont également déclinées les modalités de déploiement du PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) localement et traduisant l'engagement des entreprises pour les quartiers.

Dans la logique du Pacte de Dijon, la rénovation de notre contrat de ville concrétisée au travers du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques s'appuiera sur les trois principes suivants :

- Une approche globale de l'action publique locale reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier) ;
- Une différenciation en fonction des territoires et des villes en tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de l'ingénierie déjà développée et de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine *spécifiques* ;
- La responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.

Plusieurs textes réglementaires invitent à l'actualisation des Contrats de ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022, au sein d'un **Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR)**.

Ce PERR comprend les documents qui suivent et joints en annexe :

■ **Un plan d'actions partenarial actualisé :**

Dès 2016, la CAN a invité les signataires du Contrat de Ville à élaborer un plan afin de passer d'une logique d'objectifs à une logique d'actions, en déterminant sur chaque thématique ce que chaque institution souhaitait conduire de manière collective dans une volonté de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de l'agglomération. Dans le cadre d'une démarche témoignant d'un fort parti pris participatif, un plan d'actions a été construit comprenant un référentiel précis : descriptif des actions, nom du pilote, les moyens mobilisés de droit commun et de droit spécifique ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'engagement des partenaires dans cette démarche suivi de sa mise en œuvre est à souligner puisque les rapports annuels de 2016, 2017 et 2018 du contrat de ville et de ce plan d'actions ont mis en évidence un taux de mise en œuvre opérationnel de 82% :

Dans la perspective de prolongation du Contrat de ville jusqu'en 2022, ce plan d'actions partenarial initial a été évalué.

■ **Une évaluation à mi-parcours du dispositif :**

Au niveau local, il a été décidé de questionner ce plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville ainsi que quelques actions emblématiques de l'appel à Projets.

L'agglomération a proposé à l'ensemble des signataires de faire le point sur : les actions réalisées, partiellement réalisées, non réalisées, les actions qui n'ont pas de spécificités « quartiers » avérées, les relances à prévoir, les mesures correctrices, les besoins émergents et les nouvelles pistes à envisager... En conservant le parti pris participatif initial puisque cette démarche a été conduite via des ateliers partenariaux.

A l'issue de ces ateliers, s'est dégagée une vision d'un plan d'action rénové avec des orientations et des thèmes émergents forts et transversaux.

■ A ces discussions centrées sur les besoins des quartiers prioritaires, se sont ajoutés des échanges sur l'opportunité et la manière de décliner localement :

- La feuille de route gouvernementale (40 mesures) et le PAQTE ciblant les entreprises (stage de 3ème, achats responsables, lutte contre les discriminations dans le cadre des recrutements, formation...),
- Le Pacte de Dijon constitué principalement d'engagements de l'Etat et des agglomérations à introduire dans le Contrat de ville.

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés sera annexé au contrat de ville de Niort

# Une démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville

## Les questions « évaluatives »

Les enjeux définis au départ dans le Contrat de ville ont-ils bien été pris en compte ?

Quel est l'apport du Contrat de ville :

- Dans le travail en réseau des quartiers ?
- Dans la mobilisation de politiques publiques ?

Qu'est-ce qui fonctionne bien/moins bien ? en vue de conforter ce qui marche et ré-orienter ce qui fonctionne moins bien.

Quelles mesures correctives ou ajustements seraient nécessaires ?

### Une évaluation utile pour qui ?

- Le Comité de pilotage
- Les conseils citoyens et les habitants
- Les partenaires signataires du plan d'actions
- Les acteurs locaux des quartiers

## Evaluer quoi ?

**La gouvernance**, c'est-à-dire le fonctionnement des instances



- Le Comité Technique
- Le Pôle Social
- Le Groupe Santé
- La GUP
- Les Conseillers citoyens

**Les 3 piliers du Contrat de Ville**



**Urbain**



**Cohésion sociale**



**Développement économique**

**Le plan d'actions partenarial**

## La démarche évaluative

### Le plan d'actions partenarial

.Les partenaires signataires seront contactés afin de communiquer **le bilan de réalisation** des fiches-actions qui serviront de référentiel : *moyens mobilisés, indicateurs prévus, observations qualitatives, appréciation de l'efficacité de l'action*. Les documents supports seront envoyés à chaque partenaire d'ici la fin de l'année 2018. Pour les partenaires ayant un nombre conséquent d'actions, un entretien avec l'équipe évaluative sera proposé.

### Les instances de gouvernance

. Une séance de travail sera consacrée à l'évaluation du fonctionnement à mi-parcours.

### Des ateliers thématiques

#### Des échanges en ateliers pour une approche qualitative de l'évaluation

- . Lien social
- . Accès aux droits
- . Emploi/économie

### Choix d'actions emblématiques

#### Des actions issues de l'Appel à projets, qui portent témoignage de la mobilisation des moyens, des réussites et difficultés.

- Santé/parentalité : Grandir ensemble (bilan déjà réalisé)
- Parentalité : Une action portée par les CSC
- Accès aux droits : SEP
- Développement économique : action de l'ADIE

### L'équipe évaluative :

L'Etat : Sophie BODIN et Patricia GREGOIRE

La CAN : Sabrina RENAUD, Julie JOLY, Marie-Christine GOUSSEAU

**En préambule du rendu de l'évaluation et du plan d'actions actualisé, il a été souhaité un état des lieux et une présentation des pistes d'actions.**

## **I) Etat des lieux 2015-2019**

### **Titre 1 : Attractivité des quartiers : cohésion sociale, mixité et cadre de vie, développement économique**

#### **1.1 La cohésion sociale**

##### **A) Lien social et accompagnement des acteurs**

###### **Animation de la vie sociale**

L'État finance quatre postes d'adultes relais (*mesure 30 du plan de mobilisation nationale*). Les missions de ces 4 adultes relais portent essentiellement autour de la médiation et la participation des habitants au travers du fonds de participation des habitants (FPH). La préfecture des Deux-Sèvres soutient ces postes à travers une contribution annuelle totale de près de 77 400 euros.

Les centres socioculturels (CSC) et les associations constituent des acteurs essentiels de la politique de la ville car ils agissent au plus près des habitants des quartiers et de leurs besoins.

La CAF des Deux-Sèvres a accompagné les 3 centres sociaux (CSC du Parc, CSC de Part et d'Autre et CSC Grand Nord) ainsi que les associations des quartiers à hauteur de 422 790 euros en 2018.

*Afin de soutenir les projets associatifs et au-delà des 4 postes adultes relais, l'État finance également 4 postes Fonjep (mesure 31 du plan de mobilisation nationale) pour les associations : vent d'ouest, CSC de part et d'autre et la Chaloupe.*

La préfecture des Deux Sèvres soutient ces postes à travers une contribution totale annuelle de 20 200 euros. L'État soutient également les associations de proximité par l'intermédiaire des différents appels à projets : fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), crédits de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP), mission interministérielle de lutte contre les drogues et les pratiques addictives (MILDECA), fonds d'intervention de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

###### **Participation des habitants / Conseil Citoyen**

« La participation des habitants des quartiers à la vie citoyenne constitue l'un des objectifs de la politique de la ville, réaffirmé par l'article 1<sup>er</sup> de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le conseil citoyen a vocation à instituer une véritable instance d'expression, de réflexion et de débat dans le respect des valeurs républicaines : égalité, liberté de parole, laïcité et neutralité ».

Les 2 conseils citoyens ont été mis en place par arrêté préfectoral du 12/04/2016.

Le conseil citoyen Clou Bouchet / Tour Chabot Gavacherie regroupe 19 habitants du quartier et 22 acteurs associatifs ou économiques et celui du Pontreau / Colline Saint André regroupe 21 habitants du quartier et 20 acteurs associatifs ou économiques. Aujourd'hui, les conseils citoyens fonctionnent de manière autonome avec l'appui du coordinateur Gestion Urbaine de Proximité/Conseils Citoyens de la Ville de Niort.

Ils ont permis d'associer les habitants aux décisions liées à la politique de la ville (invitation aux instances de pilotage et groupes de travail du contrat de ville) et leur implication est importante dans les actions menées dans les quartiers.

Les membres des conseils citoyens ont bénéficié de formations pour préciser et conforter leur rôle, leur fonctionnement lors de leur installation mais également récemment en fin d'année 2018 pour les remobiliser (formation animée par Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine en décembre 2018). Des rencontres avec des collectivités (médiation sociale, police) et d'autres partenaires institutionnels leur sont également proposées pour parfaire leurs connaissances (ex : participation à une audience correctionnelle au tribunal de grande instance de Niort en septembre 2018).

Les conseils citoyens sont actuellement en cours de renouvellement pour mobiliser de nouveaux habitants, une nouvelle composition sera proposée prochainement au Préfet.

Ainsi, pour 2019/2022, il s'agira de renforcer la concertation avec le conseil citoyen et de favoriser la participation des habitants (exemple : Evaluation d'Impact en Santé)

Les partenaires s'engagent à renforcer le programme d'accompagnement et de formation en direction des membres de chaque conseil citoyen afin de favoriser leur montée en compétences et en connaissances et permettre une consolidation des conseils citoyens dans la durée.

### **Fonds participation des habitants**

Le fonds de participation des habitants (FPH) est un dispositif qui permet de financer des projets ponctuels de faibles coûts qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La simplicité des démarches et la souplesse des procédures favorisent l'implication des habitants. Le FPH a été mis en place au cours de l'année 2018. Il concerne les 3 quartiers prioritaires et est porté par le CSC de Part et d'autre en lien avec les 2 autres CSC ; l'animation du FPH est effectuée par un poste adulte relais.

## **B) Accès aux droits et citoyenneté, lutte contre les discriminations**

### **Accès aux droits sociaux et aux droits en santé**

De nombreuses actions permettent de favoriser l'accès aux droits sociaux et aux droits en santé des habitants des quartiers par la présence de services au sein même des quartiers (mairie de quartier, permanences des services publics et associations, présence d'un service d'écrivain public à vocation sociale).

L'accompagnement aux démarches dématérialisées est un enjeu important pour favoriser l'autonomie des habitants : des ateliers d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques se sont développés sur les quartiers et un travail en réseau s'est mis en place animé par les collectivités.

Concernant l'accès aux soins, de nombreuses actions ont permis d'améliorer la prise en charge des habitants à travers la présence sur les 3 quartiers du camion « santé » de la Croix Rouge, d'actions à destination des enfants sur la santé bucco-dentaire, d'actions de prévention et d'éducation à la santé avec l'Atelier Santé Ville et le développement d'interventions sur les compétences psychosociales.

### **Accès à la culture et au sport**

Plusieurs actions sportives, culturelles et de loisirs sont soutenues afin de développer le lien social et l'accès à la culture pour les habitants des quartiers. Ces actions portées par des associations sportives et culturelles locales permettent des animations en pieds d'immeuble et sur les quartiers (volley, basket, cinéma de plein air, animations autour de la science, jardins solidaires...).

Plusieurs équipements sportifs et culturels de l'agglomération sont accessibles à des tarifs préférentiels (piscines, patinoire, musées, conservatoire Danse et Musique) et d'autres actions permettent de favoriser leur accès avec par exemple l'organisation de stages de natation pour les enfants et adultes du quartier.

Un travail sur la mémoire du quartier Pontreau-Colline Saint André est également mené pour valoriser l'histoire du quartier (guerre de 1870 notamment) et le patrimoine à travers la mise en place en mars 2019 d'un groupe de travail animé par la CAN en lien avec l'Etat (DRAC, déléguée du Préfet), les services des collectivités locales (conservatoire de danse et de musique, les musées, les archives municipales et départementales, le service Culture de la ville de Niort), la Villa Pérochon, le centre socioculturel Grand Nord, les conseillers citoyens et les habitants.

### **Promotion de la citoyenneté**

Plusieurs actions sont menées auprès du public scolaire (découverte de métiers de l'espace public, éducation à la sécurité routière). D'autres actions sont menées à destination de tous (familles, CSC) comme par exemple le temps fort organisé en avril 2019 par l'association Prox Aventure qui a permis aux professionnels de présenter leurs métiers (police nationale, police municipale, SDIS) à travers des activités ludiques.

## **1.2 Mixité, habitat et cadre de vie**

### **A) Mixité sociale**

Une convention Intercommunale d'attribution (CIA) (*mesure 3 du plan de mobilisation nationale*) a été approuvée en conférence intercommunale du logement le 23 mai 2019.

Cette convention fixe des objectifs d'attribution des logements aux bailleurs sociaux qui interviennent sur le territoire de la CAN. Les bailleurs sociaux devront notamment respecter les principes suivants en lien avec la politique de la ville :

- Consacrer au moins 25% des attributions suivies de baux signés (accès et mutation) hors quartiers politique de la ville aux demandeurs d'emploi les plus pauvres (premier quartile) et à des ménages [relogés dans le cadre du renouvellement urbain](#)
- Obligation de consacrer au moins 50% des propositions d'attributions (accès et mutations) en quartiers politique de la ville aux demandeurs des trois autres quartiles

### **B) Tranquillité publique**

La tranquillité publique associe différentes interventions dont celles relevant de la police de sécurité au quotidien, de la police municipale et du délégué cohésion police-population .

Dans le cadre du plan de mobilisation pour les quartiers, 1 poste de délégué cohésion police-population a été créé à Niort depuis le début de l'année 2019 (*mesure 1.a du plan de mobilisation*).

La coopération entre la police municipale et la police nationale est renforcée par des actions partenariales et le partage d'informations en matière de sécurité.

Plusieurs instances permettent d'échanger et facilitent la dynamique partenariale à travers le comité de coordination du réseau de gestion urbaine de proximité et le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

La prévention de la radicalisation doit s'intégrer pleinement dans la mise en œuvre de la politique de la ville et s'orienter plus particulièrement vers une veille des signaux faibles et une action de prévention pour lutter contre le basculement.

En 2018, plusieurs actions de formation « sensibilisation à la prévention de la radicalisation » ont été mises en place par la Préfecture avec l'intervention du Service départemental du renseignement territorial des Deux Sèvres pour former divers acteurs locaux à cette thématique et créer un réseau de veille.

Ainsi, sur Niort 70 professionnels (acteurs de la GUP, membres du pôle social et services périscolaires de la ville) ont été sensibilisés au repérage des signes de radicalisation, aux indicateurs de basculement et à la procédure de signalement. Cette action de sensibilisation pourra se renouveler afin de former de nouveaux professionnels.

### C) Des quartiers entretenus

#### **L'abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB**

L'abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet, en contrepartie de cet avantage fiscal, le financement et la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de vie urbaine des locataires en compensant partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers.

En 2018, le montant de l'abattement s'élève, **pour Deux-Sèvres Habitat**, à **480 345 euros**, et se répartit de la façon suivante :

|  | Le Clou Bouchet | Tour Chabot /Gavacherie | Pontreau/CollineSaint André |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------------------|
| Montant abattement annuel                              | 304 288 €       | 122 806 €               | 53 251 €                    |
| Nombre de logements                                    | 1436            | 713                     | 255                         |
| Renforcement de la présence du personnel de proximité  | 167 790 €       | 3 454 €                 | 41 515 €                    |
| Formation/soutien des personnels de proximité          | 2 924 €         | 235 €                   | 29 €                        |
| Sur-entretien  | 12 167€         | 12 612€                 | 1 253 €                     |
| Gestion des déchets et encombrants                     | 12 6406 €       | 5 045 €                 | 652 €                       |
| Tranquillité résidentielle                             | 10 078 €        | 4 153 €                 | 2 266 €                     |
| Concertation/sensibilisation des locataires            | 1 016 €         | 504 €                   | 180 €                       |
| Animation, lien social, vivre ensemble                 | 203 669 €       | 59 12 €                 | 31 669 €                    |
| Petits travaux d'amélioration de la qualité de service | 22 707 €        | 20 217 €                | 24 379 €                    |
| Total dépenses valorisées TFPB                         | 546 760€        | 105 349 €               | 101 945€                    |

En 2018, le montant de l'abattement s'élève pour **Immobilière Atlantique Aménagement** à **24 906 €** et se répartit de la façon suivante :

|  | Pontreau/CollineSaint André |
|--|-----------------------------|
| Montant abattement annuel                              | 24 906 €                    |
| Nombre de logements                                    | 118                         |
| Renforcement de la présence du personnel de proximité  | 3 385€                      |
| Sur entretien  | 2 334€                      |
| Gestion des déchets et encombrants                     | 115 €                       |
| Petits travaux d'amélioration de la qualité de service | 58 906€                     |
| Total dépenses valorisées                              | 64 743 €                    |

## **La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)**

La GUP, déléguée par la CAN à la Ville de Niort, est conduite afin d'améliorer la gestion des quartiers politique de la ville, la qualité et la cohérence d'intervention des services publics et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Elle mobilise les moyens de proximité des services de l'État, de la CAN, de la ville de Niort, du CCAS et des bailleurs sociaux.

Elle comporte 3 orientations : conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements réalisés lors du projet de rénovation, mobiliser les habitants au respect du cadre de vie et entretenir la dynamique partenariale par la mise en réseau d'acteurs permettant la complémentarité des interventions.

Parmi les outils mobilisés, chaque année un diagnostic en marchant est réalisé sur chacun des quartiers prioritaires.

## **D) Le renouvellement urbain**

Le renouvellement urbain est un enjeu important afin de diversifier l'habitat, conforter les activités économiques et faciliter les mobilités

### **Le projet de renouvellement urbain Pontreau Colline Saint André**

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, la mise en œuvre du projet urbain s'élabore en deux temps : une phase de conception des projets, dans le cadre d'un « protocole de préfiguration » signé en janvier 2016 et une phase de mise en œuvre des projets, dans le cadre opérationnel d'une « convention pluriannuelle de renouvellement urbain », signée le 16 juillet 2019.

Au-delà du montant conséquent chiffré à 26 M€ que mobilisera ce projet dont les 1 M€ apportés par l'ANRU, c'est la diversité des interventions qui le compose qui sont à signaler permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants ou de ceux qui y travaillent mais aussi d'y attirer de nouveaux habitants, de nouvelles activités pour redonner au quartier son attractivité.

Ainsi, plusieurs opérations constituent le pilier urbain du projet :

Opérations d'habitat :

- Réhabilitation des 242 logements des 6 tours du Pontreau par Deux-Sèvres Habitat
- Résidentialisation des 82 logements de l'immeuble de la Roulière par Immobilière Atlantic Aménagement
- Réhabilitation de 60 logements privés dans le cadre de l'OPAH-RU + 6 immeubles insalubres en Opération de Restauration Immobilière + 6 immeubles dégradés repérés pour des interventions par la SEMIE + permis de louer sur 250 logements de la Colline Saint André

Opérations d'espaces publics :

- Requalification des pieds d'immeubles du Pontreau par la Ville de Niort intégrant une démarche d'Evaluation d'Impact Santé (EIS) par la CAN. Cette démarche, soutenue par l'ARS, vise la prise en compte des déterminants de santé dans la conception puis la gestion d'un projet d'aménagement. Elle fait le lien entre le Contrat de Ville et le Contrat Local de Santé.
- Aménagement de voiries par la Ville de Niort dans le prolongement du réaménagement de la rue Basse et de l'extension de la navette du centre-ville sur la Colline Saint André : rues Jules Ferry, Maréchal Leclerc, Guy Guilloteau et Saint Gelais
- Aménagement des espaces publics du secteur Denfert-Rochereau par la Ville de Niort: place Denfert Rochereau, place de Strasbourg, square cœur d'îlot, rues Chabot, Pluvialt et T. De Boutteville

Opérations d'équipements publics :

- Intervention sur les bâtiments publics par la Ville de Niort : ravalement du groupe scolaire Jules Ferry, démolition des bâtiments obsolètes en cœur d'îlot Denfert-Rochereau, ravalement et mise en accessibilité du bâtiment du Bocal Gourmand
- Réhabilitation complète du CSC Grand-Nord par la Ville de Niort
- Création d'une Maison France Service par la Ville de Niort (avec un accueil commun au CSC)

### **1.3 Développement économique et attractivité économique**

#### **A) Les activités économiques présentes sur les quartiers**

Sur les 3 quartiers prioritaires de Niort, 171 établissements sont recensés. La majorité concerne des activités de commerces, de services aux entreprises et services aux particuliers. En comparaison au tissu économique de la ville de Niort, on constate que les établissements situés en quartiers prioritaires sont de taille plus petite avec de nombreux établissements sans salarié.

| Quartier                        | Nombre d'établissements | Nombre d'établissements n'ayant pas de salarié | Nombre d'établissements dont le nombre de salariés est compris entre 1 et 49 | Activité des établissements                              |
|---------------------------------|-------------------------|--|--|--|
| Clou Bouchet                    | 75                      | 52   | 21   | 50,7 % commerce, transports, hébergement et restauration |
| Tour Chabot<br>Gavacherie       | 24                      | 22   | 2  | 66,6 % commerce, transports, hébergement et restauration |
| Pontreau Colline<br>Saint-André | 72                      | 59   | 13   | 30,5 % services aux entreprises                          |

Source : INSEE Fiche tissu économique 7/11/2018

#### **Projet de développement commercial autour du projet de renouvellement urbain**

Dans le cadre de la convention de renouvellement urbain du Pontreau / Colline Saint André, plusieurs opérations participent au développement économique du quartier :

Suite à l'étude EPARECA menée fin 2018, qui a démontré que le potentiel de développement marchand du quartier est très limité voire inexistant, la CAN propose de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Mener une action foncière forte sur la rue Pluviault pour une mutation économique voire d'habitat,
- Lancer une étude pré-opérationnelle dans le prolongement de l'étude EPARECA,
- Aider à l'installation rue Pluviault d'un boulanger

La restructuration complète et l'extension du centre commercial Intermarché participera au développement commercial du quartier (création de 2 boutiques au sein de la galerie marchande).

Le soutien à des activités économiques privées par le développement d'activités tertiaires (bureaux) sera privilégié dans l'immeuble rue Chabot avec le lancement d'un appel à projet auprès d'opérateurs par l'EPF-Nouvelle Aquitaine.

## **B) Point sur les exonérations fiscales**

Plusieurs dispositifs d'exonérations fiscales au bénéfice des entreprises implantées à Niort, en quartier politique de la ville existent :

| Dispositif d'exonération   | 2017                 |                           | 2018                 |                           |
|--|----------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|
|  | Nombre d'entreprises | Montant assiette exonérée | Nombre d'entreprises | Montant assiette exonérée |
| Exonération taxe foncière pour les locaux commerciaux                        | 0                    | 0                         | 1                    | 20 758€                   |
| Exonération CFE petites entreprises exerçant une activité commerciale        | 2                    | 6414 €                    | 3                    | 8 020€                    |
| Exonération CFE toutes petites entreprises exerçant une activité commerciale | 7                    | 58 880 €                  | 7                    | 59 425€                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>9</b>             | <b>65 294 €</b>           | <b>11</b>            | <b>88 203€</b>            |

## **C) Le soutien à la création d'entreprises sur les quartiers**

L'entrepreneuriat peut constituer une voie pour trouver un emploi. Pour faire de l'entrepreneuriat une voie viable, il est essentiel d'inculquer aux personnes des compétences entrepreneuriales et de leur fournir les informations et le soutien financier dont elles ont besoin pour réussir comme entrepreneurs.

Ainsi, plusieurs actions de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprise sont soutenues en ce sens à destination des habitants des quartiers avec l'ADIE, la CCI, la CMA à travers des permanences, des cafés entreprendre, un camion mobile (en 2018, 117 personnes accompagnées habitaient un quartier prioritaire, 11 créations d'entreprise)

Les « Trophées des quartiers » est un temps fort qui permet de valoriser cette action conduite sur les quartiers prioritaires par l'ADIE, la CCI et la CMA. Sous forme de concours, elle valorise l'implication des candidats dans la vie économique et sociale des quartiers prioritaires.

## **D) Mobilité : infrastructures de mobilité collective**

Depuis septembre 2017, le réseau de bus de l'agglomération du Niortais est gratuit offrant ainsi de nouvelles solutions et offres de mobilité pour tous.

Depuis septembre 2019, une extension du circuit de la navette de centre-ville permet de desservir le quartier de la Colline Saint-André à Niort du lundi au samedi, de 7h20 à 19h30, toutes les 20 minutes. Ainsi, la desserte des équipements publics comme le conservatoire, le centre Du Guesclin et le Conseil départemental, sera facilitée. A partir de fin 2019, un premier minibus électrique sera mis en circulation dans le centre-ville. Deux autres véhicules électriques viendront compléter la flotte à la fin du premier trimestre 2020. Par ailleurs, la ligne 10, permet de pérenniser la liaison créée entre Cholette et Mendès France en passant par le Pontreau et les Brizeaux.

## **Titre 2 : EMANCIPATION DES HABITANTS : petite enfance et réussite éducative, insertion professionnelle**

### **2.1 Petite enfance, accompagnement à la parentalité**

-L'accompagnement dès la petite enfance et les modes de gardes constituent un véritable enjeu dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Des modes de gardes variés ont d'ores et déjà été mis en place. La CAF des Deux Sèvres, en lien avec la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018/2022 signée entre l'Etat et la CNAF, accompagne le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience via un financement de 1 243 847 euros sur 2018.

-Les associations intervenant sur les quartiers prioritaires proposent de nombreuses actions d'accompagnement des parents sur l'insertion sociale et professionnelle, le vivre ensemble, la santé et le bien être.

La CAF des Deux-Sèvres soutient les actions d'accompagnement et de valorisation de la parentalité dans les quartiers prioritaires à travers un financement de 45 080 euros au bénéfice des actions CLAS (Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité) et REAPP (Réseau d'Appui et Accompagnement des Parents)

### **2.2 Accompagnement à la réussite éducative**

L'ensemble des quartiers prioritaires du département des Deux-Sèvres en politique de ville ne sont pas tous classés en zone d'éducation prioritaire (REP). Toutefois l'Éducation nationale attache une attention particulière et se mobilise pour mettre en place des dispositifs de scolarité adaptés sur tous les territoires en politique de la ville.

Ses objectifs sont : - Favoriser la réussite scolaire des élèves  
- Favoriser une entrée précoce à l'école  
- Favoriser la réussite et l'apprentissage des savoirs fondamentaux

#### ***Moyens mobilisés à ce jour :***

| <i><b>Ecole</b></i> | <i><b>Scolarisation des enfants de moins de trois ans</b></i> | <i><b>Dédoubllement des classes de CP/CE1</b></i> | <i><b>Poste de maitre supplémentaire :<br/>Dispositif « Plus de maitre que de classe »</b></i> |
|---------------------|---|---|--|
| Jean Zay            | 1 ETP spécialisé  | 6 ETP   | 1 ETP  |
| Zola                |   | 5 ETP   | 1 ETP  |
| Perochon            |   | 3 ETP   | 1 ETP  |
| Ferry               | 1 ouverture de classe   |   | 0,5 ETP  |
| Coubertin           |   |   | 1 ETP  |

En outre l'Éducation Nationale a mis en place des dispositifs adaptés aux quartiers : un Equivalent Temps Plein (ETP) pour la coordination et un ETP pour l'accompagnement pédagogique d'un conseiller pédagogique, opération « devoirs faits » (dotation de 1208 heures supplémentaires pour l'ensemble des collèges en politique de la ville du département), OEPR (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants), et écoles ouvertes (crédits mobilisés : collège Jean Zay =14 800€)

Les moyens apportés par la Ville de Niort sont les suivants :

- 1 poste de coordonateur ETP sur les 3 QPV pour les activités périscolaires et la prise en charge du handicap
- 3 ATSEM ETP sur écoles maternelles Zola, Pérochon et J Zay en REP
- Maternelles Coubertin et Ferry : 2 apprentis CAP petite enfance

**Le programme de réussite éducative (PRE)** est porté par le CCAS de Niort et a pour objectifs principaux :

- de construire avec l'ensemble des acteurs de terrain, une réponse sur mesure et individualisée aux besoins repérés des enfants et des jeunes (de 2 à 16 ans) sur des problématiques qui constituent des freins à leur développement et leur bien être ;
- de croiser les regards des professionnels sur une situation donnée ;
- de réduire les inégalités en matière d'accès aux soins, aux loisirs, à la culture, d'apports culturels et éducatifs,

Le programme de réussite éducative est mis en œuvre dans les trois quartiers politique de la ville de Niort et concerne les écoles Jean Zay, Emile Zola, Ernest Perochon, Pierre de Coubertin et Jules Ferry.

En 2018, ce dispositif qui représente un engagement financier de la part de L'État de 80 000 euros complété par un cofinancement du CCAS de Niort à hauteur de 22 716 euros a concerné 275 enfants et jeunes des quartiers.

Enfin, L'État soutient le dispositif « **parcours d'excellence** » porté par le lycée de la Venise Verte à hauteur de 8 800 euros en 2018. Cette action organisée en partenariat avec le collège Jean Zay a concerné 12 lycéens, 8 étudiants de CPGE et 32 collégiens (16 élèves de 4ème et 16 élèves de 3ème).

### **2.1.3 Insertion professionnelle**

#### **Accompagner vers l'emploi**

Le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) est l'un des dispositifs co-piloté par l'État, la CAN et le Conseil départemental qui est mobilisé en faveur de l'insertion et de l'accompagnement à l'emploi des publics à bas niveau de qualification. La CAN anime le dispositif et 5 structures assurent l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi du territoire de la CAN. Le PLIE est présent sur le Clou Bouchet et le Pontreau à travers des points d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi en parcours. Chaque année, une centaine de personnes habitants les quartiers sont accompagnés dans ce cadre.

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi est un enjeu majeur pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Ainsi, la mission locale située au cœur du Clou Bouchet et disposant de permanences sur les 2 autres quartiers propose une offre de service permettant de répondre aux besoins des jeunes via les dispositifs du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), de la Garantie Jeune, de l'action « passerelle pour l'emploi ». 16 % des jeunes accompagnés par la mission locale sont issus des quartiers.

La présence d'une Ecole de la Deuxième chance située sur la Colline Saint-André permet d'offrir un autre mode d'accompagnement dont 37 % des stagiaires sont issus de QPV.

Chaque année, des forums emploi sont organisés sur le quartier du Clou Bouchet par Pôle emploi ou la mission locale.

Les dispositifs d'insertion par l'activité économique présents sur le territoire niortais bénéficient également aux habitants des quartiers avec environ 29 % de leurs salariés en contrat d'insertion.

La mise en place du Guichet Unique « clauses sociales » dans la commande publique de la CAN et de la ville de Niort a permis de développer les heures d'insertion sur le territoire. En 2018, parmi les 116 bénéficiaires de clauses sociales, 49 % étaient issus d'un quartier prioritaire.

En 2018, la CAN a proposé à ses partenaires de co-construire une Charte d'Insertion qui sera signée le 15 Octobre 2019. Cette Charte d'insertion répond à la fois aux attentes de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) sur les quartiers prioritaires et valorise l'implantation des donneurs d'ordre sur l'ensemble du territoire.

### **Agir sur les freins à l'emploi**

#### **- Soutien à la mobilité :**

Parmi les freins à l'employabilité, l'absence de mobilité est repérée de façon récurrente par les professionnels de l'insertion. Un travail partenarial (État, Niort Agglomération, Département, Région) a permis d'apporter un soutien financier à l'association AIVE qui a pour mission de lever les freins à la mobilité pour les personnes en recherche d'emploi ou d'insertion sociale pour développer son offre de service : garage solidaire via le chantier d'insertion, conseil en mobilité avec des permanences sur les 3 quartiers prioritaires, location de véhicules notamment voitures sans permis et depuis début 2019 une auto-école solidaire pour favoriser l'apprentissage du code et l'accès au permis de conduire.

## 1. 2 Perspectives et pistes d'actions 2019 /2022 : les engagements

Les engagements opérationnels du protocole d'engagements renforcés et réciproques s'appuient notamment sur le plan d'action rénové (cf annexe), la déclinaison locale de la feuille de route gouvernementale du plan de mobilisation pour les quartiers et la prise en compte de l'évaluation du contrat de ville

| AXES  | ENGAGEMENTS OPERATIONNELS   | Pilote | Référence FICHES ACTION | Référence Mesure Feuille de route |
|---|---|--------|-------------------------|-----------------------------------|
| <b>ATTRACTIVITE DES QUARTIERS</b>   |   |        |                         |                                   |
| <b>1/Cohésion sociale</b>   | <i>Action 1 : Le soutien aux acteurs de terrain :</i><br>dotation par l'Etat d'un poste supplémentaire adulte relais attribué au CSC Grand Nord<br>dotation par l'Etat d'un poste FONJEP supplémentaire attribué au Service d'Ecriture Public   | ETAT   |                         | mesure 30                         |
|   |   | ETAT   |                         | mesure 31                         |
|   | <i>Action 2 : Développer l'accès au sport et à la culture :</i><br>-Développer la pratique musicale autour du projet Orchestre à l'école dans les quartiers<br><br>-Le travail de mémoire de quartier Pontreau-Colline St André<br>Un travail sur la mémoire de quartier est mené pour valoriser l'histoire du quartier (période de 1870 notamment) et le patrimoine à travers la mise en place en mars 2019 d'un groupe de travail en lien avec l'Etat (DRAC, déléguée du Préfet), les services des collectivités locales (conservatoire de danse et de musique, les musées, les archives municipales et départementales, le service Culture de la ville et la mission patrimoine de Niort), la Villa Pérochon, le centre socioculturel Grand Nord, les conseillers citoyens et les habitants. | ETAT   | fiche 15 à 17           | mesure 39                         |
|   |   | CAN    |                         |                                   |
|   | <i>Action 3 : Actions de lutte contre la fracture numérique :</i><br>Les actions de lutte contre la fracture numérique seront poursuivies à travers le développement de l'offre d'accès et d'accompagnement aux outils numériques et la mise en place d'une formation à la médiation numérique à destinations des accompagnateurs des lieux d'accès au numérique du Clou Bouchet et de la Tour Chabot.<br>Dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département, cette action sera mise en place en septembre 2019 par la Préfecture en partenariat avec ENEDIS et ANJAL  | ETAT   |                         | Fiche 14                          |
| <i>Action 4 : Favoriser l'accès aux droits et à la santé :</i><br>-projet de Maison France Service au Pontreau et au Clou Bouchet : action inscrite dans le cadre de la convention de renouvellement urbain<br>-actions visant à mieux comprendre et appréhender la diversité culturelle dans le champ de la parentalité<br>-informer de l'existence de SOS Niort auprès des habitants du quartier et suivre les indicateurs de recours à ce dispositif<br>-informer sur la réforme du 100 % santé  | Ville de Niort /CAN   |        | Fiche 13                |                                   |
|   | ETAT  |        | Fiche 8 à 12            | Adaptation mesure 9               |
| <i>Action 5 : Sensibilisation à l'interculturalité :</i> mieux se connaître, mieux se comprendre, éviter les préjugés pour favoriser le vivre ensemble.<br>Les actions sur cette thématique sont à construire afin de proposer aux acteurs intervenant sur les champs éducatif, social, animation et médiation des temps d'échanges et d'informations pour comprendre les obstacles à la rencontre interculturelle, prendre conscience des images stéréotypées qui sont à l'origine de notre attitude face à l'autre et disposer d'outils pour favoriser le vivre ensemble. |   |        | Fiche 18                |                                   |

|  |  |                               |          |           |
|--|--|-------------------------------|----------|-----------|
|  | <p><b>Action 6 : Former les acteurs de terrain aux Valeurs de la République et à la laïcité</b><br/> Les actions de sensibilisation et de formation « Valeurs de la République et Laïcité » auprès des acteurs associatifs demeurent essentielles notamment auprès des professionnels en contact direct avec les publics. Dans le cadre du plan régional de formation Valeurs de la République et Laïcité, les actions de formation seront communiquées aux partenaires du contrat de ville afin de développer le nombre d'acteurs de terrain formés.</p>  | ETAT                          | Fiche 39 | Mesure 35 |
|  | <p><b>Action 7 : Développer les candidatures des jeunes des quartiers prioritaires au service civique</b><br/> Les services civiques sont un outil à développer pour favoriser l'autonomie des jeunes. A ce jour, il y a 25 volontaires niortais dont seulement 3 issus de QPV.<br/> L'objectif est d'accentuer la communication et la promotion du dispositif vers les jeunes de 16 à 25 ans et également vers les structures pouvant proposer des missions. Une action de promotion en partenariat avec La ligue de l'enseignement ou Unis-cités et la DDCSPP pourrait être envisagée en ce sens pour mettre en relation les structures qui proposent une offre en service civique et des jeunes accompagnés par les associations de terrain (mission locale, CSC, associations sportives...).</p> | ETAT                          |          | Mesure 36 |
| <b>2/Mixité, habitat et cadre de vie</b> | <p><b>Action 8 : Mixité sociale dans l'habitat :</b><br/> La convention intercommunale d'attribution et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social : les orientations affirmées par la CAN et partagées par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution en cours de signature ou du programme local de l'habitat 2016-2020 visent à favoriser une plus grande mixité de l'habitat à l'échelle de l'agglomération et au sein de la commune de Niort entre ses différents quartiers (mesure n°3 du plan de mobilisation nationale).<br/> Dans le cadre du plan stratégique patrimonial, le bailleur Deux-Sèvres Habitat a réhabilité près de 600 logements sur le quartier du Clou Bouchet.</p>  | CAN                           |          | Mesure 3  |
|  | <p><b>Action 9 : Le nouveau programme de renouvellement urbain :</b> Au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), la CAN bénéficie d'un programme NPNRU d'intérêt régional concernant le quartier Pontreau Colline Saint André dont la déclinaison opérationnelle s'est traduite par la convention de renouvellement urbain signée le 16 juillet 2019.</p>  | CAN                           |          | Mesure 8  |
|  | <p><b>Action 10 : Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées</b><br/> La CAN a lancé une étude de pré-repérage des copropriétés dégradées en 2018 sur la ville de Niort.<br/> Une étude sur la Veille Observatoire des Copropriétés (VOC) doit se mettre en place en 2020 en partenariat avec les syndicats de copropriété.</p>  | CAN                           |          | Mesure 5  |
|  | <p><b>Action 11 : Lutte contre les marchands de sommeil</b><br/> La CAN a lancé une expérimentation, d'une durée d'un an, du Permis de Louer sur la Colline Saint-André à compter du 8/05/2019 sous le régime d'autorisation préalable de mise en location : un protocole partenarial a été conclu en mars 2019 entre la CAN, l'Etat, la Ville de Niort, la CAF et l'ADIL</p>  | CAN                           |          | Mesure 6  |
|  | <p><b>Action 12 : Etude prévention spécialisée</b><br/> Une étude de faisabilité sur la création d'une mission de prévention spécialisée a été lancée courant 2019 par le Département et la Ville de Niort (dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).<br/> Prise en compte et mise en œuvre des préconisations de l'étude quand elles seront connues.</p>  | Ville de Niort<br>Département | Fiche 22 |           |

|   |   |                                      |          |                      |
|---|---|--------------------------------------|----------|----------------------|
| 3/<br><b>Développement économique</b>               | <i>Action 13 : Sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat</i><br>- actions d'accompagnement à la création d'entreprises en lien avec les opérateurs retenus<br>- action d'accompagnement des entrepreneurs en QPV par l'Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale<br>- Trophées des quartiers<br>- Soutien à l'entrepreneuriat des femmes  | CAN<br><br>Etat / Région             | Fiche 36 | Mesure 22            |
|   | <i>Action 14 : Développement commercial autour du projet de renouvellement urbain PCSA</i><br>- Mener une action foncière sur la rue Pluvialt pour une mutation économique voire d'habitat,<br>- Lancer une étude pré-opérationnelle dans le prolongement de l'étude EPARECA,<br>- Permettre l'installation d'un boulanger rue Pluvialt<br>- soutien à des activités économiques privées par le développement d'activités tertiaires (bureaux)                                      | CAN                                  | Fiche 38 |                      |
| <b>EMANCIPATION DES HABITANTS</b>                   |   |                                      |          |                      |
| 1/ Petite enfance et parentalité                    | <i>Action 15: Formaliser un groupe partenarial sur la question de la parentalité et de la petite enfance</i> au Clou Bouchet à l'initiative du service petite enfance du CCAS et du Centre socioculturel de Part et d'Autre. L'action est inscrite dans les objectifs du projet social et du CSC de Part et d'Autre.  | CCAS                                 |          |                      |
|   | <i>Action 16 : projet d'ouverture d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) dans le quartier Tour Chabot</i>   | CAF<br>CCAS                          |          | Adaptation mesure 13 |
|   | <i>Action 17: mise en place d'un bonus mixité sociale dans les établissements d'accueil jeunes enfants</i><br><br>Instauration d'un bonus mixité sociale à partir de 2019 (cf COG 2018/2022)  | CAF                                  |          | Adaptation mesure 13 |
| 2/<br><b>Accompagnement à la réussite éducative</b> | <i>Action 18: Renforcement et mise en place de dispositifs participant à la réussite éducative :</i><br>- «Devoirs Faits »<br>-« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite éducative (OEPRE) »<br>- « Petit déjeuner à l'école »  | Etat                                 |          | Mesure 17            |
|   | <i>Action 19: Proposer des stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers REP</i><br>Possibilité d'utiliser le portail national internet monstagedetroisieme.fr au profit des élèves scolarisés en REP + et REP<br>Développement de liens avec les entreprises dans le cadre du PAQTE   | Etat                                 | Fiche 27 | Mesure 18            |
| 3/<br><b>Insertion professionnelle</b>              | <i>Action 20 : Favoriser la mobilité et l'accès au permis de conduire</i><br>Poursuivre les actions menées par Atelier Méca en communiquant sur son offre de services notamment sur les conseils en mobilité lors de permanences sur les quartiers et l'auto-école solidaire permettant de développer l'accès au permis de conduire.<br>Cette offre spécifique vient s'ajouter au réseau de bus gratuit mis en place par la CAN depuis septembre 2017                               | CAN<br>Département<br>Région<br>ETAT | Fiche 33 | Mesure 12            |
|   | <i>Action 21: Favoriser les modes de gardes adaptés dans les quartiers prioritaires</i><br>Réflexion dans un cadre partenarial, sur une nouvelle organisation des modes d'accueil en s'appuyant sur un recensement des besoins et de l'offre.<br>Concernant la problématique de la garde d'enfants pour favoriser l'insertion professionnelle (horaires atypiques, besoins ponctuels), un diagnostic des besoins et des réponses sera approfondi (lien avec le plan pauvreté / MAM) | Département<br>CAF<br>CAN<br>CCAS    | Fiche 35 | Adaptation mesure 13 |

|  |                      |                          |                            |
|--|----------------------|--------------------------|----------------------------|
| <p><b>Action 22 : Agir pour la maîtrise de la langue</b><br/>Mobiliser les dispositifs publics de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi en insertion des quartiers prioritaires qui ne maîtrisent pas la langue française via le dispositif « Clés savoir citoyens »</p>   | Région               | Fiche 34                 | Mesure 25                  |
| <p><b>Action 23 : développer l'accès à la formation et à la qualification</b><br/>- Favoriser la remobilisation des publics en insertion : visite de campus des métiers, aide à la professionnalisation, mobilisation du dispositif "amorce de parcours"<br/>- Favoriser l'entrée en formation dans le cadre du plan investissement compétences<br/>L'État et la Région se sont engagés en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle à travers le PIC. Déclinés au niveau local, divers appels à projets « prépa apprentissage », « 100%inclusion » et « repérer les invisibles » destinés aux jeunes sans qualification et aux chômeurs de longue durée issus pourront bénéficier aux personnes issues des quartiers en recherche d'emploi selon les opérateurs retenus.<br/>- Lutter contre l'illettrisme via des appels à projets spécifiques</p>  | Etat/Région          | Fiche 26<br><br>Fiche 31 | Mesure 19<br><br>Mesure 25 |
| <p><b>Action 24 : Développement de l'apprentissage</b><br/>Favoriser le développement de l'apprentissage pour les jeunes des quartiers afin de favoriser leur accès à la qualification et à l'emploi en lien avec la mise en œuvre du PAQTE.<br/>Actions de promotion du dispositif via l'offre de services des CFA, des chambres consulaires, de la mission locale...</p>   | Etat<br>Région       | Fiche 25                 | Mesure 24                  |
| <p><b>Action 25 : Développement des dispositifs des cordées de la réussite et du parrainage</b><br/>- Poursuite du « parcours d'excellence » porté par le lycée de la Venise Verte en partenariat avec le collège Jean Zay<br/>- Sur Niort, peu de jeunes issus de QPV sont accompagnés sur le dispositif de parrainage car il nécessite une capacité d'autonomie dans la construction de son projet professionnel forte. Néanmoins, la Mission Locale poursuivra ses actions pour mobiliser son offre de services notamment l'action Passerelle pour l'emploi</p>   | Etat                 | Fiche 25                 | Mesure 21                  |
| <p><b>Action 26 : Le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)</b><br/>La CAN coordonne et anime le dispositif PLIE qui bénéficie notamment au public en difficulté des quartiers prioritaires</p>  | CAN /<br>Département | Fiche 24                 |                            |
| <p><b>Action 27: Les Clauses d'insertion et la charte d'insertion</b><br/>Poursuite du guichet unique clauses sociales<br/>Signature de la charte d'insertion le 15 Octobre 2019</p>   | CAN                  | Fiche 32                 | Adaptation<br>mesure 23    |
| <p><b>Action 28: La mise en œuvre du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises PAQTE</b><br/>Cette action se développe autour de 4 axes :<br/>- sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise (stage de 3ème, accompagnement à des visites d'entreprises, forum découverte de métiers)<br/>- former en favorisant l'alternance (actions de promotion du dispositif)<br/>- recruter de manière non discriminatoire (mobilisation de la méthode de recrutement par simulation MRS...)<br/>- acheter de manière plus responsable et inclusive.<br/><br/>Cette nouvelle action sera animée par l'Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale (APEE) et la déléguée du préfet. L'objectif est de mobiliser une vingtaine d'entreprises qui s'engageront dès fin 2019 pour 3 ans. Les partenaires de l'emploi et les collèges seront également sollicités pour mobiliser les jeunes et demandeurs d'emploi.</p> | Etat                 | Fiche 27                 | Mesure 17<br>Mesure 24     |
| <p><b>Action 29: Egalité Femmes /Hommes</b><br/>-développer l'accès à l'emploi des femmes<br/>-en outre, les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville devront intégrer l'égalité femme-homme et seront dotées d'indicateurs de suivi de cet objectif</p>   | Etat                 | Fiche 30                 | Mesure 40                  |

## **Conclusion**

Le pilotage d'ensemble du contrat de ville est assuré conjointement par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Préfet de département des Deux-Sèvres qui sont chargés conjointement de l'exécution du présent protocole.

L'ensemble des signataires de ce protocole s'engage à mettre en œuvre les orientations et le plan d'actions associé sur la période 2019 / 2022 en mobilisant aussi bien les dispositifs de droit commun que les financements spécifiques dédiés à la politique de la ville.

Le protocole d'engagement renforcés et réciproques est soumis, après validation des instances délibérantes des collectivités, à signature des partenaires.



# **EVALUATION A MI PARCOURS DU PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL**

Contrat de ville  
de la Communauté d'Agglomération  
du niortais  
2016-2018

# Sommaire

|   |         |
|---|---------|
| Actualisation de la situation socio-démographique des quartiers prioritaires                                      | page 4  |
| <b>L'évaluation partagée des actions du Contrat de ville</b>  |         |
| Synthèse des ateliers d'évaluation  |         |
| ATELIER :<br><b>Accompagner vers l'emploi et encourager/soutenir la création d'emploi</b>                         | page 8  |
| <i>Les propositions des ateliers</i>  | page 13 |
| ATELIER :<br><b>L'accès aux droits et à la santé</b>  | page 14 |
| <i>Les propositions de l'atelier</i>  | page 18 |
| ATELIER<br><b>Lien social, citoyenneté, prévention de la délinquance</b>  | page 19 |
| <i>Les propositions de l'atelier</i>  | page 22 |
| <b>Evaluation du programme d'actions partenariales :</b><br>Niveau de réalisation des actions de 2016 à juin 2019 | page 24 |

# EVALUATION A MI PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE

## Avant-propos

Plusieurs textes règlementaires invitent à l'actualisation des Contrats de ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022 et de l'élaboration d'un Protocole de Partenariat Réciproque et Renforcé (PPRR).

Cette actualisation doit comprendre et prendre en compte une évaluation à mi-parcours, qui concerne 3 années : 2016, 2017 et 2018.

Au niveau local, il a été décidé de questionner le plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville en 2016 ainsi que quelques actions emblématiques de l'Appel à Projets.

## La méthode évaluative

Une équipe évaluative a été constituée de 3 représentants de l'Agglomération et de 2 représentants de l'Etat pour planifier et animer la méthode d'évaluation.

Des ateliers d'évaluation ont été proposés aux partenaires signataires du plan d'action partenarial ainsi qu'aux associations porteurs d'actions financées dans l'appel à projet. Les deux Conseils citoyens ont été invités à participer à tous les ateliers.

Préalablement, chaque partenaire a été convié à faire remonter les indicateurs d'évaluation prévus au plan d'actions. Cet état des lieux à mi-parcours a nourri les échanges des ateliers.

**4 ateliers thématiques** ont rassemblé au total 55 participants en mai et juin 2019 :

- Lien social, citoyenneté et prévention de la délinquance – 16 mai – 23 participants
- Accès aux droits et à la santé – 6 juin 2019 – 25 participants
- Accompagner vers l'emploi – 17 juin 2019 – 18 participants
- Encourager et soutenir la création d'entreprises – 20 juin 2019 – 13 participants

Le pôle social a consacré une séance à évaluer son fonctionnement.

Les travaux des ateliers, synthétisés dans le présent document, seront pris en compte dans le plan d'actions réactualisé.

Le bilan de réalisation des actions inscrites au programme partenarial est présenté à la fin du document.

# Une actualisation de la situation socio-démographique des quartiers prioritaires

Ce portrait statistique est issu de la mise à jour des données des quartiers, publiées par l'INSEE en aout 2019 (sur la base du recensement de la population de 2015).

## 5 800 habitants concernés

Tableau 1

### La population des 3 quartiers prioritaires

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Clou Bouchet              | 2 791 habitants |
| Tour Chabot Gavacherie    | 1 320 habitants |
| Pontreau Colline St André | 1 731 habitants |
| Total des 3 quartiers     | 5 842 habitants |

Source INSEE RP 2013

Les 5 800 habitants des quartiers prioritaires représentent 10% de la population de Niort et 5% de la population de l'agglomération.

## Une population plutôt jeune

Tableau 2

### Part de la population jeune

|                           | 0-14 ans | 15-24 ans |
|---------------------------|----------|-----------|
| Clou Bouchet              | 22.5%    | 12.5%     |
| Tour Chabot Gavacherie    | 24.7%    | 11.1%     |
| Pontreau Colline St André | 18.2%    | 23.9%     |
| Ville de Niort            | 15.1%    | 12.7%     |
| Agglomération du Niortais |          | 10.6%     |

Source INSEE RP 2015

Les 0-14 ans sont sur-représentés au Clou Bouchet et à la Tour Chabot.

Les 15-24 ans sont sur-représentés au Pontreau.

## Une forte présence monoparentale

Tableau 3

### Part des mono-parents parmi les allocataires CAF

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Clou Bouchet              | 25.2% |
| Tour Chabot Gavacherie    | 25.1% |
| Pontreau Colline St André | 19.8% |
| Ville de Niort            | 17.3% |
| Agglomération du Niortais | 16.2% |

Source CNAF 2016

Dans les quartiers, la CNAF recense 580 familles allocataires mono-parentales soit 1 famille sur 4.

## Des populations à bas revenus

Les quartiers prioritaires ont été délimités à **partir du critère de bas revenus**, corrélé à d'autres indicateurs (monoparentalité, taux de chômage, niveau de diplôme, bénéficiaires des prestations sociales ...).

Tableau 4

### Le revenu médian en 2015

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Clou Bouchet              | 11 795 € |
| Tour Chabot Gavacherie    | 12 437 € |
| Pontreau Colline St André | 13 963 € |
| Ville de Niort            | 20 499 € |
| Agglomération du Niortais | 21 347 € |

Source INSEE RP 2015

Tableau 5

### Le taux de pauvreté en 2015

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Clou Bouchet              | 54.7% |
| Tour Chabot Gavacherie    | 49.4% |
| Pontreau Colline St André | 39.4% |
| Ville de Niort            | 15.4% |
| Agglomération du Niortais | 11.1% |

Source INSEE fichier Filosofi 2015

La moitié des habitants disposent de revenus mensuels inférieurs à 1 000 €, prestations sociales comprises. Le niveau de pauvreté du Pontreau est un peu inférieur de plus de 10 points aux deux autres quartiers. Compte tenu de ces bas revenus, une part importante de la population des quartiers a accès aux prestations sociales et minima sociaux. Un habitant sur 2 est dépendant à 50% des prestations sociales.

Tableau 6

### Part des bénéficiaires de prestations sociales

|                           | AAH | RSA | CMU-C | Prime d'activité |
|---------------------------|-----|-----|-------|------------------|
| Clou Bouchet              | 55% | 35% | 24%   | 36%              |
| Tour Chabot Gavacherie    | 49% | 32% | 20%   | 33%              |
| Pontreau Colline St André | 52% | 35% | 22%   | 28%              |
| Ville de Niort            | 13% | 16% | 23%   | 11%              |
| Agglomération du Niortais | 11% | 12% | 22%   | 6.7%             |

Source CNAF 2017 /CNAM 2018

## Un accès à l'emploi plus difficile

Les quartiers enregistrent un écart très important dans l'accès à l'emploi par rapport aux territoires environnants. A peine 1 habitant sur 4 au Clou Bouchet et Tour Chabot est en emploi contre 2 sur 3 sur l'agglomération. Cet écart se lit également dans le taux de chômage (au sens du recensement), 3 fois plus important sur les quartiers prioritaires.

Tableau 7

### Le taux d'emploi des 15-64 ans

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Clou Bouchet              | 36.4% |
| Tour Chabot Gavacherie    | 36.7% |
| Pontreau Colline St André | 48.2% |
| Ville de Niort            | 62.4% |
| Agglomération du Niortais | 66.8% |

Source INSEE RP 2015

Tableau 8

### Le taux de chômage au recensement

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Clou Bouchet              | 45.3% |
| Tour Chabot Gavacherie    | 44.7% |
| Pontreau Colline St André | 35.9% |
| Ville de Niort            | 16.6% |
| Agglomération du Niortais | 12.5% |

Source INSEE RP 2015

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC s'établit autour de 1 000 dont 500 sur le Clou Bouchet, 200 sur la Tour Chabot et 300 sur le Pontreau. Ce nombre est resté stable depuis 3 ans. Cependant, on observe une baisse sur la catégorie A des DEFM (qui correspond aux DE ayant eu accès à aucun emploi, même réduit). Il faut donc en déduire qu'une partie des chômeurs inscrits à Pôle Emploi a accédé à des emplois précaires au cours des 3 dernières années, tout en conservant leur statut de demandeurs d'emploi. Cette baisse s'établit à -5% sur 2017 et - 5% sur 2018 soit **-10% au total** entre fin 2016 et fin 2018 (contre-5% pour l'agglomération et -1.5% pour Niort).

## Des freins à l'emploi

### - Un faible niveau de qualification

La part des sans diplôme ou à faible niveau de diplôme est largement supérieure à la population Niortaise (cf. tableau 9). Le quartier du Pontreau se distingue des 2 autres quartiers par une population plus diplômée). La sur-représentation des 15-24 ans (1 habitant sur 4) pèse dans cette différence.

Les jeunes de 15-24 ans poursuivent moins leur scolarité (cf. tableau 10). L'écart du taux de scolarisation est de 10 points entre les 2 quartiers du Clou Bouchet / Pontreau et celui de la ville.

Tableau 9

#### Part de diplôme (population de > 15 ans)

|                           | Sans diplôme | Diplôme < au BAC |
|---------------------------|--------------|------------------|
| Clou Bouchet              | 53.1%        | 28.3%            |
| Tour Chabot Gavacherie    | 54.2%        | 28.4%            |
| Pontreau Colline St André | 29.7%        | 27.5%            |
| Ville de Niort            | 29.7%        | 23.3%            |
| Agglomération du Niortais | 28.3%        | 26.4%            |

Source INSEE RP 2015

Tableau 10

#### Part des 15-24 ans scolarisés

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Clou Bouchet              | 48.8% |
| Tour Chabot Gavacherie    | ND    |
| Pontreau Colline St André | 48.6% |
| Ville de Niort            | 58.8% |
| Agglomération du Niortais | 61.3% |

Source INSEE RP 2015

### - Un moindre équipement en voiture

50 à 60% des ménages des quartiers possèdent une voiture contre plus de 80% pour la population niortaise. L'absence de voiture peut parfois se compenser par les transports collectifs mais pas dans toutes les situations d'emploi (territoire non desservi, horaires de travail atypiques...).

Tableau 11

#### Part des ménages disposant d'une voiture

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Clou Bouchet              | 52.4% |
| Tour Chabot Gavacherie    | 60.4% |
| Pontreau Colline St André | 52.4% |
| Ville de Niort            | 80.2% |
| Agglomération du Niortais | 86.8% |

Source INSEE RP 2015

# L'évaluation partagée des actions du Contrat de ville

## Synthèse des ateliers participatifs

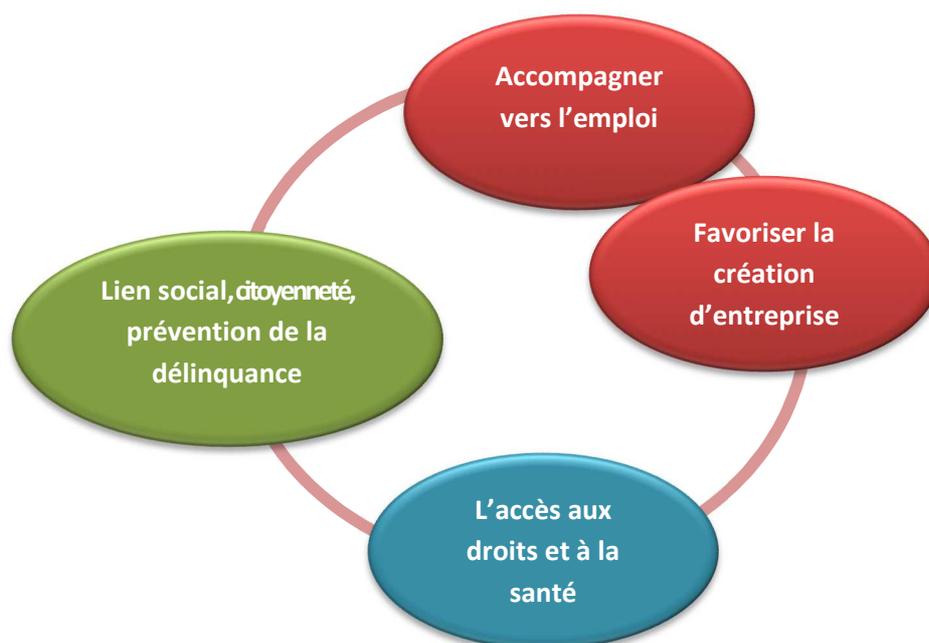
Les ateliers participatifs ont permis de se questionner collectivement sur les réalisations du plan d'actions.

Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Ont-elles répondu aux enjeux et atteint les objectifs visés ?

Qu'est-ce qui a bien fonctionné ou moins bien fonctionné ?

Que faut-il conforter ou quels correctifs sommes-nous en mesure de mettre en place pour renforcer l'efficacité des actions ?

### Les 4 thématiques évaluées dans les ateliers



# Accompagner vers l'emploi

## Encourager/soutenir la création d'emploi

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini 3 enjeux pour les quartiers, traduit en objectifs stratégiques :

**Développer l'insertion professionnelle des demandeurs en difficulté**

**Lever les freins à l'emploi et à la formation**

**Promouvoir la vitalité et l'attractivité économique**

- **Objectif stratégique : Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté**

Les quartiers prioritaires connaissent des taux de chômage 3 fois supérieurs à ceux de la ville et de l'agglomération. Des dispositifs de remobilisation vers l'emploi sont dédiés aux publics en difficulté d'insertion professionnelle, avec des moyens renforcés sur les quartiers prioritaires.

Ainsi, le **PLIE**, qui s'adresse directement aux publics éloignés de l'emploi, accompagne chaque année une centaine de demandeurs d'emploi des quartiers. La grande majorité possède de faibles niveaux de qualifications et/ou connaît une usure professionnelle qui nécessite une ré-orientation vers un autre métier. Des moyens sont déployés sur le Clou Bouchet et le Pontreau pour accueillir et accompagner ces personnes vers la formation ou vers l'emploi. Pôle Emploi et le Conseil Départemental sont les principaux partenaires qui détectent et prescrivent les DE vers le PLIE.

Pour les publics jeunes, la **Mission locale**, développe une offre de service de proximité auprès des jeunes des quartiers : présence « du siège » au cœur du Clou Bouchet, mais également des permanences à la Tour Chabot et au Pontreau.

Depuis 2016, la Mission locale accueille et accompagne chaque année entre 430 et 490 jeunes habitants des QP. Elle mobilise tous les outils permettant de mettre les jeunes en contact avec le monde du travail comme la « Garantie Jeunes » (30 à 50 jeunes par an), « Action Passerelle » (entre 20 et 30 jeunes par an). La mobilisation des jeunes des quartiers s'avère complexe dans certains dispositifs : manque d'autonomie dans les démarches sur le dispositif « Parrainage », difficultés à s'engager dans la durée sur l'action « Passerelle ». Une partie de ces jeunes sont autonomes dans leur logement, parfois parents, ce qui les rend peu enclins à partir en emploi ou en formation.

Les Collectivités (CAN et Ville de Niort) s'engagent autant que possible dans le recrutement de jeunes ou d'adultes en insertion dans le cadre de contrats aidés ou d'emplois saisonniers (6 jeunes en 2016, 2 en 2017 et 1 en 2018). Ces résultats sont fluctuants selon le contexte des politiques d'emploi aidés.

L'expérimentation « **Clauses sociales** » conduite entre la Ville de Niort et la CAN s'est concrétisée par la création d'un **Guichet Unique** en juillet 2018. Celui-ci a permis de dégager un nombre conséquent d'heures de travail pour les personnes en parcours d'insertion. En 2018, 36 000 heures d'insertion ont été réalisées (soit 22 équivalents temps plein) et 31 700 heures sont d'ores et déjà programmées (*juin 2019*) pour une réalisation future. La progression des heures d'insertion réalisées est de 31% entre 2017 et 2018. En 2018, la moitié des bénéficiaires était des habitants des quartiers.

## • Objectif stratégique : lever les freins à l'emploi ou à la formation

Cinq types de freins ont été identifiés dans le plan d'actions du Contrat de Ville :

- La problématique de la mobilité
- L'accès à un mode d'accueil des enfants dans les situations de reprise d'emploi ou de formation
- La non-maitrise de la langue
- L'accès à la formation
- L'illectronisme

### .1 Favoriser la mobilité

A la signature du Contrat de ville, cette problématique était partagée par les acteurs de l'insertion. Un travail partenarial, animé par la CAN, a chiffré l'absence de permis à hauteur de 40 à 50% des personnes en insertion (et même 75% pour le public jeune). Des secteurs comme l'aide à domicile sont en difficulté de recrutement du fait de cette non-mobilité.

La plateforme Mobilité Atelier Méca proposait déjà en 2016 un panel de services : location de véhicules, conseil en mobilité et conseil à l'achat. Pour autant, des parcours d'emploi ou de formation restaient empêchés faute d'accès au permis.

Ce diagnostic partagé a conclu à la nécessité de compléter l'offre de service de la plate-forme Mobilité, notamment sur l'accès aux permis. Un tour de table financier a permis de mobiliser des financements en ce sens, notamment pour la création d'une auto-école sociale. Prévus pour 120 personnes identifiées à l'année, elle était, en mai 2019, à 160 demandes.

La gratuité du Réseau de Transport de la CAN, mise en place en 2017, a rendu encore plus accessible les déplacements des habitants des quartiers, qui pour moitié ne possède pas de voiture (contre 80% des Niortais). A ces réponses s'ajoutent les actions de sensibilisation et d'accompagnement au déplacement réalisées par les Ambassadeurs de la Mobilité.

### .2 Faciliter la garde d'enfants dans les parcours d'insertion

La problématique de la garde d'enfants dans un parcours d'insertion est complexe. En effet, les besoins de garde sont souvent très peu anticipés quand il s'agit d'accès aux emplois courts (CDD/intérim) ou aux formations, qui peuvent se déclencher du jour au lendemain. Cette réactivité dans la réponse est difficile pour les crèches et les assistantes maternelles. De plus, les secteurs en recrutement concernent bien souvent des horaires atypiques (restauration,

ménage, aide à domicile...). Un premier tour de table partenarial a permis de poser cette complexité, en présence des institutions CAF/PMI et du secteur de l'insertion.

Un approfondissement des solutions possibles reste à construire, soit dans le champ professionnel, soit dans le champ de la solidarité, en concertation avec la CAF et les partenaires concernés.

### **.3 Agir pour la maîtrise de la langue**

A l'initiative de la Région les dispositifs « Clés savoir citoyens » confiés à l'Asfodep proposent des formations à la maîtrise du français, aux savoirs de base. Cependant, les acteurs de l'insertion regrettent les délais d'attente trop longs, dû à une insuffisance de places.

### **.4 Orienter vers la formation**

Les habitants des quartiers prioritaires possèdent des niveaux de formation inférieurs à la population niortaise. L'accès à la formation, diplômante ou qualifiante, est un moyen de reconnaître et valoriser les compétences qui ne sont pas moins présentes dans les quartiers. Aujourd'hui, aucune statistique ne renseigne sur l'accès à la formation de façon globale pour les habitants des quartiers.

L'offre de formation est bien visible et repérée. Pour autant, accéder à une formation ne va pas de soi pour des personnes qui ont mal vécu leur scolarité, ou pour des demandeurs d'emploi qui ont un passé professionnel de plus de 30 ans. Une collaboration entre le Service Régional de formation et les acteurs de l'insertion pourrait être renforcée, en vue d'une promotion plus active des formations.

### **.5 Lutter contre l'illectronisme**

La maîtrise des outils informatiques devient une nécessité dans la recherche d'emploi. Pourtant, tous les demandeurs d'emploi ne sont pas à l'aise avec Internet et les sites dédiés à l'emploi. Les jeunes, bien qu'adeptes des consoles ou des réseaux sociaux, sont parfois tout aussi désemparés sur ces sites.

Toutes les initiatives sont à encourager dans ce domaine (Café numérique de l'emploi, ateliers collectifs de Pôle Emploi, du PLIE...).

## **• Objectif stratégique : promouvoir l'attractivité et la vitalité économique**

### **.1 Sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat**

L'envie d'entreprendre est présente dans les quartiers comme en témoignent les créations d'entreprises sur les 3 dernières années (sur les quartiers ou par des habitants des quartiers) : 10 créations en 2016, 36 en 2017 et 11 en 2018 (artisanat, commerce ou autoentrepreneur).

Depuis 2014, l'action coordonnée ADIE/CCI/CMA permet l'accompagnement des projets d'entreprise, de l'émergence au suivi post-crédation. Entre 2016 et 2018, de 100 à 150 personnes en ont été bénéficiaires chaque année, soit lors de permanences, soit dans des ateliers d'informations ou des suivis d'entreprises.

Les **principales difficultés** ou besoins identifiés par les partenaires économiques sont :

. La détection de la volonté d'entreprendre :

Les cafés Entreprendre n'ont pas drainé le public escompté mais plutôt des entrepreneurs déjà installés. Cette formule va être abandonnée au profit d'une animation « mobile » et plus visible. Plutôt que d'attendre les projets, il s'agit d'aller au-devant et de susciter l'envie.

De plus, on constate que les acteurs de l'insertion sont de moins en moins détecteurs et prescripteurs. Une remobilisation à leur attention serait nécessaire.

. La fonction commerciale et le financement sont souvent les points faibles des projets. Des dispositifs complémentaires sont activés si nécessaire (microcrédit, prêt d'honneur, ...).

Les « apprentis entrepreneurs » s'engagent dans des parcours de création parfois chaotiques, qui requiert de la part des accompagnateurs une capacité d'adaptation.

. Les entrepreneurs des quartiers ou installés dans les quartiers sont en demande de temps d'échanges, à l'image des clubs d'entreprises.

L'opération « Trophées des quartiers », organisée chaque année, participe à la valorisation de cet esprit d'entreprendre et relaye une image positive des quartiers. Des liens pourraient être développés avec les temps forts de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'action visant à accompagner l'entrepreneuriat féminin ne s'est pas concrétisée spécifiquement. Cependant, parmi le public touché par l'ADIE/CCI/CMA, environ 40% sont des femmes.

## **.2 Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes**

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est porteuse d'actions auprès des jeunes (2018) :

Dans le cadre du **Campus des Métiers**, 70 jeunes sur 215 habitent un quartier prioritaire.

Des actions de sensibilisation sont réalisées **dans les établissements scolaires** :

- Collège Jean Zay : 20 élèves ont participé à l'information, 10 se sont inscrits et 5 ont effectué un stage avec remise de récompense.
- Collège Pierre et Marie Curie : 12 élèves ont participé à l'information, 5 se sont inscrits et 4 ont effectué un stage avec remise de récompense.

Le partenariat avec la Mission locale s'est un peu distendu. Il conviendrait de le réactiver pour sensibiliser des jeunes en recherche d'insertion.

### .3 Travailler autour des métiers en tension

D'après les études menées par Pôle emploi sur le bassin niortais, des secteurs d'activité sont en difficultés de recrutement sur des métiers à faible qualification :

- Restauration (aide cuisine, agents polyvalents, serveurs)
- Aide à domicile
- Agents d'entretien

Un travail collaboratif s'est déjà engagé sur le secteur de l'aide à domicile en partenariat avec des employeurs, Pôle Emploi, le PLIE, la Direccte : un contrat aidé doublé d'une aide au passage du permis de conduire.

De même, le guichet unique Clauses d'insertion, créé par la CAN en Juillet 2018, est en recherche quasi permanente de demandeurs d'emploi à affecter sur des emplois du bâtiment. La **Charte territoriale d'insertion**, signée récemment, devrait contribuer à mobiliser l'ensemble des partenaires de l'emploi pour satisfaire ces potentiels d'emploi (missions courtes ou longues), dans le cadre de parcours d'insertion.



## Les propositions des ateliers

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Favoriser la mobilité</b>              | <p>Après avoir complété l'offre de service de la Plateforme Mobilité fin 2018 par :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ un renfort du conseil en mobilité sur les quartiers,</li> <li>2/ une auto-école solidaire qui priorise les candidats en démarche d'insertion</li> <li>3/ la location de voiture sans permis.</li> </ol> <p>✗ Mettre à plat l'ensemble des aides individuelles au déplacement : vérifier si les fonds dédiés à la mobilité sont consommés ou non, s'ils atteignent leurs cibles ou si certains publics échappent à ces dispositifs d'aide.</p> <p>✗ Mettre en œuvre des ateliers de préparation en amont du permis Acquisition de vocabulaire ou de notions liées à l'usage de la route pour les personnes très éloignées</p> | Pilote<br><br>Association AIVE                    |
| <b>Faciliter la garde d'enfants</b>       | <p>✗ Rechercher les réponses possibles en matière de garde d'enfants dans des contextes de reprise d'emploi/formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En accueil urgence ou dans des délais courts</li> <li>- En horaires atypiques</li> </ul>  | Action partenariale                               |
| <b>Soutenir la création d'entreprises</b> | <p>✗ Mieux détecter les envies d'entreprendre grâce au camion mobile de l'ADIE, stationnés dans les lieux fréquentés.</p> <p>✗ Remobiliser les structures d'insertion sur la détection de potentiels créateurs.</p> <p>✗ Proposition d'un accompagnement post-crédation pour favoriser la mise en lien des jeunes entreprises des quartiers avec des grandes entreprises (Agence pour l'égalité entrepreneuriale)</p>  | ADIE/CCI/CMA<br><br>DIRECCTE                      |
| <b>Favoriser l'accès à la formation</b>   | <p>✗ Développer les liens entre le Service régional de formation et les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel.</p> <p>✗ Développer les accompagnements au numérique</p>  | CAN et Région<br><br>CAN (PLIE)<br>Mission locale |
| <b>Accompagner vers l'emploi</b>          | <p>✗ Travailler sur les métiers en tension</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>.Via la Charte territoriale d'insertion, pour mobiliser des DE vers les emplois proposés par le Guichet Clauses sociales (notamment les métiers du bâtiment)</li> <li>.Etre à l'écoute des secteurs d'activité ou les employeurs qui peinent à recruter (ex : aide à domicile)</li> </ul>  | CAN   |

# L'accès aux droits et à la santé

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini 2 enjeux pour les quartiers, traduit en objectifs stratégiques :

**Favoriser l'accès aux droits**

**Favoriser l'accès à la prévention et aux soins**

## • Objectif stratégique : Favoriser l'accès aux droits

### .1 Des Services en proximité dans les quartiers

**Les deux Mairies de quartiers** du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie ont une vocation d'accueil de proximité, d'orientation et d'accompagnement du public.

En 2018, la Mairie du Clou Bouchet a géré 15 000 accueils physiques et 4 200 accompagnements aux démarches et, celle de la Tour Chabot, 7 000 accueils physiques et 2 000 aides aux démarches. Elles accueillent la population locale, niortaise et hors Niort, ce qui apporte une mixité d'usage aux quartiers. En complément des démarches administratives, les Mairies accueillent dans ses locaux, **des permanences de services publics ou associatifs** qui proposent un bouquet de services (CCAS, Mission locale, Service d'écrivain public, conciliateur de justice... etc.).

Au Pontreau Colline St André, des permanences sociales se tiennent de façon dispersée sur plusieurs sites. Une Maison de Service au public est en projet dans le cadre du réaménagement urbain (projet à faire évoluer dans le cadre de la future législation des Maisons France Services).

D'autres services ou équipements sur les quartiers concourent à l'accessibilité des habitants à leurs droits : **la Mission locale** (500 jeunes des quartiers en contact chaque année), **l'Antenne Médico-sociale et le Relais Médico-social**, **les points d'accueil du PLIE** (100 personnes accompagnées), **les centres socio-culturels, Habitat Jeunes. L'Épicerie sociale Cap Jeunes**, actuellement adossée au FJT (250 jeunes des QP bénéficiaires), devrait être déplacé dans un autre quartier (hors QP). Ce transfert sera préparé de façon à ne pas pénaliser les jeunes usagers.

Du fait d'une forte demande de personnes en difficulté avec l'écrit, **le Service d'écrivain public à vocation sociale** est présent sur les quartiers du Clou Bouchet et Tour Chabot (permanences en mairies). Il touche un public presque exclusivement issu des quartiers prioritaires. Plus de 200 personnes sont reçues chaque année soit 700 rendez-vous. La nature des demandes évolue de plus en plus vers un accompagnement aux démarches dématérialisées. D'où l'orientation prévue par le SEP en 2019 vers des ateliers numériques en lien avec les CSC.

## .2 L'accompagnement à la vie familiale

La population des quartiers est marquée par une forte représentation familiale. Les 3 quartiers totalisent **650 enfants entre 0 et 6 ans**, dont **340 de moins de 3 ans**.

Des moyens renforcés sont déployés pour ce public familial et offrent une diversité de services :

.La présence **de structures d'accueil** (cf. ci-contre) qui concourent à l'éveil et la socialisation des enfants ainsi qu'à l'intégration des parents.

.L'action des **3 Centres socio-culturels** dans le **soutien à la fonction parentale** (Accueil parents-bébé, sorties familles, temps d'échanges entre parents...).

|              |  |
|--------------|--|
| Clou Bouchet | Une halte-garderie (CCAS)<br>130 enfants accueillis dont 50% des QP<br>Un multi accueil (CCAS)<br>95 enfants accueillis dont 42% des QP    |
| Tour Chabot  | Un multi-accueil (CCAS)<br>90 enfants accueillis dont 16% des QP et 45% du centre-ville.<br>Un multi accueil de 60 places (gestion privée) |

Pour **faciliter l'accès des enfants aux loisirs**, la CAN propose des tarifs préférentiels aux équipements de l'agglomération : piscines, conservatoire danse et musique, école d'arts plastiques, patinoire, musées, bibliothèques-médiathèques. 700 familles des quartiers en bénéficient. De plus, pour les quotients les plus faibles, des chèques loisirs sont proposés pour aider à la pratique sportive ou culturelle. Environ 200 familles en bénéficient pour 350 enfants. Cependant, sur 10 chèques-loisirs retirés, seuls 4 sont réellement utilisés.

**La diversité culturelle** est très présente dans ces lieux d'accueil. Les professionnels de la petite enfance/enfance et la communauté éducative relatent des difficultés à communiquer avec les parents ne maîtrisant pas la langue française. Au-delà du langage, la différence est aussi présente dans les codes culturels. Des initiatives sont prises dans ce domaine, pour que le blocage du langage ne se transforme pas en incompréhensions :

Traducteurs repérés (parmi les professionnels ou les habitants), applications sur smartphone, tuto en anglais et en arabe sur le site de la CAF, atelier de conversation en langue française avec des bénévoles, documents à base d'images... Des initiatives à capitaliser.

### Deux idées ont émergé de l'atelier sur la diversité culturelle

1. Formaliser **un groupe partenarial** sur la question de la Parentalité avec l'ensemble des acteurs concernés
2. Organiser **une formation inter-institutionnelle** sur la connaissance et la compréhension des cultures étrangères.

## .3 L'accompagnement aux démarches dématérialisées

L'action prévue au plan partenarial sur la réduction de la fracture numérique a été mise en œuvre depuis 2016, à travers plusieurs initiatives. Elles visent à éviter la rupture des droits pour les personnes non équipées ou très éloignées des usages du numérique.

- ° Le développement d'**une offre d'accompagnement** :

- en mairie du Clou Bouchet, par l'Association de l'Aide familiale populaire (une 100<sup>e</sup> de bénéficiaires par an en accompagnement individuel ou collectif).



- . Un point d'**écoute psychologique** (IDEFF79<sup>1</sup>), qui va cibler son action sur les violences familiales.
- . En direction des jeunes, une permanence de **la PASS**<sup>2</sup> à la Mission locale.
- . Dans le cadre du **Programme de Réussite Educative**, une instance partenariale et pluridisciplinaire repère les élèves en difficulté et propose des parcours de soins (suivi psychologique, psychomotricité).
- . **SOS Niort 79** intervient sur l'ensemble de la ville de Niort (consultations d'urgence à domicile de 9h à minuit en semaine et le week-end). Ce nouveau service mériterait d'être davantage connu dans les quartiers, en rappelant qu'il ne s'agit pas de remplacer un médecin traitant.

### Les actions de prévention et d'information

Faire adhérer la population aux démarches de prévention reste difficile en général, encore plus quand il s'agit de populations vulnérables, qui ne font pas de la santé une priorité.

La CPAM pilote deux actions de prévention qui fonctionnent bien sur les quartiers :

- . En lien avec la Mission locale, des sessions collectives de **sensibilisation aux conduites préventives pour les jeunes**.
- . Pour les enfants en CP, le dépistage par un chirurgien-dentiste depuis 2016. Désormais, **76% des enfants de 6 ans** bénéficient d'un dépistage contre 30% auparavant.

Dans les prochains mois, **la réforme du 100% santé** va se mettre en place. Elle vise à renforcer l'accès aux soins dentaires, optiques et aides auditifs sans reste à charge. Des séances d'information pourront être organisées par la CPAM sur les quartiers afin d'expliquer ces nouveaux dispositifs, aux professionnels ou aux habitants.

Accès aux droits  
et à la santé

Égalité Femmes Familles

<sup>2</sup> PASS = Permanence d'accès aux soins de santé

## Les propositions de l'atelier

|                                      |  |  |
|--------------------------------------|--|--|
| <b>Accès aux droits</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Projet de Maison de Service au public au Pontreau (Maison France Services)</li> <li>✘ Mieux comprendre et appréhender la diversité culturelle dans le champ de la parentalité                             <ul style="list-style-type: none"> <li>. Un groupe d'échanges partenarial</li> <li>. Une formation interinstitutionnelle (travailler le cahier des charges en Pôle social)</li> </ul> </li> <li>✘ Comprendre et agir sur la sous-utilisation des chèques loisirs</li> </ul> | Pilote<br><br>Ville de Niort et CAN<br><br>En collectif<br><br><br><br><br><br><br><br>CAN |
| <b>Réduire la fracture numérique</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Développer les initiatives de médiation numérique et la couverture sur les 3 quartiers</li> </ul>   | A voir dans le Groupe Réseau   |
| <b>Accès à la santé</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Informer de l'existence de SOS Niort 79 et suivre les indicateurs de recours au dispositif (veille CPAM)</li> <li>✘ Informer sur la réforme du 100% santé</li> </ul>  | A voir en Groupe Santé   |
| <b>Aménagement urbain et santé</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Démarche d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS)<br/>Démarche qui vise prendre en compte la santé et à la qualité de vie des habitants dans le cadre de l'aménagement des espaces publics en pied d'immeubles des logements sociaux du quartier du Pontreau.<br/>Sont associés : les institutions, les associations et les Conseillers citoyens.</li> </ul>  | Comité de pilotage du Contrat de ville   |

# Lien social, citoyenneté, prévention de la délinquance

En 2016, le plan d'actions partenarial a défini les enjeux suivants :

|  |
|--|
| <b>Favoriser le lien social</b>                            |
| <b>Accompagner les initiatives et projet des habitants</b> |
| <b>Favoriser la citoyenneté</b>                            |
| <b>Prévenir et agir contre la délinquance</b>              |

## • Favoriser le lien social

Les actions qui portent l'ambition de tisser du lien social sur les quartiers sont nombreuses et prennent de multiples formes. Les ateliers ont mis en avant quelques réalisations (non exhaustives).

### Des actions en pieds d'immeubles

Ce sont des actions ouvertes à tous, sans inscription, pour permettre d'intégrer un large public, au-delà des personnes habituellement engagées ou impliquées dans la vie associative des quartiers. Elles témoignent de la volonté des habitants de s'approprier les espaces publics, ouverts à tous : Les voisinades, les activités de découverte proposées en extérieur par les associations (volley, basket, les petits débrouillards), le Jardin partagé, etc.

### Des liens à tisser entre les habitants

**4 Adultes Relais** : 1 à Vent d'Ouest, 1 au CSC de Part et d'Autre, 1 au CSC du Parc

**Des réseaux d'échanges** à encourager où se développent la solidarité et l'entraide (ex Repair Café, une nouvelle association de mamans seules).

Il serait utile de recenser et donner une visibilité à ces réseaux de solidarité.

Des actions de **lutte contre l'isolement des personnes âgées** :

Ex : une plateforme réunit les CSC, les EHPAD, le CCAS et le CLIC pour encourager les personnes isolées à sortir et rejoindre des activités.

La prise en compte **de la diversité culturelle** : le besoin d'une réflexion sur ce thème est remonté dans les deux ateliers (lien social et accès aux droits). Des initiatives se font jour, notamment sur la culture guyanaise : une semaine de sensibilisation à l'école Pérochon, un échange IREPS Niort et IREPS Kourou...

## • Accompagner les initiatives et projets des habitants

### L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants

Le Service Proximité et relations aux citoyens de la Ville de Niort, en lien avec les CSC accompagne les initiatives des quartiers. 2 exemples : la mise en place par le Conseil de quartier du **videgrenier** de la Tour Chabot, ainsi qu'un collectif d'associations/habitants/conseillers citoyens du Pontreau qui a souhaité mettre en place un **jardin aromatique**.

**Les différentes instances d'association et de participations des habitants** : Conseils de quartier, conseils citoyens, GUP. Ces instances sont des bons relais d'information et d'alerte qu'il faut soutenir.

La formation prévue sur l'accompagnement de projets ne s'est pas réalisée.

Le besoin de formation n'est pas tant sur l'ingénierie de projets mais plutôt sur « **comment susciter le désir d'initiative des habitants** ». Ce sont souvent les mêmes qui s'impliquent. Définir le cahier des charges en Pôle social. Quels outillages seraient utiles ?

## • Favoriser la citoyenneté et le civisme

Des actions de sensibilisation sont régulièrement mises en place. Quelques illustrations :

### Faire connaître pour mieux respecter les métiers de l'espace publique

En direction des écoles J Ferry, P de Coubertin, J Zay et E Zola : 9 séances d'une heure par école pour découvrir les différents métiers.

### L'éducation à la sécurité routière sur les temps périscolaires et dans les écoles du REP

Appréhender la rue et ses dangers, les différents moyens de transport...  
Apprendre à se déplacer en vélo.

### Ateliers d'éducation à l'image :

En 2019, des stages photo et vidéo ont été proposés par l'association Chronos et Kairos. En apprenant à utiliser ces supports, les stagiaires découvrent les exigences éthiques de la communication, exercent leur regard critique face à ces images.

### Impact des réseaux sociaux

Dérives des réseaux sociaux, cyber-harcèlement, harcèlement scolaire, pornographie facilement accessible .... Ces problématiques ne touchent pas que les quartiers prioritaires mais on retrouve souvent une accumulation de difficultés chez ces jeunes.

### Favoriser le lien police/population par des temps d'activités en commun

Un temps fort a été organisé en avril 2019 par l'association Prox Aventure en partenariat avec la Police Nationale « locale » et la Police Municipale ainsi que le SDIS. Les professionnels ont présenté leurs métiers à travers des activités ludiques. Les CSC ont mobilisé leur public.

### **Sensibilisation des professionnels au risque de radicalisation**

En 2018, mise en place de sessions de sensibilisation à l'initiative de la Préfecture.

Objectifs : Lutter contre les représentations et créer un réseau de veille. Une soixantaine de personnes ont participé.

## **• Prévenir et agir contre la délinquance**

**Les actions inscrites au Plan d'action et mises en œuvre :**

- **La pérennisation d'un(e) référent(e) politique de la Ville au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique**  
Ce référent participe aux instances et groupes de travail partenariaux (Pôle social, GUP). Elle est également bien identifiée par la population.
- **La coopération entre la police municipale et la police nationale**  
La convention 2016-2019 a été évaluée ; elle est renouvelée pour 3 ans avec pour objectifs de renforcer les actions partenariales et d'assurer une meilleure circulation de l'information en matière de sécurité publique (cf. bilan GUP)
- **L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain**  
Patrouilles pédestres, VTT et véhicules
- **Des lieux d'échanges qui facilitent la dynamique partenariale : La GUP** (voir bilan réalisé) et **le Pôle social** (1 séance consacrée à l'évaluation).
- Le **CLSPD** a vocation a travaillé sur la zone de police Niort/Chauray.  
Néanmoins plusieurs actions ont un impact sur les QP :
  - Convention de coordination DDSP/PM
  - Lutte contre l'habitat indigne et les squats notamment sur le Pontreau Colline St André
  - Réunion de la cellule de veille spécifiquement sur des problématiques de trafics de stupéfiants en QP
- **La poursuite de la mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein des QP**  
Un binôme de médiateurs est présent sur l'espace public et va à la rencontre des habitants pour prévenir et apaiser les éventuelles tensions, orienter et accompagner les usagers selon leurs demandes et leurs besoins. **Plus de 2 000 contacts** par an sur les quartiers.
- **Une mission d'aide aux victimes**  
Construction d'un projet partenarial entre le CCAS et le Commissariat de police de Niort. Une équipe de 6 médiateurs sociaux et de 5 travailleurs sociaux du CCAS ont assuré l'accueil des victimes. En 2019, retour prévu d'un intervenant social dédié au Commissariat.

### **Nouvelles actions en 2019**

- **Un délégué police-population** (fonction bénévole)
- Démarrage de l'étude de faisabilité d'une **mission de prévention spécialisée**



## Les propositions de l'atelier

|                               |  |  |
|-------------------------------|--|--|
| <b>Lien social</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ <b>Diversité culturelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Echanges sur les cultures représentées dans les quartiers (un travail amorcé sur la culture guyanaise)</li> <li>. Une formation interinstitutionnelle pour comprendre la diversité des codes culturels</li> </ul> </li> <li>✘ <b>Le désir d'initiative et l'encouragement de l'entraide</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Une formation qui répond à la question : <i>comment susciter le désir d'initiative des habitants ?</i></li> </ul> </li> </ul> | Pilote<br><br>Médiation sociale CCAS<br><br>CAN<br><br>A voir en Pôle social |
| <b>Civisme et citoyenneté</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ <b>Une présence éducative auprès des jeunes et/ou des parents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Un groupe de travail sur le harcèlement scolaire</li> <li>. Présence de promeneur du net au CSC Tour Chabot, à déployer sur les 3 quartiers</li> </ul> </li> <li>✘ <b>Les valeurs de la république</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Davantage de temps d'échanges Police/Population (café citoyen, stand police dans les fêtes de quartier...)</li> </ul> </li> </ul>  | Médiation sociale CCAS<br><br><br><br><br><br><br><br>Service de l'Etat      |

# Un plan d'actions réactualisé pour 2019-2022

L'équipe évaluative remercie l'ensemble des partenaires, qui se sont particulièrement bien mobilisés dans les 4 ateliers d'évaluation.

L'état des lieux et le bilan partagé lors des ateliers n'auraient pas pu se faire sans la production des indicateurs de chacun des partenaires impliqués. L'exercice est certes exigeant mais incontournable pour apprécier la pertinence des interventions au bénéfice des habitants des quartiers.

Les travaux des ateliers, synthétisés dans ce document, vont orienter l'actualisation du plan d'actions, annexé au Protocole de partenariat réciproque et renforcé.

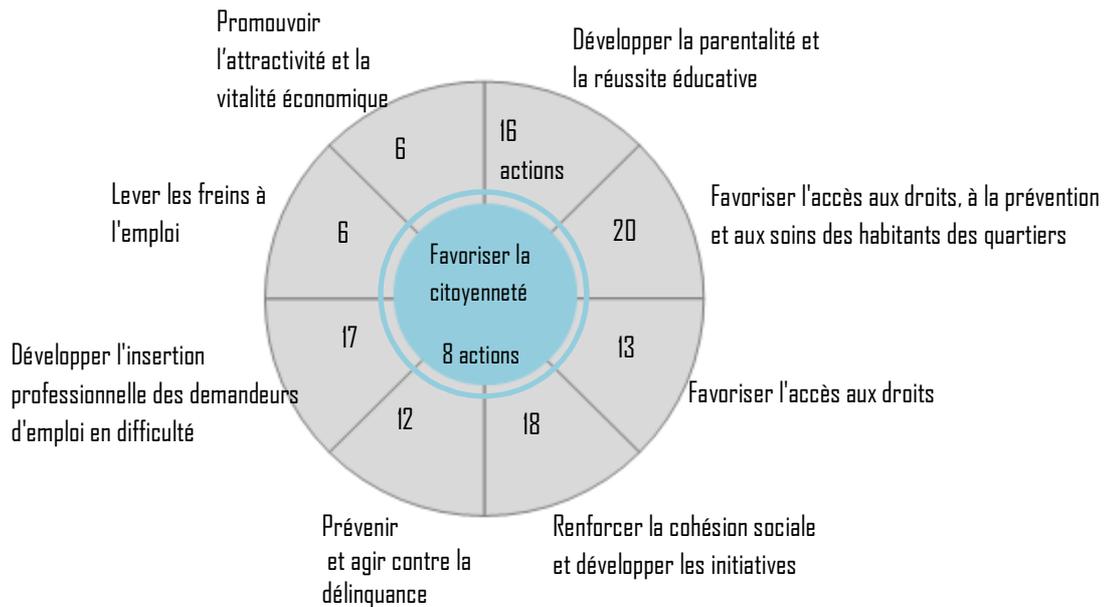
Celui-ci reprendra les enjeux et les moyens apportés aux quartiers prioritaires pour les 4 prochaines années.

## **Sont remerciés d'avoir participé aux ateliers, préparés par la Direction Cohésion Sociale et Insertion et l'Observatoire des Solidarités**

Les Services de l'Agglomération du Niortais  
Les Services de l'Etat  
La Ville de Niort / le CCAS  
La Région Nouvelle-Aquitaine  
L'ADIE  
L'Association Intermédiaire Niortaise  
L'Agence Régionale de Santé  
La Caisse d'Allocations Familiales  
La Chambre de Commerce et d'Industrie  
Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
Les deux Conseils citoyens  
La Croix-Rouge  
Les Centres socio-culturels des 3 quartiers  
La Déléguée Droits des Femmes et Egalité  
Deux-Sèvres Habitat  
Immobilière Atlantic Aménagement  
INAE (Insertion par l'activité économique en Nouvelle Aquitaine)  
L'Institut Régional d'Education et de Promotion Santé  
La Mission locale  
La Plateforme Mobilité Atelier MECA  
Le Service d'écrivain public

# Evaluation du programme d'actions du Contrat de ville Pilier cohésion sociale et emploi-développement éco (hors investissement) de 2016 à juin 2019

**116 actions** réparties sur **8 enjeux stratégiques** et **1 axe transversal**



## Evaluation de la réalisation des actions de 2016 à juin 2019

- 81% des actions ont été réalisées  
dont 78% conformes à l'action programmée  
et 3% ré adaptées en fonction d'un contexte évolutif
- 3% des actions ont été partiellement réalisées
- 9% des actions n'ont pas été réalisées
- 7% des actions n'étaient pas spécifiques aux quartiers prioritaires

Chaque action est détaillée dans les pages qui suivent.

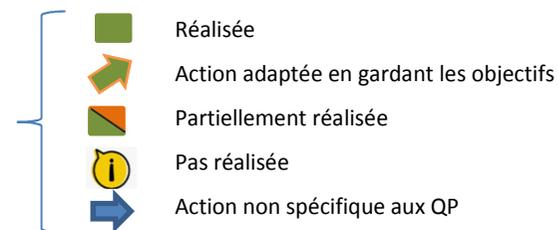
## Synthèse des réalisations par objectif stratégique

|  | Action réalisée<br> | Action adaptée en gardant l'objectif<br> | Action partiellement réalisée<br> | Action non réalisée<br> | Action non spécifique aux QP<br> |
|--|--|---|--|--|---|
| Développer la parentalité et la réussite éducative                                     | 14 actions   |   | 1 action   |  | 1 action  |
| Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers | 15 actions   |   | 1 action   |  | 4 actions   |
| Favoriser l'accès aux droits   | 9 actions  | 2 actions   |  | 1 action   | 1 action  |
| Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives                            | 15 actions   |   |  | 3 actions  |   |
| Prévenir et agir contre la délinquance   | 11 actions   | 1 action  |  |  |   |
| Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté           | 13 actions   | 1 action  |  | 3 actions  |   |
| Lever les freins à l'emploi  | 4 actions  |   | 1 action   |  | 1 action  |
| Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique                                    | 3 actions  |   | 1 action   | 2 actions  |   |
| Objectif transversal : favoriser la citoyenneté  | 6 actions  |   |  | 1 action   | 1 action  |
| <b>Total des actions</b>   | <b>90 actions<br/>79%</b>  | <b>4 actions<br/>3%</b>   | <b>4 actions<br/>3%</b>  | <b>10 actions<br/>9%</b>   | <b>8 actions<br/>7%</b>   |

**Objectif stratégique :**

**Développer la parentalité et la réussite éducative**

**Evaluation des actions**



| N° action | Titre de l'action   | Pilote                             | Suivi de l'action   | Réalisations/Perspectives  |
|-----------|---|------------------------------------|---|--|
| <b>1</b>  | <b>Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales</b>                                  |                                    |   |  |
| <b>1</b>  | <b>Soutenir les parents dans leur rôle éducatif</b>   |                                    |   |  |
| 1.1       | Groupes de paroles animés par les CSC   | CSC                                |    | Action réalisée  |
| <b>2</b>  | <b>Encourager la médiation sociale et scolaire dans et aux abords des étab. scolaires</b>                                     |                                    |   |  |
|           |   | CCAS                               |    | Action pérenne assurée par les médiateurs sociaux  |
| <b>3</b>  | <b>Favoriser l'implication des parents dans les écoles</b>  |                                    |   |  |
| 3.1       | Animer des espaces d'échanges parents/écoles  | Education Nationale/Ville de Niort |    | Action réalisée prioritairement sur les CP :<br>Café des parents à Jules Ferry<br>Jean Zay et Perrochon : une espace dédié aux parents/enfants<br>Ateliers thématiques : sommeil, écran... |
| 3.2       | Protocole d'accueil des enfants pour la 1ère scolarisation  |                                    |    | Réunions organisées chaque année   |
| <b>2</b>  | <b>Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative</b>   |                                    |   |  |
| <b>4</b>  | <b>Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative</b> |                                    |   |  |
| 4.1       | CLAS primo arrivants et outil pronote   | CAF                                |    | Action réalisée  |
| 4.2       | Ouverture des écoles aux familles : "portes ouvertes" "semaine de la maternelle"  | Education nationale                |  | Action non spécifique aux QP, concerne toutes les écoles   |
| 4.3       | Actions passerelles crèches/écoles maternelles  | Education Nat /CCAS                |  | Action réalisée chaque année   |
| 4.4       | Formation des professionnelles à la communication bienveillantes  | CAN                                |  | Action réalisée et terminée (les professionnels sont formés)   |
| 4.5       | Formation des parents bénévoles dans les associations de parents  | Ville de Niort                     |  | Sensibilisation par divers moyens (invitation, échanges) mais pas de formation   |

|          |  |                                    |   |   |
|----------|--|------------------------------------|---|---|
| <b>3</b> | <b>Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire</b>  |                                    |   |   |
| <b>5</b> | <b>Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat</b> |                                    |   |   |
| 5.1      | Mobilisation de la plateforme de décrochage scolaire   | Education nationale/Mission locale |  | Actions portées par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire.<br>1 référent décrochage dans chaque établissement et des outils de prévention et d'actions pour les jeunes déscolarisés |
| 5.2      | Actions prévention déscolarisation   |                                    |   |   |

|          |  |                         |   |  |
|----------|--|-------------------------|---|--|
| <b>4</b> | <b>Favoriser la maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents</b>  |                         |   |  |
| <b>6</b> | <b>Actions de maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents</b>  |                         |   |  |
| 6.1      | Actions type cours d'alphabétisation, ateliers socio linguistiques, support numérique...   | Education nationale     |    | Atelier de conversation au Collège Jean Zay<br>Les cordées de la réussite (liaison entre élèves collège/ lycée) à Jean Zay et Venise Verte<br>OEPRE 2017 à 1018: 1 groupe de parents. Objectif 2020 : 2 groupes<br>Prévention illettrisme sur les 5 écoles (évaluation en petits groupes et test individuel maîtrise lecture et mathématiques) |
| 6.2      | Mise en place de l'OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)   |                         |   |  |
| <b>7</b> | <b>Rendre les établissements scolaires plus attractifs<br/>Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires</b> |                         |   |  |
| 7.1      | Session apprentissage natation   | Education nationale/CAN |    | Action réalisée<br>A Jean Zay, une expérimentation avec les maternelles 2 fois par semaine (groupe de niveau)  |
| 7.2      | Appui d'un maitre-nageur CAN dans le temps scolaire  | CAN                     |  | Il n'y a plus de renfort Maitre nageur de la CAN suite à la fermeture de la piscine Pré Leroy pour travaux. Mais le service a une attention particulière aux écoles des QP   |
| 7.3      | Nouvelle sectorisation des collèges  | CD 79                   |  | Action réalisée  |
| 7.4      | Renfort animations dans les AL périscol des 5 écoles   | Ville de Niort          |  | Action pérenne   |
| 7.5      | PRE Ateliers Langage et écriture pour les enfants en difficulté scolaire   | CCAS                    |  | Action pérenne dans le cadre du Programme de réussite éducative  |

## Objectif stratégique

### Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers

|   |   |
|---|---|
|    | Réalisée                                |
|  | Action adaptée en gardant les objectifs |
|  | Partiellement réalisée                  |
|  | Pas réalisée                            |
|  | Action non spécifique aux QP            |

| N° fiche action | Titre de l'action   | Pilote              | Suivi de l'action   | Réalisations/Perspectives   |
|-----------------|---|---------------------|---|---|
| <b>6</b>        | <b>Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires</b>   |                     |   |   |
| <b>9</b>        | <b>Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires</b>   |                     |   |   |
| 9.1             | Poursuivre les programmes de développement des compétences psychosociales du programme Grandir ensemble   | Education Nationale |    | Action réalisée et évaluée (voir bilan)   |
| 9.2             | Développer des actions éducatives autour du vivant et de l'animal   | Ville de Niort DE   |    | Action réalisée chaque année en périscolaire  |
| 9.3             | Poursuivre la médiation par les pairs   | CCAS                |    | Après 3 ans sur l'école Pérochon, action adaptée et réorientée sur les écoles Aragon, Coubertin et Jean Zay   |
| 9.4             | Développer des actions collectives de prévention (petit dèj, secourisme....)  | Ville de Niort DE   |    | Actions réalisées chaque année  |
| 9.5             | Structurer des parcours de soins au sein du PRE : orientation vers les organismes médico-sociaux, réalisations de bilans psychologiques et psychomoteurs, consultations de spécialistes | CCAS                |    | Actions prescrites par une équipe pluridisciplinaire et réalisées par des professionnels de santé. Action pérenne   |
| <b>7</b>        | <b>Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé</b>  |                     |   |   |
| <b>10</b>       | <b>Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics</b>  |                     |   |   |
| 10.1            | Mobiliser le plan d'action CPAM (vérification droits des usagers, formation des professionnels)   | CPAM                |    | Pas d'actions spécifique quartiers sur l'accès aux droits des usagers. Intervention possible de la CPAM à la demande des professionnels du quartier (voir Fiche Action Atelier Santé Ville) |
| 10.2 & .3       | Mettre en place le parcours Santé Jeunes  | CPAM /ML / IREPS    |  | Ateliers santé réalisés pour les jeunes de la ML  |
| 10.4            | Une ligne Urgence précarité réservé aux professionnels de santé   | CPAM                |  | Ré-orientée dans le cadre de la Plateforme départementale pour l'accès aux soins et à la santé  |

| 8 Développer l'accès à la prévention et aux soins   |  |       |   |  |
|---|--|-------|---|--|
| 11  | Favoriser le recours à l'offre de prévention et de dépistage<br>Accès au centre d'examen de santé de la CPAM | CPAM  |  | Pas d'action particulière dans les QP (Hormis dépistage bucco dentaire au CP ur les écoles des QP)   |
| 12  | Renforcer l'accès aux soins primaires  |       |   |  |
| 12.1  | Poursuivre le partenariat avec l'équipe mobile d'action psychiatrique et de précarité                        | CCAS  |  | Pas d'action sur les QP. Partenariat CCAS/ Samu social sur les maraudes de nuit  |
| 12.2  | Accompagner le déplacement pour les personnes âgées  | CCAS  |  | Le CCAS propose des prestations d'accompagnement au déplacement pour les niortais en général.  |
| 12.3  | Favoriser les modes de prise en charge pluridisciplinaires, expérimenter des dispositifs « passerelles »     | ARS   |  | Pas spécifique aux quartiers prioritaires  |
| 12.4  | Lever les freins à la mobilité et aider à l'accompagnement physique vers le soin                             | CAN   |  | Action réalisée avec UNIS CITES (ambassadeurs transport) et les différentes promotions de services civics  |
| 12.5  | Mettre en place la Plateforme départementale pour l'accès aux soins et à la santé                            | CPAM  |  | Action commencée fin 2018. Partenariat en cours de formalisation entre la CPAM et les partenaires pour détecter les situations de renoncement aux soins. |
| 9 Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins pour la reconduction de l'atelier santé Ville |  |       |   |  |
| 13  | Atelier Santé ville  | IREPS |  | Plan d'actions réalisé chaque année en réponse aux sollicitations des partenaires.<br>Les actions sont suivies par le groupe Santé                       |
| 13.1  | Mettre en œuvre une veille sur les besoins de santé des quartiers  |       |   |  |
| 13.2  | Impliquer les différents acteurs intervenant dans le champ de la santé                                       |       |   |  |
| 13.3  | Impliquer les habitants dans les problématiques de santé vécues sur leur quartier                            |       |   |  |
| 13.4  | Accompagner une réflexion locale sur l'offre de soins  |       |   |  |
| 13.5  | Proposer un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions de l'objectif santé               |       |   |  |
| 13.6  | Prendre en compte la dimension "santé" dans les autres volets du Contrat de ville                            |       |   |  |

## Objectif stratégique

### Favoriser l'accès aux droits

-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP

| N° fiche   | Titre de l'action  | Pilote             | Suivi   | Réalisations/Perspectives  |
|------------|--|--------------------|---|--|
| <b>9</b>   | <b>Informer sur les droits</b>   |                    |   |  |
| <b>18</b>  | <b>Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives</b>  |                    |   |  |
| 18.1       | Développer la connaissance du monde judiciaire pour les collégiens et lycéens  | CDAD               |    | Une action en lien avec l'ordre des avocats sur les métiers de la magistrature mais pas spécifique aux QP                                    |
| 18.2       | Rallye citoyens" porté et organisé par les jeunes de quartiers via les CSC   | CSC                |    | Action ré-orientée vers un temps fort d'animation en lien avec les polices nationale et municipale et le SDIS (Organisateur : Prox aventure) |
| 18.3       | Renforcement de la communication sur le Réseau de transport de la CAN  | CAN (unis cités)   |    | Permanences dans les mairies de quartier par Ambassadeurs de la mobilité   |
| 18.4       | Création de guides thématiques en langage accessibles au grand public pour faciliter la compréhension du droit de la famille | Ville de Niort     |    | En complément des guides existants, création de supports thématiques plus concis (certification qualiville)                                  |
| 18.5       | Amélioration des conditions d'accès aux droits par une démarche expérimentale des travailleurs sociaux                       | CCAS               |    | L'action est orientée vers la lutte contre illettrisme dans un cadre partenarial   |
| 18.6       | Des permanences de partenaires au sein des mairies de quartiers  | Ville de Niort     |    | Action pérenne   |
| 18.7       | Maintien du Service d'écrivain public  | Ville de Niort     |    | Action toujours en cours. Le SEP complète ses interventions par des ateliers numériques aux CSC du Clou Bouchet/Tour Chabot                  |
| 18.8/ 18.9 | Accueil, information, orientation et instruction des dossiers administratifs en mairies de quartier                          | Ville de Niort     |  | Action pérenne.<br>La Mairie de quartier du Clou Bouchet postule pour une labellisation Maison France Services                               |
| 18.10      | Réflexion sur un projet de Maison France Services au Pontreau  | Ville de Niort/CAN |  | Action programmée pour une réalisation en 2024.  |

| 19   | Réduire la fracture numérique par le développement d'une médiation                     |                     |   |   |
|------|--|---------------------|---|---|
| 19.1 | Développer des ateliers pour faciliter l'accès dématérialisé aux droits et aux loisirs | DDCSPP              |  |   |
| 19.2 | Expérimentation dans les CSC d'un accès aux prestations et informations CAF            | CAF                 |  | Accès libre au site CAF dans les CSC avec accompagnement si nécessaire                      |
| 19.3 | Mise en œuvre d'application multi modales pour le réseau TAN                           | CAN                 |  | Action réalisée   |
| 19.4 | Accès aux outils numériques et cartographie des lieux d'accès                          | Ville de Niort CCAS |  | Action réalisée. Divers lieux d'accueil et d'accompagnement identifiés (Edition d'un guide) |

## Objectif stratégique

### Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives

| 10   | Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs   |                |   |  |
|------|---|----------------|---|--|
| 20   | Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN  | CAN            |    | Action réalisée et pérenne.<br>Une adaptation du dispositif est prévue   |
| 22   | Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2   |                |   |  |
| 22.1 | L'élaboration d'un projet d'éducation artistique et culturel, décliné en temps scolaire et hors scolaire  | EN/VDN<br>DRAC |    | Un parcours de l'élève est balisé de la petite section à la 6 <sup>ème</sup> en lien avec les programmations de la ville de Niort.   |
| 22.2 | La coordination de l'offre d'activités culturelles et sportives   |                |   |  |
| 22.3 | La création d'un répertoire qui recense les interventions des équipements de la CAN   | EN/CAN         |    | Les écoles font la démarche vers les équipements. Les professeurs ont préféré d'autre méthode de travail qu'un repertoire qui mobilise beaucoup de temps notamment pour la mise à jour |
| 23   | Améliorer l'accès aux équipements communautaires par la mobilité<br>Communiquer sur les transports publics (gratuité) et l'adaptation du réseau | CAN            |  | Action réalisée  |

-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP

| 11   |  | Développer le lien social et intergénérationnel |   |  |
|------|--|---|---|--|
| 24   | Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires  |   |   |  |
| 24.1 | L'animation dans les logements (fête des voisins, fête de Noël...)   | Immobilier Atlantique Aménagement               |    | Réalisée chaque année dans le Résidence pour PA en lien avec le CSC du quartier (animation) et la MSA (atelier prévention) |
| 24.2 | Plateforme partenariale Part'Age SéNIort pour lutter contre l'isolement des personnes âgées  | CCAS  |    | Démarrage de l'activité en 2018 après structuration de l'association.. En développement depuis 2019                        |
| 24.3 | Les actions événementielles du service Culture de la ville de Niort  | Ville de Niort                                  |    | La Ville intervient sur des actions culturelles comme les séances de cirque gratuite au Clou Bouchet                       |
| 24.4 | Le développement d'une chorale de quartier   | CAN conservatoire                               |    |  |
| 24.5 | Le développement et la promotion des réseaux d'échanges de savoirs et de compétences   | Etat DDCSPP                                     |   | Projet d'Accorderie non abouti. Retravailler cet objectif sous une autre forme (réseaux solidaires)                        |
| 24.6 | La convergence des conventions d'objectifs des CSC des quartiers prioritaires vers les objectifs du contrat de ville, en s'appuyant sur le projet social de chacun | Ville de Niort                                  |  | Le projet social de chaque CSC est en cohérence avec les orientations stratégiques du contrat de ville                     |
| 24.7 | Les rencontres intergénérationnelles entre le Relais Petite enfance et l'EHPAD des Côteaux de Ribray   | CCAS et association Part'âge SéNIORT            |  | Action pérenne chaque année  |
| 24.8 | Le jardin partagé entre l'accueil périscolaire de l'école Jean Zay et le CSC du Clou Bouchet   | Ville de Niort et CSC                           |  | Action pérenne chaque année  |
| 24.9 | « Lire et faire lire » en accueil périscolaire (bénévoles retraités)   | Ville de Niort et CSC                           |  | Action pérenne chaque année  |

| 12   | Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants  |  |   |  |
|------|--|--|---|--|
| 25.1 | La formation des professionnels aux démarches participatives et à l'accompagnement de projets  | CAN Cohésion sociale                   |  | Action non réalisée. Les partenaires sont en demande d'une thématique plus précise : comment susciter le désir d'initiative chez les habitants ? |
| 25.2 | Le maintien du Fonds de participation des habitants  | AAP                                    |  | Action renouvelée chaque année   |
| 25.3 | L'animation et le suivi des différentes instances d'association et de participation des habitants (conseils de quartier, conseils citoyens, GUP) | Ville de Niort et CAN Cohésion sociale |  | Voir bilan réalisé par ces instances   |
| 25.4 | L'animation et l'accompagnement des Conseils citoyens afin de les associer aux étapes déterminantes de la Politique de la Ville                  | Ville de Niort et CAN Cohésion sociale |  | Voir bilan réalisé   |
| 25.5 | L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants   | Ville de Niort                         |  | La ville de Niort intervient en soutien d'évènements (vide grenier, jardin aromatique...)  |

## Objectif stratégique

### Prévenir et agir contre la délinquance

-  Réalisée
-  Action adaptée en gardant les objectifs
-  Partiellement réalisée
-  Pas réalisée
-  Action non spécifique aux QP

| 13   |  | Favoriser le civisme               |   |  |
|------|--|------------------------------------|---|--|
| 26   |  | Sensibiliser et éduquer au civisme |   |  |
| 26.1 | Former les jeunes au respect de la loi   | TGI                                |  | Action orientée vers un public adulte (professionnels et conseils citoyens): participation à un procès |
| 26.2 | Actions de prévention (10-12 ans) : sécurité routière, internet, stupéfiant, racisme | DDSP                               |  | Actions développées dans les écoles notamment sur la sécurité routière.                                |
| 26.4 | Maintien de l'action « Ambassadeurs de transport »                                   | CAN                                |  | Action pérenne mise en place chaque année avec Unis Cités  |
| 26.5 | Mise en place de la vidéo protection dans les bus urbains                            | CAN                                |  |  |

| 14   |   | Optimiser les coopérations   |   |   |
|------|---|--|---|---|
| 27   |   | Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations |   |   |
| 27.1 | La pérennisation d'une référente politique de la ville au sein de la Direction Départementale de la sécurité publique et participation aux groupes de travail (pôle social, GUP...) | ETAT DDSP  |    | Action pérenne  |
| 27.2 | La poursuite de la mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein de quartiers   | CCAS   |  | Action pérenne et moyens renforcés sur les quartiers                                |
| 27.3 | La mise en place d'éducateurs de prévention   | Ville de Niort et Département  |  | Etude de faisabilité menée en 2019  |
| 27.4 | Pérenniser une mission d'aide aux victimes, d'accompagnement, d'informations et de conseil social. Convention CCAS/Commissariat   | DDSP CCAS  |  | Activité développée au CCAS. Un intervenant social au Commissariat depuis sept 2019 |
| 27.5 | La poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale dans le cadre d'une convention   | Ville de Niort DDSP  |  | Action mise en place  |
| 27.6 | L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain par des patrouilles  | Ville de Niort   |  | Action mise en place  |
| 27.7 | Le maintien des lieux d'échanges entre professionnels en favorisant une dynamique partenariale (pôle social et coordination GUP)  | CAN et ville de Niort  |  | Les 2 instances ont été évalué.   |

| 15 |  | Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD |   |   |  |
|----|--|--|---|---|--|
| 28 | Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV | Ville de Niort                                       |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de coordination DDSP/PM</li> <li>Lutte contre l'habitat indigne et les squats notamment sur le Pontreau CSA</li> <li>- Réunion de la cellule de veille spécifiquement sur des problématiques de trafics de stupéfiants en QP</li> </ul> |  |

## Objectif stratégique

### Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté

|   |   |
|---|---|
|  | Réalisée                                |
|  | Action adaptée en gardant les objectifs |
|  | Partiellement réalisée                  |
|  | Pas réalisée                            |
|  | Action spécifique aux QP                |

| 16        | Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes  |                |   |   |
|-----------|---|----------------|---|---|
| <b>32</b> | <b>Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion</b>   |                |   |   |
| 32.1      | Poursuite de l'animation du PLIE et de coordination des référents de parcours (objectifs 25% issus des quartiers)                             | CAN            |    | Public des quartiers > à l'objectif (28% en QP)   |
| 32.2      | Un plan d'action partenarial entre Pôle emploi et PLIE (ciblage sur les 50-55 ans)  | CAN            |    | Action adaptée :<br>Clarification des accompagnements vers l'emploi des différents publics sur le territoire (PLIE, ASPIR, Accpt global).<br>Présentation aux prescripteurs |
| <b>33</b> | <b>Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes</b>  |                |   |   |
| 33.1      | Renforcement de l'action de la Mission locale sur les quartiers   | ML             |    | Une présence de la ML sur chacun des quartiers  |
| 33.2      | Mobilisation des dispositifs Jeunes notamment la Garanties jeunes...  | ML             |    | Une 50taine en Garante Jeunes des QP/an   |
| 33.3      | Action volontariste de repérage des jeunes des quartiers (en lien avec Pôle emploi)   | ML             |    | Partenariat ML/PE   |
| 3.4       | Développement de l'action « Passerelles pour l'emploi »   | ML             |    | Action réalisée chaque année et adaptée selon les profils des groupes   |
| <b>34</b> | <b>Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels</b>  |                |   |   |
| 34.1      | Visites du campus, journées d'immersion, sensibilisation découverte métiers   | CMA            |  | Action réalisée « campus des métiers »<br>« Bravo les artisans »  |
| 34.2      | Aide à la professionnalisation (formation aux pré-requis)   | CAN            |  | Dispositif en préparation notamment au sein de la Région NA   |
| <b>35</b> | <b>Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et offreurs d'emploi</b> |                |   |   |
| 35.1      | La mutualisation de moyens et ressources au sein du Service Public pour l'Emploi de proximité   | UD<br>DIRECCTE |  |   |
| 35.2      | Déclinaison à l'échelle locale de la Charte Entreprises et quartiers  |                |  | Action préparée mais qui n'a pas aboutie.   |

| N° fiche | Titre de l'action  | Pilote         | Suivi de l'action | Réalisation / Perspectives   |
|----------|--|----------------|-------------------|--|
| 36       | Accueillir au sein des services de la CAN des publics en insertion issus des QP (emplois aidés ou de remplacements)  | CAN            | ■                 | Conditions de réussite de l'action : le partenariat avec la Mission Locale |
| 37       | Accueillir au sein des services municipaux (ville et CCAS) des publics en insertion issus des QP (emplois aidés)   | Ville de Niort | ■                 |  |
| 38       | <b>Favoriser la mixité dans l'insertion professionnels des publics en difficulté</b>   |                |                   |  |
|          | Mise en place d'une politique d'égalité Hommes-Femmes dans l'accès à l'emploi et la formation  | Etat DDCSSP    | !                 |  |
| 17       | <b>Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires</b>   |                |                   |  |
| 39       | <b>Orienter, former et accompagner les habitants des QP vers l'emploi</b>  |                |                   |  |
|          | Mise en place d'un Service Public Régional de l'Orienteation au sein du Clou Bouchet   | ML             | ■                 |  |
| 18       | <b>Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique</b>  |                |                   |  |
| 40       | <b>Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique</b>  |                |                   |  |
| 40.1     | Développer les clauses sociales dans la commande publique de la ville de Niort   | Ville de Niort | ■                 | Action réalisée et élargie via « le guichet unique » porté par la CAN      |
| 40.2     | Création d'une cellule d'appui au développement des clauses sociales   | CAN            | ■                 |  |
| 40.3     | Favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires en reconduisant des modules de préparation aux missions clausées (plateforme vocationnelle ; référent technique pour l'éligibilité du public) | CAN            | ■                 |  |

## Objectif stratégique

### Lever les freins à l'emploi

|   |   |
|---|---|
|  | Réalisée                                |
|  | Action adaptée en gardant les objectifs |
|  | Partiellement réalisée                  |
|  | Pas réalisée                            |
|  | Action non spécifique aux QP            |

|           |   |         |   |   |
|-----------|---|---------|---|---|
| <b>19</b> | <b>Favoriser la mobilité</b>  |         |   |   |
| <b>42</b> | <b>Améliorer la connaissance des besoins en mobilité des habitants des QP</b>   |         |   |   |
|           | Objectiver les besoins en conduisant une enquête sur les freins à la mobilité   | CAN     |    | Diagnostic partenarial réalisé  |
| <b>44</b> | <b>Améliorer la prise en compte de l'ensemble des dispositifs existants par des aides à la mobilité</b>                                     |         |   |   |
| 44.1      | La poursuite du conventionnement CAN/AIVE : information sur l'offre de mobilité et diagnostic de besoin.                                    | CAN     |    | Le groupe a travaillé à la mise en place d'actions en lien avec AIVE dont l'auto école sociale, le renfort du diagnostic mobilité   |
| 44.2      | Engager une réflexion des acteurs de l'insertion socio professionnelle suite au diagnostic mobilité (cf Action 42)                          | CAN     |    |   |
| <b>20</b> | <b>Agir pour la maîtrise de la langue</b>   |         |   |   |
| <b>45</b> | <b>Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des QP</b>   |         |   |   |
|           | Mobiliser le dispositif « Clé de savoirs citoyens » de l'ASFODEP  | ASFODEP |    | Les stages font le plein  |
| <b>21</b> | <b>Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes</b> |         |   |   |
| <b>46</b> | <b>Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des quartiers prioritaires</b>   |         |   |   |
| 46.1      | Réflexion partenariale sur des modes d'accueil adaptés au besoin des personnes en insertion   | CAN     |    | Une première phase de diagnostic réalisé et partagé.<br>Action difficile à financée.<br>Cette réflexion s'inscrit désormais dans la stratégie de lutte contre la pauvreté |
| 46.2      | Formalisation du travail partenarial autour de l'accueil de l'enfant  | CCAS    |  | Pas de lien avec la Politique de la Ville   |

## Objectif stratégique

### Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique

|   |   |
|---|---|
|  | Réalisée                                |
|  | Action adaptée en gardant les objectifs |
|  | Partiellement réalisée                  |
|  | Pas réalisée                            |
|  | Action non spécifique aux QP            |

|           |   |  |   |  |
|-----------|---|--|---|--|
| <b>22</b> | <b>Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation</b>                                |  |   |  |
| <b>47</b> | <b>Consolider la coordination et la convergence des accompagnements</b>   |  |   |  |
| 47.1      | Consolider l'accompagnement de l'émergence à la post création : détection et accompagnement des projets de création d'entreprises<br>Trophées des quartiers | ADIE/CCI/CMA/BGE                       |  | Action pérenne depuis 2015   |
| 47.2      | Atelier régional des bourses Désir d'entreprendre   | CAN                                    |  | Action régionale non renouvelée après 2016                                     |
| 47.3      | Accompagner l'entrepreneuriat féminin   | Service de l'Etat/<br>Droit des femmes |  |  |
| <b>23</b> | <b>Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires</b>   |  |   |  |
| <b>48</b> | <b>Sensibiliser en amont les publics des quartiers à la création d'entreprises</b>  |  |   |  |
| 48.1      | Mini entreprise au collège Jean Zay   | EN                                     |  | Action développée sur 2 années puis arrêtée (incompatible avec temps scolaire) |
| 48.2      | Pôle territorial de Coopération économique /Coopérative de service Jeunes   | PTCE                                   |  | Action réalisée.   |
| 48.3      | Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : Campus des métiers CMA   | CMA/EN                                 |  | Action réalisée chaque année   |



COFIL DU 5 NOVEMBRE 2019

PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL DU  
CONTRAT DE VILLE

DES PILIERS COHÉSION SOCIALE

ET EMPLOI-DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
(HORS INVESTISSEMENT)

ANNEXE-CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
ET AU PROTOCOLE D' ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES

AVENANT-CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES (PERR) :  
EVALUATION A MI-PARCOURS ET  
PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL ACTUALISE SUR LA PERIODE 2019-2022

---

Plusieurs textes règlementaires invitent à l'actualisation des Contrats de ville, dans la perspective de leur prolongation jusqu'en 2022, au sein d'un **Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR)**.  
Ce PERR doit comprendre les documents qui suivent et joints en annexe :

■ **Un plan d'actions partenarial actualisé :**

Dès 2016, la CAN a invité les signataires du Contrat de Ville à élaborer un plan afin de passer d'une logique d'objectifs à une logique d'actions, en déterminant sur chaque thématique ce que chaque institution souhaitait conduire de manière collective dans une volonté de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire de l'agglomération.

Dans le cadre d'une démarche témoignant d'un fort parti pris participatif et reposant sur une mobilisation transversale marquée des institutions partenaires, un plan d'actions a été construit comprenant un référentiel précis : descriptif des actions, nom du pilote, les moyens mobilisés de droit commun et de droit spécifique ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

L'engagement des partenaires dans cette démarche suivi de sa mise en œuvre est à souligner puisque les rapports annuels de 2016, 2017 et 2018 du contrat de ville et de ce plan d'actions ont mis en évidence un taux de mise en œuvre opérationnel de 82% :

Dans la perspective de prolongation du Contrat de ville jusqu'en 2022, ce plan d'actions partenarial initial a été évalué.

■ **Une évaluation à mi-parcours du dispositif :**

Au niveau local, il a été décidé de questionner ce plan d'actions partenarial conçu et annexé au Contrat de Ville ainsi que quelques actions emblématiques de l'appel à Projets.

L'agglomération a proposé à l'ensemble des signataires de faire le point sur : les actions réalisées, partiellement réalisées, non réalisées, les actions qui n'ont pas de spécificités « quartiers » avérées, les relances à prévoir, les mesures correctrices, les besoins émergents et les nouvelles pistes à envisager... En conservant le parti pris participatif initial puisque cette démarche a été conduite via des ateliers partenariaux.

A l'issue de ces ateliers, s'est dégagée une vision d'un plan d'action rénové avec des orientations et des thèmes émergents forts et transversaux.

■ A ces discussions centrées sur les besoins des quartiers prioritaires, se sont ajoutés des échanges sur l'opportunité et la manière de décliner localement :

- Les attentes décrites dans la lettre du 1er ministre du 22 janvier 2019 s'adressant aux services de l'Etat et constituées notamment d'une feuille de route gouvernementale (40 mesures) et d'un PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) ciblant : stages de 3ème, achats responsables, lutte contre les discriminations dans le cadre des recrutements, formation....,

- Le Pacte de Dijon constitué principalement d'engagements de l'Etat et des agglomérations à introduire dans le Contrat de ville.

## TABLE DES MATIERES

---

|  |            |
|--|------------|
| <b>PILIER COHÉSION SOCIALE .....</b>   | <b>4</b>   |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 – DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....   | 4          |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES<br>HABITANTS DES QUARTIERS ..... | 29         |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS.....   | 46         |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES .....                               | 53         |
| OBJECTIF STRATEGIQUE 5 – PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE .....  | 73         |
| <br>   |            |
| <b>PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI .....</b>   | <b>83</b>  |
| OBJECTIF STRATEGIQUE 6 – DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI<br>EN DIFFICULTÉ .....           | 83         |
| OBJECTIF STRATEGIQUE 7 – LEVER LES FREINS A L'EMPLOI .....   | 111        |
| OBJECTIF STRATEGIQUE 8 – PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE ECONOMIQUE .....                                       | 122        |
| <br>   |            |
| <b>PILIER TRANSVERSAL VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE.....</b>  | <b>130</b> |
| OBJECTIF STRATEGIQUE – FAVORISER LA CITOYENNETÉ.....   | 130        |

LES FICHES ACTION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 – DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA  
 RÉUSSITE ÉDUCATIVE

| Objectifs Opérationnels  | N° fiche action | Titre de la fiche action  |
|--|-----------------|---|
| OP 1 – Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales | 1               | Soutenir les parents dans leur rôle éducatif  |
|  | 2               | Encourager la médiation sociale et scolaire dans les établissements scolaires   |
|  | 3               | Favoriser l'implication des parents dans les écoles   |
| OP 2 – Redonner une place aux parents dans la communauté éducative                           | 4               | Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative                        |
| OP 3 – Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire                | 5               | Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des métiers et de l'Artisanat |
| OP 4 – Favoriser la maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents        | 6               | Action de maîtrise de la langue par les élèves et leurs parents   |
|  | 7               | Rendre les établissements scolaires plus attractifs.<br>Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires                     |

| FICHE ACTION N°1        |  |   |
|-------------------------|--|---|
| Titre                   | Soutenir les parents dans leur rôle éducatif   |   |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>  |   |
| Orientation stratégique | OS 1   | <b>DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE</b>                             |
| Objectif opérationnel   | OP 1   | Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagnement des familles animé par les CSC dans le cadre des REAAP à l'image de groupes de parole existants</li> <li>2. Information sur la médiation familiale favorisant une communication sereine entre parents et enfants – sur sollicitation</li> </ol> |   |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| <p>Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants</p> <p>Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale</p> <p>Agir sur les barrières culturelles, sociales et linguistiques pour améliorer la relation à l'école des familles</p> |

| Portage Service   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions concernées n°1 et 2: Caisse d'Allocations Familiales : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : Service Parentalité</li> <li>○ Fonction du ou des référent(s) : Conseillère Technique Parentalité et Médiatrice Familiale</li> </ul> </li> </ul> |

| Partenaires de l'action  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</li> <li>- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)</li> <li>- Centre communal d'action sociale (CCAS)</li> <li>- Associations de parents d'élèves</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- Conseil régional</li> <li>- Centres socio-culturels de la ville de Niort (CSC)</li> <li>- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)</li> <li>- CAN –Direction Cohésion Sociale et Insertion</li> <li>- Mission Locale</li> </ul> |

### Effets attendus

Le lien parents/école a été facilité.

Les spécificités des familles monoparentales et allophones sont mieux maîtrisées par les acteurs intervenant dans le domaine éducatif.

### Public ciblé

Les familles des quartiers prioritaires dont les familles monoparentales

### Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

### Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | CAF : Dans le cadre de l'appel à projet REAAP, soutien par un(e) conseiller(ère) technique parentalité et soutien financier par le biais de subventions allouées pour les REAAP.<br>Fonds propres de la CAF |
| Action n°2 | Un(e) médiateur(rice) familiale de la CAF pourrait communiquer auprès des familles et des partenaires sur la médiation familiale  |

### Crédits spécifiques mobilisables

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | -Crédits spécifiques Politique de la Ville (CAN et CGET) |
| Action n°2 |  |

### Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | CAF : Les actions sont mises en œuvre à compter de mars (date de l'appel à projets annuel) -Actions renouvelables |
| Action n°2 | Renouvelée chaque année   |

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

#### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s)<br/>dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action n°1 : Nombre d'actions proposées                                     | annuelle   | CAF-CSC-CAN   |
| Action n°1 : Nombre de parents inscrits aux groupes de parole issus des QPV | annuelle   | CAF-CSC-CAN   |
| Action n°1 : Nombre de familles accompagnées issues des QPV                 | annuelle   | CAF-CSC-CAN   |
| Action n°2 : Nombre de sollicitations de la médiatrice familiale            | annuelle   | CAF   |

**Indicateurs qualitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>référent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action n°1 : Evolution des relations des familles avec les écoles             | annuelle   | CAF-CSC-CAN   |
| Action n°1 : grille d'observation des problématiques abordées par les parents | annuelle   | CAF-CSC-CAN   |

| FICHE ACTION N°2        |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Titre                   | Encourager la médiation sociale et scolaire dans les établissements scolaires |   |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>   |   |
| Orientation stratégique | OS 1  | <b>DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE</b>                             |
| Objectif opérationnel   | OP 1  | Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales |
| Action(s) concernée (s) | 1. Médiation sociale en milieu scolaire                                       |   |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants<br>Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale<br>Agir sur les barrières culturelles, sociales et linguistiques pour améliorer la relation à l'école des familles |

| Portage   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action concernée: CCAS <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : Service médiation</li> <li>○ Fonction du ou des référent(s) : Responsable service médiation</li> </ul> </li> </ul> |

| Partenaires de l'action  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</li> <li>- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)</li> <li>- Centre communal d'action sociale (CCAS)</li> <li>- Associations de parents d'élèves</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- Conseil régional</li> <li>- Centres socio-culturels de la ville de Niort (CSC)</li> <li>- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)</li> <li>- CAN –Direction Cohésion Sociale et Insertion</li> </ul> |

| Effets attendus  |
|--|
| <p>Le lien parents/école a été facilité.</p> <p>Les spécificités des familles notamment monoparentales et allophones sont mieux maîtrisées par les acteurs intervenant dans le domaine éducatif.</p> <p>Amélioration du climat scolaire.</p> |

## Public ciblé

Familles des quartiers prioritaires ayant des enfants scolarisés  
Familles monoparentales des quartiers prioritaires  
Familles des quartiers prioritaires ne maîtrisant pas la langue française

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | 6 agents de médiation sociale du CCAS et un chef de service sont mobilisés sur ces actions à raison de 0.4 ETP. |
|------------|---|

## Crédits spécifiques mobilisables

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
|------------|--|

## Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | Action expérimentée depuis septembre 2014, renouvelée auprès des écoles maternelles et élémentaires pour chaque année scolaire des QPV |
|------------|--|

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>                         | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Nombre de familles bénéficiaires                          |  | CCAS- médiation sociale   |
| Nombre d'orientations vers les partenaires                |  | CCAS- médiation sociale   |
| Provenance des sollicitations                             |  | CCAS- médiation sociale   |
| Type de médiation   |  | CCAS- médiation sociale   |
| Participation aux équipes éducatives au côté des familles |  | CCAS- médiation sociale   |

**Indicateurs qualitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Satisfactions sur la base d'enquêtes des familles, des enfants/jeunes, responsables scolaires |  |   |

| FICHE ACTION N° 3       |  |   |
|-------------------------|--|---|
| Titre                   | Favoriser l'implication des parents au sein des écoles   |   |
| Pilier                  | Cohésion sociale   |   |
| Orientation stratégique | OS 1   | DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE                                    |
| Objectif opérationnel   | OP 1   | Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales |
| Action(s) concernée(s)  | <p>1. Des espaces d'échanges entre parents et écoles (ex : café des parents, goûter...), de rencontres entre les familles et la communauté éducative (école Pérochon, J. Zay, J. Ferry, P. de Coubertin, E. Zola) en lien avec les directeurs(trices), les psychologues scolaires et les CSC</p> <p>2. Le protocole d'accueil des enfants et de leurs familles lors de la première scolarisation</p> |   |

#### Objectifs de l'action

Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants

Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale

Favoriser l'émergence de lieux ressources permettant aux professionnels de créer un autre lien avec les parents

#### Portage

- Action concernée n° 1 : Education Nationale
  - Direction(s) concernée(s) :
  - Fonction du ou des référent(s) : l'inspecteur(trice) de la circonscription concernée
- Action concernée n° 2 : Co-portage Education Nationale et Ville de Niort
  - Direction(s) concernée(s) :
  - Fonction du ou des référent(s) : l'inspecteur(trice) de la circonscription concernée

#### Partenaires de l'action

- Ville de Niort
- Education Nationale
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Associations de parents d'élèves
- Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Conseil régional
- Centres socio-culturels de la ville de Niort (CSC)
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- CAN –Direction Cohésion Sociale et Insertion

## Effets attendus

Le lien parents/école a été facilité

## Public ciblé

Familles des quartiers prioritaires

Familles monoparentales des quartiers prioritaires

Familles des quartiers prioritaires ne maîtrisant pas la langue française

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | <p>-Participation des agents Ville de Niort : participation des agents municipaux aux dispositifs de concertation, de temps d'information ou de consultation organisés avec les parents d'élèves et les enseignants = Coordinateurs(trice)s (1 à 3) et référent(e)s (5) périscolaires</p> <p>Dans le cadre du PEDT et du 2<sup>ème</sup> axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : Concertation des acteurs éducatifs et institutionnels développée</p> <p>Espace d'accueil</p> <p>-Moyens humains de l'Education nationale : coordinateur(trice) REP <b>et contrat de ville</b>, enseignants, directeurs(trices) et psychologues scolaires.</p> <p>Education nationale : 4 services civiques mobilisés sur le REP</p> |
| Action n°2 | <p>-2 salles de CSC pour 2 réunions annuelles</p>   |

## Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1

Action n°2

## Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | <p>Ville de Niort : Chaque année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunion de rentrée début septembre en présence des parents d'élèves</li><li>- 3 conseils d'école en fin de chaque trimestre scolaire (décembre ; mars ; juin) en présence de délégués de parents d'élèves</li><li>- Réunion de concertation hebdomadaire Référent périscolaire – Directeur d'école</li></ul> |
|------------|--|

|            |  |
|------------|--|
|            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion équipe éducative en présence de parents sur convocation du Directeur tout au long de l'année</li> <li>- Entretien protocoles d'accueil individualisé (PAI) ou spécifique (PAS) selon les demandes de parents tout au long de l'année</li> <li>- Entretien avec le psychologue scolaire selon les besoins tout au long de l'année</li> </ul> <p>Éventuellement Conseil des maîtres hebdomadaires et réunion des délégués<br/>Education Nationale : Recrutement annuel des services civiques selon des priorités fixées par le Directeur académique</p> |
| Action n°2 | Chaque année en avril  |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>      |
|--|--|--|
| Action n°1 : Nombre de parents participants au « Café des Parents » et autres lieux d'échanges parents/école | Année  | Direction Education de la Ville de Niort   |
| Action 1 : Nombre d'heures de participations des agents aux échanges   | Année  | Ville de Niort, direction de l'Education, Coordonnatrices et référents périscolaires |

### Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action n°2 : Satisfaction sur la base d'enquêtes des familles, des enfants/jeunes, responsables scolaires |  | Ville de Niort, Direction de l'Education  |

| FICHE ACTION N°4        |   |  |
|-------------------------|---|--|
| Titre                   | Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative  |  |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>   |  |
| Orientation stratégique | OS 1  | <i>DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE</i>            |
| Objectif opérationnel   | OP 2  | Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les Cycles d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants de l'élémentaire et des collèges impulsés et financés par la CAF.<br/>Dans ce cadre, sont développés les CLAS pour les primo-arrivants.<br/>La CAF invite les opérateurs à proposer un accompagnement aux parents à l'utilisation de Pronote</li> <li>2. La « semaine de la maternelle », ouverture des écoles maternelles aux familles pendant le temps scolaire (en privilégiant la rentrée scolaire et les retours de vacances)</li> <li>3. La mise en place de journées « portes ouvertes » pendant la scolarité de l'enfant (de la maternelle au collège)</li> <li>4. La mise en place d'actions dispositif « Passerelle » entre structures d'accueils collectifs et les écoles maternelles</li> <li>5. L'action de formation et de sensibilisation des professionnels à la « communication bienveillante » pour favoriser le dialogue avec les parents</li> <li>6. La poursuite des formations spécifiques des parents bénévoles pour favoriser leur implication dans les associations de parents d'élèves</li> <li>7. Bénévolat des parents dans les animations et les temps forts périscolaires</li> <li>8. Une meilleure coordination des acteurs de la parentalité par la constitution d'un groupe de travail au Clou Bouchet</li> </ol> |  |

#### Objectifs de l'action

Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants

Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale

## Portage

- Action concernée n°1 : Caisse d'Allocations Familiales :
  - Direction(s) concernée(s) : Service Parentalité
  - Fonction du ou des référent(s) : Conseiller(e) Technique Parentalité et Médiatrice Familiale
  
- Actions concernées n°2 et 3 : Education Nationale :
  - Direction(s) concernée(s) :
  - Fonction du ou des référent(s) : l'Inspecteur(trice) de circonscription concernée et les 2 principaux de collège.
  
- Action concernée n°4 : co portage Education nationale et CCAS (Service petite enfance)
  
- Action concernée n°5 : CAN  
Direction concernée : Cohésion sociale et Insertion
- Actions concernées n° 6 : co portage DDCSPP et Ville de Niort (Direction Education)
  
- Actions concernées n° 7 : Ville de Niort
  - Direction(s) concernée(s) : Service Education
  
- Action concernée n°8: CCAS et CSC de Part et d'Autre

## Partenaires de l'action

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Ville de Niort
- Centres socio-culturels de la ville de Niort (CSC)
- Education Nationale
- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)
- Associations de parents d'élèves
- Conseil départemental des Deux-Sèvres
- CAN, direction Cohésion sociale et Insertion

## Effets attendus

Une meilleure connaissance réciproque des familles et de la communauté éducative  
Un accroissement des projets communs entre l'école, les parents et les centres-socio culturels  
L'accroissement du nombre de parents volontaires pour devenir parents d'élèves  
L'augmentation de la participation des parents aux différents événements organisés par l'école  
Une APE présente dans chaque école

## Public ciblé

Familles des quartiers prioritaires

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |  |
|--|--|
| Action n°1   | CAF : Dans le cadre du dispositif CLAS (appel à projets), crédits sur projet présenté et accompagnement technique de la conseillère parentalité.<br>Education nationale : moyen humain RUPN au collège Jean ZAY pour l'accès à Pronote.<br>CCAS : conventionnement avec les CSC de Part et d'Autre et du Parc pour les CLAS primo-arrivants et mobilisation du/de la coordinateur(trice) PRE pour l'orientation des enfants au sein de l'équipe pluridisciplinaire |
| Action n°2   | Ville de Niort : supports techniques et moyens logistiques pour le stand partenarial<br>-Moyens humains de l'Education nationale : coordinateur(trice) REP, enseignants, directeurs(trices) et psychologues scolaires.   |
| Action n°3   | Moyens humains de l'Education nationale (divers professionnels)  |
| Action n°4   | Moyens humains Education nationale (divers professionnels) et direction Petite enfance du CCAS   |
| Action n°5   | Moyens de droit commun de la CAN et moyens humains pour la coordination  |
| Action n°6   | Ville de Niort : 1 agent DE sur 2 réunions<br>Etat - DDCSPP : moyens humains<br>Education nationale : moyens humains   |
| Action n°7   | Ville de Niort : moyens humains pour la mobilisation des parents bénévoles et moyens logistiques, dans le cadre du PEDT et du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : une « co-éducation » recherchée  |
| Action n°8   | CCAS: Moyens humains<br>CSC de Part et d'Autre: Moyens humains   |

| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |   |
|---|---|
| Action n°1                              | Crédits spécifiques Contrat de Ville en complément des crédits de droit commun<br>PRE |
| Action n°5                              | Crédits spécifiques Contrat de Ville  |

| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |  |
|---|--|
| Action n°1  | D'octobre à juin-renouvelable – Durée du contrat |
| Action n°2  | en mars/avril sur la durée du contrat            |
| Action n°3  | Renouvelée tous les ans sur la durée du contrat  |
| Action n°4  | Renouvelée tous les ans sur la durée du contrat  |
| Action n°5  | Renouvelée tous les ans sur la durée du contrat  |
| Action n°6  | Année scolaire 2016/2017 puis reconduction       |
| Action n°7  | Chaque année scolaire                            |
| Action n°8  | A partir de 2019                                 |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°1 : Nombre de projet CLAS   | annuelle   | CAF-CSC-CAN   |
| Action n°1 : Part de bénéficiaires des CLAS au sein de chacun des QPV  | annuelle   | CSC   |
| Action n°1 : Evolution de la fréquentation de la page « Espace parents » de Pronote  | annuelle   | EN - Collèges   |
| Action 1 : Nombre d'enfants accompagnés dans les CLAS primo-arrivants  | annuelle   | PRE-CCAS  |
| Action n° 2 et 3 : Nombre de participants aux JPO et « semaine de la maternelle » selon l'école  | Annuelle   | Education nationale   |
| Action n°2 : Nombre de parents présents aux réunions de rentrée  | Annuelle   | Education nationale   |
| Action n°4 : Nombre de visites d'écoles avec les enfants.<br>Nombre d'enfants qui visitent l'école   | Annuelle   | CCAS  |
| Action n°5 : Nombre de professionnels formés   | Annuelle   | CAN<br>Service Cohésion sociale et insertion                                    |
| Action n° 6 : - Nb de parents participant aux formations pour les parents d'association de Parents d'élèves<br>Nombre d'APE sur les écoles QPV | Annuelle   | Education nationale- service Vie de l'élève                                     |
| Action n°6 : Taux de participation aux élections et nombre de parents élus   |  | Ville de Niort, de l'Éducation Direction service de l'élève ou DDCSPP           |
| Action n°7 : Nombre de bénévoles en APS  |  | Ville de Niort, Direction de l'Éducation  |
| Action n°8<br>Nombre de rencontres du groupe de travail<br>Nombre d'actions partenariales nouvelles mises en œuvre                             |  |   |

### *Indicateurs qualitatifs*

*Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective.*

*Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)*

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action n°6 : Implication des parents à la vie de l'école  |  | Ville de Niort, Direction de l'Éducation  |
| Action n°7 : Diversité des thématiques d'animation proposées par les parents bénévoles  |  | Ville de Niort, Direction de l'Éducation  |
| Action n°8:<br>Meilleure connaissance des acteurs de la parentalité et de leurs actions sur le territoire<br><br>Assiduité aux rencontres |  |   |

| FICHE ACTION N°5        |  |  |
|-------------------------|--|--|
| Titre                   | Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat  |  |
| Pilier                  | Cohésion sociale   |  |
| Orientation stratégique | OS 1   | DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE   |
| Objectif opérationnel   | OP 3   | Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire (soutenir la persévérance scolaire) |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la mobilisation de la plateforme de décrochage scolaire du département co-animée par le Service public régional de l'orientation et la Mission Locale Sud Deux-Sèvres, et pilotée par la Région</li> <li>2. Poursuivre des actions de prévention de la déscolarisation – en partenariat - en direction des plus fragiles</li> <li>3. Maintien du Dispositif Relais Niortais (DRN) avec une attention particulière pour les élèves de la politique de la ville</li> </ol> |  |

### Objectifs de l'action

Améliorer le repérage de l'absentéisme  
Améliorer l'information concernant l'orientation scolaire et professionnelle

### Portage

- Action concernée n°1 : Education Nationale et une coopération renforcée de la Mission Locale
  - o Direction(s) concernée(s) :
  - o Fonction du ou des référent(s) : Le(a) directeur(trice) du CIO en charge du décrochage (EN), le(a) directeur(trice) de la Mission Locale pour la PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) ainsi qu'un(e) coordinateur(trice) pour FOQUALE (Formation Qualification Emploi).
- Action concernée n°2 : Education Nationale
- Action concernée n°3 : Education Nationale via une convention avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil Départemental

### Partenaires de l'action

- Plateforme de suivi du décrochage scolaire du département des Deux-Sèvres comprenant :
  - o SPRO
  - o Mission Locale
  - o Conseil Régional
  - o Education Nationale
  - o DIRECCTE
  - o Préfecture

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Agence de service civique / Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)</li> <li>o Pôle Emploi</li> <li>o Chambres consulaires</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)</li> <li>- Conseil départemental</li> </ul> |
|---|

|  |
|--|
| <p><b>Effets attendus</b></p> <p>Un repérage précoce des jeunes en cours de déscolarisation et des décrocheurs, suivi d'une prise en charge</p> <p>Une diminution du nombre de décrocheurs</p> <p>Un retour à l'école, ou vers une qualification professionnelle, amélioré</p> <p>Une meilleure coopération entre les équipes éducatives et les partenaires extérieurs</p> |
|--|

|  |
|--|
| <p><b>Public ciblé</b></p> <p>Jeunes en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire fréquentant les établissements situés dans le périmètre prioritaire et ceux issus des quartiers prioritaires fréquentant un établissement hors périmètre.</p> <p>Familles dont l'enfant est en situation de décrochage.</p> |
|--|

|  |
|--|
| <p><b>Quartier(s) concerné(s)</b></p> <p>Tous les quartiers prioritaires</p> |
|--|

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b></p> |   |
| <p>Action n°1</p>   | <p>-Pour la Mission Locale : mobilisation du temps d'un(e) conseiller(e) et du/de la directeur(trice)</p> <p>- Pour le Conseil Régional : mobilisation des financements dans le cadre de la convention Mission Locale/Région</p> <p>-Pour l'Education Nationale : concernant le décrochage, mobilisation de la directrice du CIO et d'une conseillère de la MLDS.</p> <p>Mobilisation de toute la communauté éducative, concernant la déscolarisation</p> |
| <p>Action n°2</p>   | <p>-Pour l'Education nationale : moyens humains, logistiques et financiers du collège (dont un service civique)</p> <p>- Mobilisation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative</p>  |
| <p>Action n°3</p>   | <p>- 5 commissions d'admission</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Crédits spécifiques mobilisables</b></p> |  |
| <p>Action n°1</p>                              |  |
| <p>Action n°2</p>                              |  |
| <p>Action n°3</p>                              |  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b></p> |   |
| <p>Action n°1</p>  | <p>En cours et renouvelable jusqu'à échéance du Contrat de Ville.</p> <p>Calendrier relatif au décrochage : 4 réunions de suivis de plateforme, 1 réunion plénière et 2 temps forts de repérage par année scolaire ainsi qu'un repérage au flux toute l'année</p> |

|            |   |
|------------|---|
|            | Calendrier relatif à la déscolarisation : réunions FOQUALE régulières et suivis toute au long de l'année. |
| Action n°2 | Renouvelée chaque année   |
| Action n°3 | Année scolaire, renouvelable  |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°1 : Nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire recensés chaque année par établissement dont ceux issus des quartiers                   | annuelle   | Mission locale et CIO   |
| Action n°1 Nombre d'accompagnements au retour en milieu scolaire et sur les actions de lutte contre décrochage scolaire (MLDS) mis en place chaque année | annuelle   | Mission locale et CIO   |
| Action n°1 : Nombre de retours à une formation professionnelle à destination des décrocheurs recensés par an   | annuelle   | Mission locale et CIO   |
| Action n°2 : Evolution des taux d'absentéisme  | Annuelle   | Education Nationale   |

| FICHE ACTION N°6        |   |  |
|-------------------------|---|--|
| Titre                   | Actions de maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents  |  |
| Pilier                  | Cohésion sociale  |  |
| Orientation stratégique | OS 1  | DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE                 |
| Objectif opérationnel   | OP 4  | Favoriser la maîtrise de la langue par les élèves et leurs parents |
| Action(s) concernée(s)  | <p>1. Mise en place des actions de maîtrise de la langue à destination des élèves et de leurs parents (support numérique, cours d'alphabétisation, atelier socio linguistique...)</p> <p>Mise en place de l'OEPRE : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants</p> |  |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| <p>Améliorer les résultats scolaires</p> <p>Améliorer le repérage des élèves en difficulté</p> <p>Favoriser les coopérations entre les professionnels</p> |

| Portage                                    |
|--|
| Action concernée n°1 : Education nationale |

| Partenaires de l'action  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort</li> <li>- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de l'appel à projets des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) afin d'aider les enfants à s'organiser et à devenir élève.</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- Conseil Régional</li> <li>- Conseil Départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)</li> <li>- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)</li> </ul> |

| Effets attendus   |
|---|
| Une amélioration des résultats scolaires des élèves inscrits dans les établissements en QPV, et particulièrement les nouveaux arrivants et allophones |

**Public ciblé**

Les élèves inscrits dans les établissements situés dans le périmètre prioritaire, dont ceux inscrits en établissements Réseau d'Education Prioritaire (REP)

**Quartier(s) concerné(s)**

Tous les quartiers prioritaires

**Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence**

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | Education Nationale : moyens humains UPPVA 0,5 ETP sur le 1 <sup>er</sup> degré REP et 1 ETP collège Jean ZAY<br>CAF : mobilisation des crédits REAAP au besoin |
|------------|---|

**Crédits spécifiques mobilisables**

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | Crédits spécifiques PRE<br>Crédits spécifiques du contrat de ville |
|------------|--|

**Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action**

|            |                |
|------------|----------------|
| Action n°1 | Septembre 2016 |
|------------|----------------|

**Indicateurs quantitatifs et qualitatifs** **Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Nombre d'actions de formation mises en œuvre en faveur de la maîtrise de la langue française | Annuelle   | Education Nationale   |
| Nombre de participants selon le QPV  | Annuelle   | Education Nationale   |

| FICHE ACTION N°7               |  |   |
|--------------------------------|--|---|
| <b>Titre</b>                   | Rendre les établissements scolaires plus attractifs<br>Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires   |   |
| <b>Pilier</b>                  | <i>Cohésion sociale</i>  |   |
| <b>Orientation stratégique</b> | OS 1   | <i>DÉVELOPPER LA PARENTALITÉ ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE</i> |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | OP 4   | Rendre les établissements scolaires plus attractifs       |
| <b>Action(s) concernée(s)</b>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Session de « confiance en soi en milieu aquatique » ou « d'apprentissage de la natation » (projet « J'apprends à nager »)</li> <li>2. Mise à disposition auprès de l'Education nationale, lors des sessions dans le temps scolaire, d'un appui pour l'apprentissage de la nage par un maître-nageur supplémentaire auprès de l'enseignant concerné,</li> <li>3. Renfort d'encadrement et d'animations associatives dans les accueils de loisirs périscolaires des 5 écoles du Contrat de Ville.</li> <li>4. Mise en œuvre de Coup de pouce clé et coups de pouce langage dans le cadre du PRE</li> </ol> |   |

### Objectifs de l'action

Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au sein des établissements scolaires situés dans le périmètre prioritaire  
 Individualiser le parcours des élèves  
 Favoriser une plus grande mixité sociale et scolaire dans les établissements du quartier

### Portage

- Actions concernées n°1 et 2 : coportage Education nationale et Communauté d'agglomération du Niortais :
  - o Direction(s) concernée(s) : Sports d'eau en lien avec le service Cohésion Sociale et Insertion
- Action concernée n°3 : Ville de Niort
  - o Direction concernée : Direction de l'Education
- Actions concernées n° 4: CCAS

### Partenaires de l'action

- Ville de Niort
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de financeurs des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) afin d'aider les enfants à s'organiser et à devenir élève.
- Education Nationale

- Conseil Régional
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET)
- DDCSPP
- CNDS

### Effets attendus

réduction des écarts de résultats scolaires

### Public ciblé

Les élèves inscrits dans les établissements situés dans le périmètre prioritaire, dont ceux inscrits en établissements Réseau d'Education Prioritaire (REP)

### Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

### Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | CAN : Mise à disposition par la direction Sports d'eau de la CAN, à titre gracieux, des couloirs de nage. Leur éligibilité sera confirmée dans le cadre du BP 2017.<br>Education nationale : Moyens humains et financiers élémentaires et collège Jean Zay<br>Crédits CNDS  |
| Action n°2 | CAN : mobilisation de moyens humains du service des sports d'eau  |
| Action n°3 | Ville de Niort : Renfort d'animation associative - 3 à 4 interventions par semaine en complément des activités réalisées par l'équipe périscolaire et/ou des partenaires dans les 5 écoles du contrat de ville (contre 2 à 3 interventions sur les 14 autres écoles municipales).<br>1. Pilotage et coordination : 1 coordonnateur(trice) périscolaire dédié aux 5 écoles du territoire. 2. Equipe périscolaire : 5 Référents – 31 animateurs(trices) et surveillants 3. Formation des agents<br>Dans le cadre du PEDT et du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : Renfort d'encadrement |
| Action n°4 | CCAS : mobilisation de moyens humains (2 services civiques) pour Coup de pouce Clé (atelier lecture et écriture pour les enfants de CP) et Coup de pouce Langage (Atelier langage pour des enfants de maternelle)<br>CCAS et autres partenaires : Orientation des enfants par les équipes pluridisciplinaires   |

### Crédits spécifiques mobilisables

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | Crédits spécifiques Politique de la Ville  |
| Action n°2 | Crédits spécifiques politique de la ville selon les modalités du projet                    |
| Action n°3 | <i>Prise en charge par les crédits spécifiques Politique de la ville à hauteur de 10 %</i> |
| Action n°4 | PRE  |

### Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | Chaque année scolaire : 1 école par trimestre |
| Action n°2 |   |

|            |  |
|------------|--|
| Action n°3 | Chaque année scolaire, cycle de 9 séances par trimestre et par association     |
| Action n°4 | A partir de 2015, élargissement du dispositif PRE aux 3 quartiers prioritaires |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### □ Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n° 1 et n°2 : Taux de non-nageurs à l'entrée au collège<br>Action N°1 et n°2 : Taux de nageurs  | annuelle   | Education Nationale   |
| Action n° 3 : Nombre d'heures total d'intervention associative<br>Taux de renfort associatif= (Taux horaire d'activité par enfant pour les 5 écoles/ Taux horaire d'activité par enfant pour les 14 autres écoles)-1<br>Taux horaire d'activité par enfant = (nb heures d'intervention associatives dans les écolesX14 enfants par groupe)/nb d'enfants inscrits dans les écoles | annuelle   | Ville de Niort, Direction de l'Education  |
| Action n°3:<br>Taux de renfort encadrement = (Taux d'encadrement des 14 écoles/ Taux d'encadrement des 5 autres écoles)-1<br>Taux d'encadrement = fréquentation/nb d'encadrants  | annuelle   | Ville de Niort, Direction de l'Education  |
| Action 4 : nombre d'enfants participant aux coups de pouce Clé et coup de pouce langage  | annuelle   | CCAS  |

### □ Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 3: Diversité des intervenants : nombre d'associations et domaines d'activité | annuelle   | Ville de Niort, Direction de l'Education  |
| Action n°3 : Action de formations des encadrants                                    | annuelle   | Ville de Niort, Direction de l'Education  |

### Le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS

Outre les actions collectives portant sur la Parentalité et la Réussite Éducative décrites dans les pages qui précèdent, l'accompagnement à la réussite scolaire s'appuie sur un suivi individualisé des enfants, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), porté par le CCAS de Niort et ceci depuis 2007. Le contrat 2015-2020 ancre le PRE en confortant :

- 1- Son inscription au sein **des principaux dispositifs de la thématique Education.**
- 2- La complémentarité de ce programme **avec les actions collectives qui concourent à favoriser l'intégration de l'enfant au sein de l'école** et le déploiement du dispositif **sur le nouveau quartier prioritaire du Pontreau/Colline St André.**

Le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS de NIORT

**1- L'inscription de ce programme au sein des principaux dispositifs de la thématique Education**

| Temps  | Principaux dispositifs  | Porteurs   | Financeurs   |
|--|---|--|--|
| Familial   | REAPP (Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) | CSC  | CAF-Etat-CAN   |
| Scolaire   | Moyens et Actions Educatives Spécifiques (MAES)                       | VDN/EN   | VDN-CAN-EN   |
| Péri ou extra-scolaire   | <b>Programme de Réussite Educative (PRE)</b>                          | CCAS   | Etat (crédits spécifiques politique de la ville-CGET)-CCAS |
|  | Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)                  | CSC  | CAF-Etat-CAN   |
|  | Projet Educatif De Territoire (PEDT)                                  | VDN  | VDN-CAN-CAF-Usagers  |
| <b>Dispositif Grandir Ensemble</b> s'inscrivant sur les différents temps de l'enfant |   | EN<br>En partenariat : CAN, Etat, VDN, CCAS, IREPS | VDN-CAN-Etat-CAF-ARS-FIPD                                  |

**Programme de Réussite Educative**

- **Accompagnement individuel des parcours :**
  - Repérage des difficultés de l'enfant/ accompagnement vers le soin
  - Médiation parents/école

**Participation des partenaires au dispositif**

- Mobilisation de l'équipe pluridisciplinaire
- Financement de séjours vacances

Le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS de NIORT

2- La complémentarité de ce programme avec les actions collectives du plan d'actions du Contrat de Ville 2015-2022, qui concourent à favoriser l'intégration de l'enfant au sein de l'école et le déploiement du dispositif sur le nouveau quartier prioritaire du Pontreau/Colline St André.

#### Actions individuelles du PRE

##### **Extension sur le nouveau périmètre**

Intégration de 2 nouvelles écoles sur le Pontreau/Colline St André

Constitution de l'équipe pluridisciplinaire pour le nouveau quartier

Extension de l'accès aux soins et aux loisirs dans le cadre des parcours individualisés

Partenariat à engager avec le CSC Grand Nord

##### **Optimisation des moyens**

Déploiement sur le terrain du poste de coordination sur la prise en charge des dispositifs Coup de pouce sur une école

Recrutement de 2 services civiques

Harmonisation des temps du Coup de pouce Clé avec le temps des activités périscolaires

#### Actions collectives issues du Plan d'actions du Contrat de ville 2015-2022

##### **Extension sur le nouveau périmètre**

Extension des actions : « M'tes dents », les petits déjeuners, « découverte des métiers »

Attribution de dotations de fonctionnement supplémentaires

Renforcement de l'encadrement sur les temps périscolaires

##### **Mise en œuvre d'actions nouvelles**

Médiation par les pairs

Apprentissage de la natation sur les temps périscolaires pour les enfants « non nageurs »

##### **Développement des moyens**

Coordination périscolaire renforcée sur les 5 écoles

Recrutement de 2 apprentis CAP petite enfance sur les maternelles de Ferry et Coubertin

Une plus forte implication dans le projet Grandir

Ensemble par des projets spécifiques

## PILIER COHÉSION SOCIALE

### LES FICHES ACTION

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS

| Objectifs Opérationnels   | N° fiche action | Titre de la fiche action   |
|---|-----------------|--|
| OP 6 – Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires                             | 8               | Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires   |
| OP 7 – Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé  | 9               | Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics  |
| OP 8 – Développer l'accès à la prévention et aux soins  | 10              | Favoriser le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective (vaccination, bilan de santé) et de dépistage (dépistage du cancer, centre d'examen de santé, VIH/IST, etc.) |
|   | 11              | Renforcer l'accès aux soins primaires  |
| OP 9 - Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins par la reconduction de l'Atelier Santé Ville | 12              | Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs permettant d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants                            |

| FICHE ACTION N°8        |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Titre                   | Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires  |   |
| Pilier                  | Cohésion sociale  |   |
| Orientation stratégique | OS 2  | <i>FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS</i> |
| Objectif opérationnel   | OP 6  | <b>Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires</b>           |
| Actions concernées      | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre les programmes de développement des compétences psychosociales dans la continuité du programme « Grandir Ensemble » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En organisant un comité de pilotage spécifique permettant de prendre des décisions pour consolider les projets existants</li> </ul> </li> <li>2. Développer des actions éducatives autour du vivant et de la relation à l'animal favorisant l'apaisement du climat scolaire (le poney maître d'école, responsabilisation de l'enfant à travers la gestion d'un poulailler...)</li> <li>3. Poursuivre l'action « médiation par les pairs »</li> <li>4. Développer des actions collectives de prévention et de sensibilisation (action petit déjeuner, «M'Tes dents » et « M'ton goûter », secourisme...)</li> <li>5. En lien avec les équipes du Programme de Réussite Educative (PRE), et les professionnels de santé du territoire, structurer des parcours d'accès à la prévention et aux soins : orientation vers les organismes médico-sociaux, réalisations de bilans psychologiques et psychomoteurs, consultations de spécialistes</li> <li>6. Développer des actions auprès des enfants et des jeunes pour promouvoir une pratique sécurisée, responsable et citoyenne des réseaux sociaux. Les parents et les professionnels seront également formés et associés.</li> </ol> |   |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Améliorer le bien-être des enfants</p> <p>Développer chez les enfants des compétences psychosociales (estime, affirmation de soi, empathie, etc.) permettant notamment de réduire les comportements à risques</p> <p>Améliorer la connaissance en matière d'hygiène et de rythme de vie</p> <p>Favoriser l'implication des parents aux problématiques de santé des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les coopérations entre acteurs</li> </ul> |

## Portage

- Action concernée n°1 : Education Nationale et Ville de Niort
- o Direction(s) concernée(s) : Direction Education
- Action concernée n° 2 et 4 : Ville de Niort
- o Direction(s) concernée(s) : Direction Education
- Action concernée n°3 : CCAS
- o Direction(s) concernée(s) : Service Médiation
- Action concernée n°5 : CCAS pour le PRE
- Action concernée n°6: CAN, acteurs de la jeunesse et de la parentalité

## Partenaires de l'action

- Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Communauté d'Agglomération (CAN)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- CGET
- Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) / Atelier Santé Ville (ASV)
- Ville de Niort
- Education Nationale
- Centres socioculturels (CSC)
- Conseil départemental - Protection maternelle et infantile (PMI)
- Préfecture
- Associations de parents d'élèves
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- Travailleurs sociaux
- Promeneurs du Net

## Effets attendus

- La réduction des comportements à risque en récréation et en salle de classe
- Une meilleure sensibilisation des parents sur les questions d'hygiène et de rythme de vie et des réseaux sociaux
- L'amélioration de la santé des enfants
- Une meilleure coordination entre les acteurs intervenant sur cette thématique

## Public ciblé

- Les élèves des trois écoles du REP de J. Zay
- les élèves des deux autres écoles situées dans les quartiers prioritaires
- Les familles
- La communauté éducative

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |  |
|--|--|
| Action n°1   | ARS : moyens financiers en fonction des priorités du PRS et des moyens financiers disponibles.<br>Préfecture : moyens financiers FIPD et MILDECA<br>Education nationale : Coordinatrice REP, Services civiques des écoles ainsi qu'un adulte relais et un emploi aidé pour l'élargissement de l'action sur le quartier du Pontreau/Colline St André.<br>IREPS : moyens humains du coordinateur atelier santé ville et documentation<br>CAF : moyens financiers<br>Ville de Niort : Moyens humains, Grandir ensemble –Espaces ludiques achat de kit de jeux<br>Dans le cadre du PEDT et du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers. |
| Action n°2   | Education Nationale : 2 enseignants<br>Ville de Niort (pour l'action Poney maître d'école) : moyens humains de coordination : 1 responsable administratif et ressources + 1 responsable service des sports+2 conseillers pédagogiques-Moyens humains pour la mise en œuvre : 1 ATSEM-1 coordinatrice scolaire -1 agent service restauration -1 professeur des écoles-2 à 4 parents accompagnateurs.<br>Ville de Niort (action poulailler) : moyens humains et logistiques<br>Les 2 actions qui précèdent, conduites par la Ville de Niort s'inscrivent dans le cadre du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers et du PEDT         |
| Action n°3   | Une équipe de 4 médiateurs sociaux et un chef de service formés à la médiation par les pairs et en mesure de former chaque année parmi les élèves de CE2, CM1 et CM2, des médiateurs.<br>17 membres de la communauté éducative formés à la médiation.  |
| Action n°4   | -Ville de Niort : Pilotage coordinateur(trice) périscolaire, référents, équipes périscolaires, pilotage responsable restauration, équipe restauration et services civiques<br>Dans le cadre du PEDT et du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers.<br>- CPAM : moyens financiers et logistiques.<br>«M'Tes dents » comporte une action d'information, de sensibilisation ainsi qu'une action de dépistage par un chirurgien-dentiste.<br>-IREPS : moyens humains du coordinateur Atelier Santé Ville   |
| Action n°5   | Moyens humains des partenaires du PRE : L'orientation des enfants est faite par les équipes pluridisciplinaires  |
| Action n°6   | ARS: Moyens financiers<br>Préfecture: Moyens financiers  |

| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |   |
|---|---|
| Action n°1                              | Crédits de la politique de la ville   |
| Action n°2                              | Crédits de la politique de la ville   |
| Action n°3                              |   |
| Action n°4                              | Crédits spécifiques de la politique de la ville   |
| Action n°5                              | Crédits PRE pour les prises en charge qui suivent : bilans psychomoteurs, séance de psychomotricité, suivi psychologique à destination des enfants scolarisés dans les écoles des QPV. Intervention des professionnels dans un cadre conventionné avec le CCAS. |
| Action n°6                              | Crédits de la politique de la ville   |

| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |   |
|---|---|
| Action n°1  | Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville<br>Année scolaire |

|            |  |
|------------|--|
| Action n°2 | Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville<br>Année scolaire  |
| Action n°3 | Septembre 2016-juin 2017 : formation, suivi et encadrement d'une nouvelle cohorte de médiateurs au sein de l'école élémentaire E. Pérochon |
| Action n°4 | Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville  |
| Action n°5 | Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville  |
| Action n°6 | Renouvellement jusqu'à échéance du Contrat de ville  |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s)<br/>dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°1 : Indicateurs de suivi relatifs à l'action « Grandir ensemble »   | annuelle   | Education nationale   |
| Action n°2 : Nombre de classes et d'élèves participants  | annuelle   | Ville de Niort<br>Direction de l'Education  |
| Action 3 : nombre d'enfants formés à la médiation  | annuelle   | CCAS  |
| Action 3 : Nombre de professionnels sensibilisés   | annuelle   | CCAS  |
| Action 3 : Nombre d'enfants médiateurs en activité   | annuelle   | CCAS  |
| Action n°4 : Nombre d'enfants bénéficiaires de ces actions   | annuelle   | Ville de Niort<br>Direction de l'Education  |
| Action n° 4 : M'tes dents : Nombre de classes visitées par la caisse.<br>Taux de participation à l'examen Bucco-dentaire.<br>Nombre de dépistage réalisé par un chirurgien-dentiste (à partir de septembre 2016)   | annuelle   | CPAM  |
| Action 5 :<br>- Repérage du nombre d'enfants requérant un suivi individualisé de santé<br>- Nombre d'enfants accédant à une prise en charge par le PRE,<br>- Dont part accédant à un suivi individualisé de santé<br>- Nombre de relais passés entre une situation pris en charge par le PRE puis pris en charge par le droit commun | Annuelle   | CCAS  |
| Action 6:<br>- Nombre d'actions réalisées  |  |   |

| FICHE ACTION N°9        |  |  |
|-------------------------|--|--|
| Titre                   | Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics  |  |
| Pilier                  | Cohésion sociale   |  |
| Orientation stratégique | OS 2   | FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS |
| Objectif opérationnel   | OP 7   | Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé                        |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Poursuivre les actions de sensibilisation à la santé auprès des jeunes en mobilisant le partenariat Mission locale/CPAM</li> <li>2 Sensibiliser les professionnels et les habitants, en partenariat avec la CPAM sur les nouveaux dispositifs Santé <ul style="list-style-type: none"> <li>. Le 100% Santé, sans reste à charge</li> <li>. Le dispositif PFIDASS de lutte contre le non recours aux soins</li> <li>. La sensibilisation au Dossier Médical Partagé</li> </ul> </li> <li>3 Définir avec la CPAM quelques indicateurs de suivi de la consommation de soins des quartiers (mesurer les écarts par rapport à la ville de Niort).</li> </ol> |  |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| <p>Identifier les freins à l'accès aux droits</p> <p>Permettre aux professionnels du territoire de connaître et de maîtriser les différentes structures, dispositifs et droits mobilisables en matière de santé</p> <p>Rendre accessible l'information sur les droits en santé</p> <p>Accompagner les publics dans les démarches d'accès aux droits</p> |

| Portage   |
|---|
| <p>Actions concernées n°1 et 2 : CPAM</p> <p>Actions concernée n°3 : Mission locale</p> |

| Partenaires de l'action  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)</li> <li>- Agence régionale de santé (ARS)</li> <li>- Centre communal d'action sociale (CCAS)</li> <li>- Caisse d'allocations familiales (CAF)</li> <li>- Centre hospitalier de Niort / PASS (permanence d'accès aux soins)</li> <li>- Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) / Atelier Santé Ville (ASV)</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)</li> <li>- Mission Locale Sud Deux Sèvres</li> <li>- Agora Maison des Adolescents</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)</li> <li>- Associations de prévention santé</li> </ul> |

### Effets attendus

La réduction des écarts d'accès aux soins par rapport à l'ensemble de la population  
Une meilleure connaissance, appropriation et utilisation des services et dispositifs en fonction des besoins  
Une amélioration du bien-être des différents types de public

### Public ciblé

- Les populations des quartiers prioritaires
- Les professionnels du médico-social, du social et de l'accompagnement

### Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

### Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | CPAM : moyens humains, techniques et financiers  |
| Action n°2 | CPAM : moyens humains, techniques et financiers  |
| Action n°3 | Mission Locale : moyens humains et logistiques<br>IREPS : moyens humains du coordinateur Atelier Santé Ville<br>ARS : financements en fonction des priorités du PRS et des moyens financiers disponibles |

### Crédits spécifiques mobilisables

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 |   |
| Action n°2 |   |
| Action n°3 | Crédits spécifiques politique de la Ville |

### Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
| Action n°2 |  |
| Action n°3 |  |

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| Propositions d'indicateurs   | Fréquence de disponibilité (année, trimestre) | Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur |
|--|---|--|
| Action 1 : Nombre de bénéficiaires de la CMU, CMU-C, ACS, AME                                | Annuelle                                      | CPAM   |
| Action 1 :<br>Nombre de séances d'informations collectives. Nombre d'entretiens individuels. | Annuelle                                      | CPAM   |

|  |          |      |
|--|----------|------|
| Action n°2 : Nombre d'actions réalisées.<br>Nombre de jeunes vus lors des séances collectives<br>Nombres de jeunes qui ont ouvert un compte Améli<br>Nombres de jeunes qui passent un Examen de prévention Santé | Annuelle | CPAM |
| Action 2 et 3 : Nombre de participants aux actions de sensibilisation/ selon le QPV  | Annuelle | CPAM |

| FICHE ACTION N°10              |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>Titre</b>                   | Favoriser le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective (vaccination, bilan de santé) et de dépistage (dépistage du cancer, centre d'examen de santé, VIH/IST, etc.)  |  |
| <b>Pilier</b>                  | Cohésion sociale  |  |
| <b>Orientation stratégique</b> | OS 2  | FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | OP 8  | Développer l'accès à la prévention et aux soins  |
| <b>Action(s) concernée(s)</b>  | 1. Mobiliser les dispositifs de droit commun en les déclinant sur les QPV par des actions individuelles ou collectives (PMI, Maison des adolescents, programme de dépistage et de vaccinations)<br>Et particulièrement : amélioration de l'accès au centre d'examen de santé de la CPAM |  |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| Améliorer le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective<br>Renforcer l'accès aux soins primaires<br>Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs |

| Portage   |
|---|
| – Action concernée n°1 : CPAM<br>L'Agence Régionale de Santé est partenaire de l'action |

| Partenaires de l'action   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD),</li> <li>- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),</li> <li>- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),</li> <li>- Atelier Santé Ville (via IREPS),</li> <li>- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),</li> <li>- Mission Locale Sud Deux Sèvres,</li> <li>- Centre Information Jeunesse,</li> <li>- Caisse d'Allocations Familiales (CAF),</li> <li>- Conseil Départemental des Deux-Sèvres,</li> <li>- Ville de Niort,</li> <li>- Agence régionale de santé (ARS),</li> <li>- Etablissements de santé, associations caritatives, acteurs de prévention, professionnels du social et de l'accompagnement professionnel,</li> <li>- Conseil citoyens, Conseils de quartier, habitants des quartiers prioritaires.</li> <li>- Réseau Addictions des Deux-Sèvres</li> <li>- Agora Maison des Adolescents</li> <li>- Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)</li> </ul> |

## Effets attendus

Une meilleure adaptation des services et dispositifs aux besoins des populations  
Une utilisation renforcée des services et dispositifs de prévention et de soins  
Une meilleure coordination des acteurs  
La réduction des écarts d'accès aux soins par rapport à l'ensemble de la population  
Une amélioration du bien-être des différents types de public

## Public ciblé

- Les personnes en situation de précarité résidant sur les quartiers prioritaires ;

Une attention particulière sera portée aux populations dites « fragiles » ou vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, populations issues de l'immigration, jeunes et adultes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, jeunes en errance et « grands marginaux ».

- Les professionnels de santé de 1er recours, professionnels des établissements de santé et médico-sociaux, les professionnels du social et de l'accompagnement, les associations caritatives, etc.

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | CPAM moyens humains, logistiques et financiers<br>ARS moyens financiers |
|------------|---|

## Crédits spécifiques mobilisables

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
|------------|--|

## Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
|------------|--|

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Nombre de programmes d'éducation à la santé développés par public au sein du Centre d'examen de Santé  | Annuelle   | CPAM  |
| Action 1 : Nombre de bénéficiaires des programmes (dont ceux qui ont bénéficié d'un examen périodique de santé)   | Annuelle   | CPAM  |
| Action n°1 : Nombre de bénéficiaires d'un examen prévention santé (EPS) au centre d'examen de santé<br>Nombre de consultations tabac pour les habitants des QPV | Annuelle   | CPAM  |

| FICHE ACTION N°11              |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>Titre</b>                   | Renforcer l'accès aux soins primaires   |   |
| <b>Pilier</b>                  | <i>Cohésion sociale</i>   |   |
| <b>Orientation stratégique</b> | OS 2  | <i>FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS</i> |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | OP 8  | Développer l'accès à la prévention et aux soins   |
| <b>Action(s) concernée(s)</b>  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les publics pour mieux appréhender les modalités d'accès au système de santé et repérer les structures ressources ;</li> <li>2. Informer les habitants des QPV sur la mise en place de SOS Niort</li> </ol> |   |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Améliorer le recours à l'offre de soins</p> <p>Renforcer l'accès aux soins primaires</p> <p>Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs</p> |

| Portage  |
|--|
| <p>Actions n°1 : L'ARS est partenaire de l'action</p> <p>Action n°2 : IREPS- ASV</p> |

| Partenaires de l'action  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de l'hôpital</li> <li>- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM),</li> <li>- Centre communal d'action sociale (CCAS),</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN),</li> <li>- Atelier Santé Ville (via IREPS),</li> <li>- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),</li> <li>- Mission Locale Sud Deux Sèvres,</li> <li>- Caisse d'allocations familiales (CAF),</li> <li>- Conseil Départemental des Deux-Sèvres,</li> <li>- Ville de Niort,</li> <li>- Agence régionale de santé (ARS),</li> <li>- Etablissements de santé, associations caritatives, acteurs de prévention, professionnels du social et de l'accompagnement professionnel,</li> <li>- Conseil citoyens, Conseils de quartier, habitants des quartiers prioritaires.</li> <li>- Centre hospitalier</li> </ul> |

| Effets attendus  |
|--|
| <p>Une meilleure adaptation des services et dispositifs aux besoins des populations</p> <p>Une utilisation renforcée des services et dispositifs de prévention et de soins</p> <p>Une meilleure coordination des acteurs</p> |

|   |
|---|
| <b>Public ciblé</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes en situation de précarité résidant sur les quartiers prioritaires ;</li> </ul> <p>Une attention particulière sera portée aux populations dites « fragiles » ou vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, populations issues de l’immigration, jeunes et adultes en parcours d’insertion sociale et professionnelle, jeunes en errance et « grands marginaux ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les professionnels de santé de 1er recours, professionnels des établissements de santé et médico-sociaux, les professionnels du social et de l’accompagnement, les associations caritatives, etc.</li> </ul> |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>  |
| Tous les quartiers prioritaires |

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
| Action n°1   | ARS : moyens financiers en fonction des priorités du PRS et des moyens financiers disponibles |
| Action n°2   | ARS<br>IREPS (ASV)  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |   |
| Action n°1                              |   |
| Action n°2                              | Crédits spécifiques politique de la ville selon les modalités |

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l’action</b> |                  |
| Action n°1  |                  |
| Action n°2  | A partir de 2019 |

|  |
|--|
| <b>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs</b> |
|--|

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d’ici 2020)

| <i>Propositions d’indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l’indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°1 : Nombre d’accompagnements collectifs/individuels réalisés<br>Nombre de professionnels de santé mobilisés | Annuelle   | ARS   |
| Action n°2 :<br>Nombre de renoncements aux soins repérés (à partir de 2017)  | Annuelle   | CPAM  |
| Action n°2:<br>Nombre de personnes des QPV bénéficiant du dispositif SOS Niort                                       | Semestre   | CPAM-ARS  |

| FICHE ACTION 12 – Atelier Santé Ville |   |  |
|---------------------------------------|---|--|
| Titre                                 | Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs permettant d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants   |  |
| Pilier                                | Cohésion sociale  |  |
| Orientation stratégique               | OS 2  | FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS                   |
| Objectif opérationnel                 | OP 9  | Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins par la reconduction de l'Atelier Santé Ville |
| Actions concernées                    | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre une veille sur les besoins de santé des quartiers</li> <li>2. Impliquer les différents acteurs intervenant dans le champ de la santé, pour favoriser une approche globale de la santé (sanitaires, sociaux, médico-sociaux, de l'insertion, éducation, etc.) ;</li> <li>3. Impliquer les habitants dans les problématiques de santé vécues sur leur quartier ;</li> <li>4. Identifier et accompagnement des ressources pour débiter une réflexion locale sur l'offre de soins</li> <li>5. Proposer un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions de l'objectif « santé »</li> <li>6. Prendre en compte la dimension « santé » dans les autres volets du contrat de ville</li> </ol> |  |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Améliorer le bien-être des différents types de publics</p> <p>Améliorer la connaissance en matière de bien-être et de santé</p> <p>Améliorer le recours à l'offre de soins</p> <p>Renforcer l'accès aux soins primaire</p> <p>Améliorer les parcours de santé</p> <p>Encourager le développement d'une approche globale de la santé</p> <p>Développer des stratégies d'actions adaptées aux spécificités et besoins des quartiers</p> <p>Favoriser l'implication des parents aux problématiques de santé des enfants</p> <p>Favoriser la connaissance mutuelle, la mise en réseau et les coopérations entre acteurs</p> |

| Portage  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions: Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé <ul style="list-style-type: none"> <li>o Direction(s) concernée(s) : Directeur(trice) adjoint(e)</li> <li>o Fonction du ou des référent(s) : Coordinateur(trice) de l'Atelier Santé Ville</li> </ul> </li> </ul> |

o Directions concernées : Délégation départementale des Deux-Sèvres  
Fonction du ou des référent(s) : Chargé(e) de mission territoriale des Deux-Sèvres

### Partenaires de l'action

- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Agence régionale de santé (ARS)
- CGET
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) / Atelier Santé Ville (ASV)
- Ville de Niort
- Centres socioculturels (CSC)
- Département des Deux-Sèvres - Protection maternelle et infantile (PMI)
- Préfecture
- Associations de parents d'élèves
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- CAF
- Hôpital
- CLIC
- CIJ
- Mission Locale Sud Deux-Sèvres
- AGORA – MDA
- Etablissements de santé, associations caritatives, acteurs de prévention, professionnels du social et de l'accompagnement professionnel
- Conseil citoyens, Conseils de quartier, habitants des quartiers prioritaires

### Effets attendus

Une identification des besoins de santé des habitants affinée  
Une meilleure coordination et coopération des acteurs du territoire  
L'émergence de projets ou actions répondant aux besoins de santé repérés  
La réduction des écarts d'accès aux dispositifs de prévention, aux droits et aux soins par rapport à l'ensemble de la population  
Une meilleure connaissance, appropriation et utilisation des services et dispositifs en fonction des besoins  
Une amélioration du bien-être des différents types de public  
Une meilleure adaptation des services et dispositifs aux besoins des populations  
Une utilisation renforcée des services et dispositifs de prévention et de soins

### Public ciblé

- Les habitants des quartiers politique de la ville. Une attention particulière sera portée aux populations dites « fragiles » ou vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, populations issues de l'immigration, jeunes et adultes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, jeunes en errance et « grands marginaux ».
- Les acteurs des domaines : social, sanitaire, éducatif, de l'insertion...
- Les acteurs de proximité (commerçants...)

### Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

**Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence**

|            |   |  |
|------------|---|--|
| Action n°1 | ARS : moyens financiers en fonction des priorités du PRS et des moyens financiers disponibles | 1  |
| Action n°2 |   | 2  |
| Action n°3 |   | n°3 : CPAM :<br>Moyens humains : Contributions du/de la coordinateur(trice) « mois sans tabac ».<br>Moyens financiers : participation du Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaire (FNPEIS) |
| Action n°4 |   | 4  |
| Action n°5 |   | 5  |
| Action n°6 |   | 6  |

**Crédits spécifiques mobilisables**

|            |                          |
|------------|--------------------------|
| Action n°1 | Crédits spécifiques CGET |
| Action n°2 |                          |
| Action n°3 |                          |
| Action n°4 |                          |
| Action n°5 |                          |
| Action n°6 |                          |

**Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action**

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
| Action n°2 |  |
| Action n°3 | Spécifiquement pour l'action de la CPAM : « Mois sans tabac » en novembre de chaque année. |
| Action n°4 |  |
| Action n°5 |  |
| Action n°6 |  |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### □ Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°2 : Nombre d'acteurs impliqués  | Annuelle   | IREPS   |
| Action n°3 : Nombre d'habitants participants   | Annuelle   | IREPS   |
| Action n°3 : Nombre de consultation avec un médecin tabacologue du centre d'examen de santé.<br>Nombre de réunions d'informations dans les QPV | Annuelle   | CPAM  |
| Action n°3 : participation aux différents dépistages organisés (cancer du sein – colorectal – col de l'utérus) des publics cibles en QPV       | Annuelle   | CPAM  |

### □ Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°1 : Modalités de rencontres avec les habitants et de démarches de groupes de travail<br>Communication dans le cadre du comité de suivi des données de la veille | Annuelle   | IREPS   |
| Action n°2 : Diversité des acteurs mobilisés<br>Type de projets induits  | Annuelle   | IREPS   |
| Action n°3 : Echelle de participation à définir en 3 niveaux = information/mobilisation/implication  | Annuelle   | IREPS   |
| Action n°4 : Prise de contact avec les professionnels de santé identifié par l'ARS   | Annuelle   | IREPS   |
| Action n°5 : Actions réalisées<br>Actions accompagnées   | Annuelle   | IREPS   |
| Action n°6 : Intégration de la thématique santé dans les autres volets du CDV  | Annuelle   | IREPS   |

## PILIER COHÉSION SOCIALE

### LES FICHES ACTION

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

---

| Objectifs opérationnels       | N° fiche action | Titre de la fiche action   |
|-------------------------------|-----------------|--|
| OP 9 -Informer sur les droits | 13              | Favoriser l'accompagnement des personnes   |
| OP 9 -Informer sur les droits | 14              | Favoriser la réduction de la fracture numérique par le développement d'une médiation |

| FICHE ACTION N°13       |  |                              |
|-------------------------|--|------------------------------|
| Titre                   | Favoriser l'accompagnement des personnes   |                              |
| Pilier                  | Cohésion sociale   |                              |
| Orientation stratégique | OS 3   | FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS |
| Objectif opérationnel   | OP 9   | Informé sur les droits       |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le maintien des permanences des partenaires par la mise à disposition des locaux à titre gracieux au sein des deux mairies de quartier : service d'écrivain public, justice, action sociale, administratif, insertion professionnelle</li> <li>2. Le maintien du service d'écrivain public (SEP)</li> <li>3. L'instruction des dossiers administratifs au sein des deux mairies de quartier : carte d'identité, passeport, demandes d'acte, inscriptions scolaires</li> <li>4. Faciliter l'accueil, l'information et l'orientation des habitants au sein des mairies de quartier</li> <li>5. Candidature à la labellisation Maison France Services de la Mairie de quartier du Clou Bouchet et implantation d'une Maison France Services sur le quartier du Pontreau-Colline St André</li> </ol> |                              |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Garantir un égal accès aux droits à tous les habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Favoriser une meilleure appropriation des droits des publics précaires et scolaires des quartiers prioritaires</p> |

| Portage   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Actions concernées n°1,3, 4 et 5:</b> Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Direction(s) concernée(s) : Direction Formalités citoyennes</li> </ul> </li> <li>- <b>Action concernée n°2 :</b> Action inscrite dans le cadre de l'AAP du pilier Cohésion sociale du Contrat de ville</li> </ul> |

| Partenaires de l'action   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission Locale</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Conseil Départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- CAF</li> <li>- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)</li> <li>- Services de l'Etat : Préfecture, Police, Gendarmerie, Services de Secours, justice et pénitencier, prévention (action d'animation interministérielle)</li> <li>- Ville de Niort</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais</li> <li>- Conseils citoyens</li> </ul> |

**Effets attendus**

Une meilleure information des jeunes et des publics précaires sur les droits et le fonctionnement des institutions publiques

**Public ciblé**

Tout public

**Quartier(s) concerné(s)**

Tous les quartiers prioritaires

**Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence**

|                    |   |
|--------------------|---|
| Action n°1, 3 et 4 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : agents des mairies de quartier et service courrier</li> <li>o Moyens matériels : mise à disposition de locaux au sein des 2 mairies de quartier</li> </ul> </li> </ul>  |
| Action n°2         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : moyens financiers</li> <li>- CCAS : moyens financiers</li> <li>- Ville de Niort : moyens logistiques</li> </ul>  |
| Action n°5         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort</li> <li>- CCAS (permanence en mairie de quartier) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : (accompagnement social des bénéficiaires du RSA)</li> </ul> </li> <li>- Ensemble des partenaires :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : réunion partenariale de l'ensemble des partenaires intervenant en mairies de quartier)</li> </ul> </li> </ul> |

**Crédits spécifiques mobilisables**

|            |                     |
|------------|---------------------|
| Action n°1 |                     |
| Action n°2 | Crédits spécifiques |
| Action n°3 |                     |
| Action n°4 |                     |
| Action n°5 |                     |

**Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action**

|                   |  |
|-------------------|--|
| Action n°1,3 et 4 | Action continue  |
| Action n°2        | Renouvelable chaque année  |
| Action n°5        | -A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 pour la Maison France service au Clou Bouchet<br>Pour le Pontreau-collie St André : Janvier à juin 2016 : entretiens, diagnostic<br>Livraison 2023 |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action 1 : Nombre d'interventions<br>Nombre de personnes rencontrées   | Annuelle   | Ville de Niort (Mairies de quartier)  |
| Action n° 2 : Nombre et typologie des personnes accueillis   | Annuelle   | SEP   |
| Action 3 : Nombre de dossiers instruits en mairie de quartiers (CNI, passeports, inscriptions scolaires, etc.) | Annuelle   | Ville de Niort (Mairies de quartier)  |
| Action 3 : Nombre d'inscriptions scolaires en mairie de quartier   | Annuelle   | Ville de Niort (Mairies de quartier)  |
| Action 4 : Nombre d'accueil en mairie de quartier  | Annuelle   | Ville de Niort (Mairies de quartier)  |

### Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i> | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|-----------------------------------|--|---|
|                                   |  |   |

| FICHE ACTION N°14       |  |                                     |
|-------------------------|--|-------------------------------------|
| Titre                   | Favoriser la réduction de la fracture numérique par le développement d'une médiation   |                                     |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>  |                                     |
| Orientation stratégique | OS 3   | <i>FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS</i> |
| Objectif opérationnel   | OP 9   | Informé sur les droits              |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'expérimentation en lien avec les CSC des quartiers pour favoriser l'accès aux prestations et informations CAF des familles</li> <li>2. L'accès libre et l'accompagnement à l'utilisation des outils informatiques dans les mairies de quartier</li> <li>3. Le déploiement du réseau de fibre optique sur les équipements publics du quartier PCSA dans le cadre des aménagements du quartier</li> <li>4. L'animation d'un réseau d'accès aux droits via le numérique sur les QPV</li> <li>5. Le développement d'une culture républicaine d'accès dématérialisé aux droits et aux loisirs par la mise en place d'ateliers d'éducation à « l'image » et à l'accompagnement des populations les plus éloignées</li> </ol> |                                     |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| <p>Garantir un égal accès aux droits à tous les habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Favoriser une meilleure appropriation des droits des publics précaires et scolaires des quartiers prioritaires</p> <p>Suivre le besoin et l'adaptation des réponses sur l'accompagnement aux démarches dématérialisées</p> <p>Des acteurs formés et accompagnés</p> |

| Portage  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action concernée n°1 : Caisse d'Allocations Familiales : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : Service Parentalité</li> <li>○ Fonction du ou des référent(s) : Conseiller(e) Technique Parentalité et Médiateur(trice) Familial(e)</li> </ul> </li> <li>- Actions concernées n°2, 3 : Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> <li>Directions concernées : Direction Systèmes d'information et de télécommunication, Direction de l'accueil et des Formalités citoyennes (DAFC)</li> </ul> </li> <li>- Action n°4: CAN <ul style="list-style-type: none"> <li>Direction concernées: Cohésion sociale et insertion en lien avec l'Observatoire des solidarités CCAS/ CAN</li> </ul> </li> <li>- Action n°5 : les acteurs associatifs et institutionnels</li> </ul> |

| Partenaires de l'action  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission Locale,</li> <li>- Pôle Emploi,</li> <li>- Conseil Départemental des Deux-Sèvres,</li> <li>- Caisse d'Allocations Familiales (CAF),</li> <li>- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), Services de préfecture, police, justice, prévention (action d'animation interministérielle).</li> <li>- CAN</li> <li>- Ville de Niort</li> <li>- CAF</li> <li>- Préfecture</li> <li>- CSC</li> <li>- CCAS</li> <li>- Conseils Citoyens</li> <li>- Associations et institutions proposant un accompagnement aux démarches en ligne</li> </ul> |

| Effets attendus   |
|---|
| <p>Une meilleure information des jeunes et des publics précaires sur les droits et le fonctionnement des institutions publiques</p> <p>Des médiations sont mises en place pour faciliter l'accès aux droits via les outils numériques</p> |

| Public ciblé                           |
|--|
| Tout public des quartiers prioritaires |

| Quartier(s) concerné(s)         |
|---------------------------------|
| Tous les quartiers prioritaires |

| Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence |  |
|---|--|
| Action n°1  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : formation par la CAF des acteurs des CSC participant à l'action</li> <li>o Moyens financiers : subvention pour l'achat de matériel informatique</li> </ul> </li> </ul>  |
| Action n°2  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens matériels : outils logistiques</li> <li>o Moyens humains : agents des mairies de quartiers pour l'utilisation du matériel</li> </ul> </li> </ul>   |
| Action n°3  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens financiers : à définir et conditionner à la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics de la ville, financés dans le cadre des aménagements urbains (ANRU)</li> </ul> </li> </ul>  |
| Action n°4  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : accompagnement de l'Observatoire des solidarités pour l'évaluation, chargée de mission Contrat de ville pour l'animation</li> </ul> </li> <li>- Préfecture: inscription des actions dans le Schéma départemental d'amélioration des services au public</li> </ul> |
| Action n°5  | -  |

| Crédits spécifiques mobilisables |  |
|----------------------------------|--|
| Action n°1                       |  |

|            |  |
|------------|--|
| Action n°2 |  |
| Action n°3 | Financement ANRU (conditionné à la réalisation de l'opération) |
| Action n°4 |  |
| Action n°5 | Crédits spécifiques du contrat de ville                        |

| Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action |  |
|--|--|
| Action n°1   | L'action est en cours. Elle a été étendue à de nouveaux CSC. |
| Action n°2   | En continu   |
| Action n°3   | 2019 à 2025  |
| Action n°4   | en cours   |
| Action n°5   |  |

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

#### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| Propositions d'indicateurs  | Fréquence de disponibilité (année, trimestre) | Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur |
|---|---|--|
| Action 2 : Nombre d'accompagnements aux démarches dématérialisées demandées/réalisées | Annuelle                                      | Ville de Niort (Mairies de quartier)                                     |
| Action 4: Nombre de réunions partenariales<br>Formation mise en place                 | Annuelle                                      | CAN  |

#### Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| Propositions d'indicateurs   | Fréquence de disponibilité (année, trimestre) | Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur |
|--|---|--|
| Action 1 : Typologie des personnes reçues (homme, femme, personne seule, famille, ;..)                 |   | CAF<br>(Expérimentation)   |
| Action 1 : Origine de la venue des personnes reçues (usager des CSC, info CAF, orientation partenaire) |   | CAF<br>(Expérimentation)   |
| Action1 : Motif de la venue des personnes reçues   |   | CAF<br>(Expérimentation)   |
| Action 1 : Temps de travail consacré à l'expérimentation par la Chargée d'accueil                      |   | CAF<br>(Expérimentation)   |

## PILIER COHÉSION SOCIALE

### LES FICHES ACTION

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES

| Objectifs opérationnels  | N° fiche action | Titre de la fiche action   |
|--|-----------------|--|
| OP 10 -Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs               | 15              | Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN   |
| OP 10 -Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs               | 16              | Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture sportive et culturelle             |
| OP 10 -Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs               | 17              | Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2            |
| OP 11- Développer le lien social et intergénérationnel                       | 18              | Mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer                         |
| OP 11 -Développer le lien social et intergénérationnel                       | 19              | Encourager la participation à des actions permettant de tisser du lien social en associant les habitants |
| OP 12 -Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants | 20              | Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants                                    |

| FICHE ACTION N°15       |  |   |
|-------------------------|--|---|
| Titre                   | Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN   |   |
| Pilier                  | Cohésion sociale   |   |
| Orientation stratégique | OS 4   | RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES |
| Objectif opérationnel   | OP 10  | Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs     |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le renforcement de la communication sur les dispositifs « Ma carte » et « Chèques loisirs » (ciblés sur les 6-16 ans) auprès : des usagers, des acteurs relais et des associations afin de favoriser de nouveaux conventionnements de prestataires (permanence de proximité du quartier du Clou Bouchet)</li> <li>2. Une réflexion à mener sur la non-utilisation des chèques par les usagers et la mise en place d'actions pour répondre à cette problématique</li> </ol> |   |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur les freins financiers</p> <p>Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire</p> <p>Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics</p> |

| Portage   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action concernée n°1 et 2 : Communauté d'agglomération du Niortais : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Direction(s) concernée(s) : Service Cohésion Sociale et Insertion</li> </ul> </li> </ul> |

| Partenaires de l'action   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- CGET</li> <li>- Les équipements de la CAN : piscines, musées, conservatoire, bibliothèques/médiathèques, musées et écoles d'arts plastiques.</li> <li>- Acteurs associatifs dans les domaines : sportifs, culturels, loisirs...</li> <li>- les travailleurs sociaux</li> </ul> |

| Effets attendus   |
|---|
| <p>L'augmentation de la part des publics des quartiers prioritaires utilisant les équipements sportifs et culturels de la CAN</p> <p>L'accroissement du nombre de pratiquants issus des quartiers prioritaires, au sein d'associations proposant des activités sportives, culturelles et de loisirs</p> |

| Public ciblé   |
|--|
| <p>Pour le dispositif « Ma carte » : tout public dont ceux issus des quartiers prioritaires</p> <p>Pour le dispositif « chèques loisirs » : les 6-16 ans dont ceux issus des quartiers prioritaires.</p> |

### Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

### Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|                 |   |
|-----------------|---|
| Action n°1 et 2 | - CAN : <ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : 1 agent d'accueil (1 ETP) dans le cadre des dispositifs « Ma carte » et « Chèques loisirs » de la CAN.</li></ul> |
|-----------------|---|

### Crédits spécifiques mobilisables

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | Crédits CGET en complément des crédits de droit commun de la CAN. |
|------------|---|

### Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | En cours, renouvelable sur la période du Contrat de Ville |
| Action n°2 | Démarrage en 2019   |

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

#### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : nombre de conventionnements de prestataires  | Annuelle   | Direction de la Cohésion Sociale  |
| Action 1 : Nombre d'équipements communautaires dans lesquels sont utilisés les dispositifs cités. | Annuelle   | Direction de la Cohésion Sociale  |
| Action 2 : Nombre de chèques loisirs utilisés   | Annuelle   | Direction de la Cohésion Sociale  |

| FICHE ACTION N°16       |  |  |
|-------------------------|--|--|
| Titre                   | Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture sportive et culturelle   |  |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>  |  |
| Orientation stratégique | OS 4   | <i>RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES</i> |
| Objectif opérationnel   | OP 10  | Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs            |
| Actions concernées      | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'insertion dans les Conventions d'objectifs avec les équipements labellisés des objectifs du contrat de ville, notamment dans les conventions du Camji, de la Scène nationale et du Centre d'art photographique <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réalisation d'actions de médiation par ces équipements, spécifiques aux QPV</li> <li>o Mise en cohérence des conventions d'objectifs des différents financeurs (mise en œuvre des circulaires interministérielles)</li> </ul> </li> <li>2. Favoriser les résidences et les interventions d'artistes sur des projets ambitieux à destination des jeunes et de leurs parents</li> <li>3. Activités seniors : activités physiques proposées pour les personnes de plus de 60 ans à partir de septembre 2016</li> <li>4. Favoriser la pratique sportive des jeunes des quartiers, à travers les actions suivantes au sein du QPV Pontreau Colline Saint André, à titre d'exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Accueil des jeunes du Pontreau pendant les vacances scolaires, en lien avec le CSC Grand Nord</li> <li>o Mise en place d'un parcours d'orientation à proximité du stade Espinassou pour les collégiens et habitants du Pontreau, en lien avec les professeurs d'EPS et de Niort Azimut</li> <li>o Développement de la pratique sportive féminine, en lien avec le Niort Handball Souché Gymnase du Pontreau</li> <li>o Développement d'action passerelles avec le stade Niortais Rugby et les jeunes du Pontreau</li> <li>o Rénovation du parcours santé situé à proximité du stade Espinassou</li> <li>o Parcours individualisé d'accès au sport, à la culture, aux loisirs et aux vacances</li> <li>o Anios : offre renforcée d'activités sportives dans les trois quartiers prioritaires</li> </ul> </li> </ol> |  |

## Objectifs de l'action

Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur le coût, la mobilité, les barrières culturelles et les freins symboliques

Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire

Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics

## Portage

- **Action concernée n°1** : Co-portage Ville de Niort ; DRAC et les équipements conventionnés
  - o Direction concernée : Culture (VDN)
  - o Fonction du ou des référent(s) : Directeurs(trices) des équipements conventionnés
- **Actions concernées n°2** : DRAC (dans le cadre d'un appel à projets)
- **Action concernée n°3** : Co-portage Ville de Niort et le CLIC (participation des associations sportives)
- **Action concernée n°4** : Co-portage Ville de Niort et CCAS dans le cadre du PRE
  - o Direction(s) concernée(s) : Service des Sports et CCAS

## Partenaires de l'action

- Caisses d'allocations familiales,
- Centre communal d'action sociale,
- Direction Régionale des affaires culturelles,
- Conseil régional, Education nationale,
- Communauté d'agglomération du Niortais,
- Ville de Niort,
- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- Conseil régional,
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), « Pôle handicap » départemental,
- Centres socio-culturels, acteurs associatifs, sportifs, culturels, etc.
- CLIC

## Effets attendus

L'augmentation de la part des publics prioritaires utilisant les équipements sportifs et culturels du territoire

L'accroissement du nombre de pratiquants d'activités sportives, culturelles et de loisirs

## Public ciblé

Tout public

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
|--|---|
| Action n°1   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : la mission du responsable service Culture, comportant l'animation et le suivi des conventions avec les équipements culturels labellisés</li> <li>o Outil juridique : renouvellement des conventions pluriannuelles</li> <li>o Moyens financiers : subventions attribuées aux équipements par la Ville de Niort</li> </ul> </li> <li>- Etat - DRAC : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains et financiers : voir conventions d'objectifs</li> </ul> </li> </ul>   |
| Action n°2   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : à préciser</li> <li>o Outils juridiques : appel à projets (accompagnement des structures)</li> </ul> </li> </ul>  |
| Action n°3   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens financiers : subvention au CLIC et moyens humains de la ville</li> </ul> </li> </ul>  |
| Action n°4   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort (Service Sports) :</li> <li>4.1 Accueil des jeunes du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie en lien avec le CSC Grand nord. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût d'un animateur du CSC</li> <li>- Présence d'un agent d'exploitation des équipements sportifs pour l'utilisation de la salle de Pontreau ou du microsite du stade Espinassou.</li> </ul> </li> <li>4.2 Mise en place d'un parcours d'orientation, à proximité du stade Espinassou, accessibles aux habitants du quartier ainsi qu'aux élèves et collégiens. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet estimé à 3 000 € (budget service des sports) en cours d'installation.</li> </ul> </li> <li>4.3 Développement de la pratique féminine en lien avec le Niort Hand Ball Souchéen. Projet en cours. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'un créneau à la salle du Pontreau (lundi soir).</li> </ul> </li> <li>4.4 Développement d'actions passerelles entre le stade Niortais Rugby et les jeunes du quartier. Le club prend contact avec le CSC Grand Nord et doit formaliser un projet avec le service des sports (action en cours)</li> <li>4.5 Rénovation du parcours de santé dont le départ se situe à proximité du stade Espinassou. Équipement en accès libre pour l'ensemble des habitants. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action en cours en lien avec le budget de la Direction des espaces publics.</li> </ul> </li> <li>4.6 Par le CCAS dans le cadre du PRE : Proposition aux familles d'un accueil en centre de loisirs pendant les vacances dans le cadre du volet Éducatif du contrat de ville</li> </ul> |

| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |   |
|---|---|
| Action n°1                              |   |
| Action n°2                              |   |
| Action n°3                              |   |
| Action n°4                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>5) crédits spécifiques ANRU selon les modalités du projet</li> <li>6) crédits CGET sur le PRE</li> </ul> |

| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |                 |
|---|-----------------|
| Action n°1  | Action en cours |
| Action n°2  |                 |

|            |                 |
|------------|-----------------|
| Action n°3 | Septembre 2016  |
| Action n°4 | Action en cours |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°1 : Nombre d'actions spécifiques réalisées  | Annuelle   | Ville de Niort  |
| Action 3: Nombre d'activités physiques réalisées pour les plus de 60 ans (+ fréquentation selon QPV) - <i>Pass'sports Séniors en cours de création</i> | Annuelle   | Ville de Niort<br>(Service Sport)   |
| Action 4 Nombre d'enfants accueillis en centre de loisirs (dont dans le cadre du PRE)  | Annuelle   | CCAS<br>PRE   |
| Action 4 : Nombre d'utilisation du parcours d'orientation par les écoliers (via professeur EPS)  | Annuelle   | Education Nationale<br>(Etablissements scolaires)                               |
| Action 4 : Fréquentation des équipements culturels et sportifs de l'agglomération. par les QPV d'habitation  | Annuelle   | Equipements labélisés concernés   |
| Action 4 : Part des habitants des QPV utilisant les équipements culturels et sportifs par genre  | Annuelle   | Equipements labélisés concernés   |
| Action 4 : Nombre de jeunes des QPV accueillis pendant les vacances au sein des CSC - <i>bilan réalisé par le CSC Grand Nord</i>                       | Annuelle   | CSC   |

| FICHE ACTION N°17       |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Titre                   | Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2   |   |
| Pilier                  | Cohésion sociale  |   |
| Orientation stratégique | OS 4  | RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES |
| Objectif opérationnel   | OP 10   | Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs     |
| Actions concernées      | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) décliné en différents parcours sur temps scolaire et hors temps scolaire, dans un objectif de lier différentes actions par l'action artistique et culturelle</li> <li>2. La coordination de l'offre d'activités culturelles et sportives pour organiser des parcours d'éducation artistique et culturelle ou sportive permettant à chaque enfant de la maternelle au CM2 de participer à au moins un projet culturel ou sportif (monter un projet fédérateur)</li> <li>3. La transmission de la programmation et information des professionnels afin de trouver les points de convergence avec les projets pédagogiques des établissements scolaires, les activités proposées au sein des APS et les activités proposées par les CSC.</li> </ol> |   |

### Objectifs de l'action

Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur le coût, la mobilité, les barrières culturelles et les freins symboliques

Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire

Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics

### Portage

- **Action concernée n°1** : Co-portage Education nationale, DRAC et Ville de Niort
  - o Direction(s) concernée(s) : Direction départementale des services de l'EN
  - o Fonction du ou des référent(s) : Conseiller(ère) pédagogique art et culture
- **Action concernée n°2** : Co-portage Education Nationale et Etat - DRAC (en fonction des actions), et la Ville de Niort
- **Action concernée n°3** : Communauté d'agglomération du Niortais :
  - o Direction(s) concernée(s) : Pôle Vie du territoire de la CAN en lien avec le Service Cohésion Sociale et Insertion

### Partenaires de l'action

- Caisses d'allocations familiales
- Centre communal d'action sociale
- Direction Régionale des affaires culturelles
- Conseil régional
- Education nationale

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais</li> <li>- Ville de Niort</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- Conseil régional</li> <li>- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)</li> <li>- « Pôle handicap » départemental</li> <li>- Centres socio-culturels</li> <li>- Acteurs associatifs, sportifs, culturels ...</li> </ul> |
|---|

|   |
|---|
| <b>Effets attendus</b>  |
| L'augmentation de la part des publics des quartiers prioritaires utilisant les équipements sportifs et culturels du territoire<br>L'accroissement du nombre de pratiquants d'activités sportives, culturelles et de loisirs |

|  |
|--|
| <b>Public ciblé</b>                    |
| Tout public des quartiers prioritaires |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>  |
| Tous les quartiers prioritaires |

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
| Action n°1   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort – Direction de l'Éducation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 11 projets retenus dans le cadre des PEAC pour les écoles des quartiers contrat ville ;</li> <li>o Moyens financiers : 21 000 €</li> </ul> </li> <li>- Ville de Niort – Direction de la Culture : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Parcours scolaire Arts visuels : visites d'exposition par les classes en lien avec l'Éducation Nationale et un cycle d'éducation sur la peinture ;</li> <li>o Moyens humains : un médiateur culturel Arts Visuels</li> <li>o Moyens financiers : 15 600 €</li> </ul> </li> <li>- Education Nationale : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : implication des conseiller(e)s pédagogiques des circonscriptions concernées (Niort Sud et Niort Ouest pré élémentaire)</li> </ul> </li> </ul> |
| Action n°2   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education Nationale : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : implication des conseiller(e)s pédagogiques des circonscriptions concernées (Niort Sud et Niort Ouest pré élémentaire)</li> </ul> </li> </ul>  |
| Action n°3   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN</li> </ul>   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |  |
| Action n°1                              |  |
| Action n°2                              |  |
| Action n°3                              |  |

## Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |                 |
|------------|-----------------|
| Action n°1 | Action en cours |
| Action n°2 | Action en cours |
| Action n°3 | Action en cours |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Nombre de bénéficiaires du dispositif PEAC   | Annuelle   | Education Nationale   |
| Action 2 : Nombre d'actions de sensibilisation/formation en direction d'acteurs relais              | Annuelle   | Education Nationale   |
| Action n°2 : Nombre de classes des QPV inscrites sur l'action                                       | Annuelle   | Direction de la Culture de la VDN   |
| Action 3 : Nombre de bénéficiaires des séances (dont découvertes des sports nautiques selon le QPV) | Annuelle   | CAN<br>Direction des Sports d'eau   |
| Action 3 : Nombre de parrainage d'élèves du CRD   | Annuelle   | CAN<br>Conservatoire  |

| FICHE ACTION N°18              |  |  |
|--------------------------------|--|--|
| <b>Titre</b>                   | Mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer   |  |
| <b>Pilier</b>                  | <i>Cohésion sociale</i>  |  |
| <b>Orientation stratégique</b> | OS 4   | <i>RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES</i> |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | OP 11  | Développer le lien social et intergénérationnel                    |
| <b>Action(s) concernée(s)</b>  | <p>1. Mise en place d'un temps partenarial qui pourra prendre la forme d'une formation ou d'une sensibilisation à travailler en pôle social</p> <p>En lien avec l'objectif Parentalité/ Réussite Educative</p> |  |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| Favoriser le dialogue<br>Eviter les malentendus, voire les tensions entre les institutions, les associations et les usagers<br>Favoriser un meilleur accompagnement des personnes |

| Portage   |
|---|
| - Action concernée n°1 : CAN, Cohésion sociale et insertion |

| Partenaires de l'action   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre communal d'action sociale (CCAS),</li> <li>- Bailleurs,</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN),</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres,</li> <li>- Commissariat général à l'égalité des territoires (adulte relais) (CGET),</li> <li>- Ville de Niort (VDN),</li> <li>- Centres socioculturels (CSC),</li> <li>- Caisse d'Allocations Familiales (CAF),</li> <li>- Education nationale.</li> <li>- les associations de quartier</li> </ul> |

| Effets attendus  |
|--|
| Le développement des relations et solidarités<br>Des professionnels plus à l'aise face au public |

Baisse des tensions créées par les incompréhensions

### Public ciblé

Les professionnels, et indirectement les habitants, les parents

### Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

### Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |           |
|------------|-----------|
| Action n°1 | A définir |
|------------|-----------|

### Crédits spécifiques mobilisables

|            |                               |
|------------|-------------------------------|
| Action n°1 | Crédits spécifiques mobilisés |
|------------|-------------------------------|

### Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |                  |
|------------|------------------|
| Action n°1 | à partir de 2020 |
|------------|------------------|

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

**Indicateurs quantitatifs**

*Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective.*

| <i>Propositions d'indicateurs</i>                           | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Mise en œuvre d'un temps fort                               |  |   |
| Publics mobilisés: quantitativement qualitativement         |  | CAN et opérateurs mobilisés   |
| Mobilisation partenariale dans la préparation du temps fort |  |   |

| FICHE ACTION N°19       |   |  |
|-------------------------|---|--|
| Titre                   | Encourager la participation à des actions permettant de tisser du lien social en associant les habitants  |  |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>   |  |
| Orientation stratégique | OS 4  | <i>RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES</i> |
| Objectif opérationnel   | OP 11   | Développer le lien social et intergénérationnel                    |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des actions ouvertes à tous, sur l'espace public, sans inscription, pour permettre d'intégrer un large public, au-delà des personnes habituellement engagées dans la vie de leur quartier : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les actions événementielles du service culture de la Ville de Niort : cirque, jeudi niortais, nouvelles scènes, festival</li> <li>o Activités sportives</li> <li>o Rencontres entre voisins</li> </ul> </li> <li>2. Des actions intergénérationnelles</li> <li>3. L'animation dans les logements (fête des voisins, fête de Noël) via le service social du bailleur S.A. Immobilière Atlantic Aménagement</li> <li>4. La plateforme partenariale « Part'Age SÉNIORT » au Clou Bouchet, Tour Chabot et Grand Nord pour lutter contre l'isolement des personnes</li> <li>5. Le développement d'une chorale de quartier s'adressant particulièrement aux familles du quartier Pontreau Colline Saint André</li> <li>6. Le jardin partagé entre l'accueil périscolaire de l'école Jean ZAY et le CSC du Clou Bouchet</li> <li>7. « Lire et faire lire » en accueil périscolaire (bénévoles retraités)</li> </ol> |  |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| Favoriser le dialogue entre générations<br>Agir contre l'isolement social |

## Portage

- Actions concernées n°2 et 4 : CCAS
- Action concernée n°3 : SA Immobilière Atlantic Aménagement
- Actions concernées n°1 et 7 : Ville de Niort
  - o Direction(s) concernée(s) : Direction Culture pour (action n°3), Animation de la Cité (action n°6),
- Action concernée n°5 : Communauté d'Agglomération du Niortais :
  - o Directions concernées : Conservatoire
- Actions concernées n°6 : Co-portage Ville de Niort et CSC
  - o Directions concernées : Direction Education de la Ville de Niort
- Actions concernées n°7 : Ville de Niort
  - o Directions concernées : Direction Education de la Ville de Niort

## Partenaires de l'action

- Centre communal d'action sociale (CCAS),
- Bailleurs,
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN),
- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- Commissariat général à l'égalité des territoires (adulte relais) (CGET),
- Ville de Niort (VDN),
- Centres socioculturels (CSC),
- Mutuelles, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT),
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Agence de service civique / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP),
- Education nationale.

## Effets attendus

Le développement des relations et solidarités entre générations.  
L'émergence de lieux et d'initiatives permettant aux différentes générations d'interagir.

## Public ciblé

Tout public

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |   |
|------------|---|
| Action n°3 | - SA Immobilière Atlantic Aménagement : Moyens humains, logistiques et financiers |
|------------|---|

|             |  |
|-------------|--|
| Action n°4  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAS : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Ingénierie : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'une plateforme de professionnels du secteur sanitaire et social en vue de mutualiser des moyens à destination de la population âgée : (quartier Nord, les Brizeaux)</li> <li>▪ Offre de loisirs coordonnés entre les services d'aide à domicile, les établissements d'hébergement et le centre socio culturel, aide à la mobilité, formation professionnelle commune...</li> <li>▪ Création d'une association pour porter cette action</li> </ul> </li> <li>o Moyens financiers sollicités auprès du CD 79 par l'association (subvention de démarrage)</li> </ul> </li> </ul> |
| Action n°5  | - CAN : moyens humains, logistiques et financiers du conservatoire   |
| Action n°6  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers</li> <li>o Moyens humains : Partenariat avec le CSC +atelier de la cité+ élèves +équipe périscolaire de ZAY et CSC</li> </ul> </li> </ul>   |
| Action n° 7 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers</li> <li>o Moyens humains : Partenariat avec la Ligue de l'enseignement + référent + enseignant et CSC</li> </ul> </li> </ul>   |

| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |   |
|---|---|
| Action n°1                              | Crédits spécifiques de la politique de la ville selon le projet |
| Action n°2                              | Crédits spécifiques de la politique de la ville selon le projet |
| Action n°3                              |   |
| Action n°4                              |   |
| Action n°5                              | Crédits spécifiques mobilisés selon les modalités du projet     |
| Action n°6                              |   |
| Action n°7                              |   |

| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |                |
|---|----------------|
| Action n°1  |                |
| Action n°2  |                |
| Action n°3  |                |
| Action n°4  |                |
| Action n°5  |                |
| Action n°6  | Année scolaire |
| Action n° 7   | Année scolaire |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production<br/>de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 3 : Nombre d'animations proposées  | Annuelle   | Immobilière Atlantic<br>Aménagement   |
| Action 4 : Nombre de professionnels du secteur sanitaire et social impliqués dans la plateforme | Annuelle   | CCAS  |
| Action 4 : Nombre de personnes âgées inscrites dans les actions proposées                       | Annuelle   | CCAS  |
| Action 4 : Nombre de personnes participant à la chorale – par quotient familial                 | Annuelle   | CAN<br>Conservatoire  |
| Action 6 : Nombre de séances réalisées  | Annuelle   | Ville de Niort, Direction de<br>l'Education   |
| Action 7 Nombre de bénévoles retraités participants à l'action « Lire et faire lire »           | Annuelle   | Ville de Niort, Direction de<br>l'Education   |
| Action 7 : Nombre de participants aux ateliers autour de la selon le QPV                        | Annuelle   | Ville de Niort, Direction de<br>l'Education   |
| Action 7 Nombre d'actions de lecture  | Annuelle   | Ville de Niort, Direction de<br>l'Education   |

| FICHE ACTION N°20       |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Titre                   | Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants   |   |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>   |   |
| Orientation stratégique | OS 4  | <i>RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES</i>    |
| Objectif opérationnel   | OP 12   | Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La formation des professionnels (animateur jeunesse, travailleurs sociaux, agents du CCAS, ...) aux démarches participatives</li> <li>2. Le maintien du Fonds de Participation des Habitants (FPH)</li> <li>3. L'animation et le suivi des différentes instances d'association et de participation des habitants (conseils de quartier, conseils citoyens, GUP ...)</li> <li>4. L'animation et accompagnement des Conseils Citoyens afin de les associer aux étapes déterminantes de la Politique de la Ville</li> <li>5. L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants</li> </ol> |   |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Encourager les initiatives des habitants</p> <p>Favoriser les interactions entre acteurs associatifs et habitants</p> |

| Portage  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action concernée n°1 : Communauté d'Agglomération du Niortais : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Direction(s) concernée(s) et référente : Service Cohésion Sociale et Insertion</li> </ul> </li> <li>- Action concernée n°2 : Action inscrite dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville</li> <li>- Actions concernées n°3 et 4 : Co-portage Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais : <p>Direction(s) concernée(s) et référente : Service Proximité et Relations aux Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o de la Ville de Niort et Direction de la Cohésion Sociale et de l'insertion de la CAN</li> <li>o Fonction du ou des référent(s) : Coordinateur Conseils citoyens/Gestion urbaine de proximité</li> </ul> </li> <li>- Action concernée n°5 : Ville de Niort <p>Direction(s) concernée(s) et référente : Service Proximité et Relations aux Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Fonction du ou des référent(s) : Gestion urbaine de proximité</li> </ul> </li> </ul> |

## Partenaires de l'action

- les bailleurs sociaux
- Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Ville de Niort
- Conseils citoyens
- Conseils de quartier
- Centres socioculturels (CSC)
- Etat
- les membres du pôle social

## Effets attendus

Une meilleure participation des habitants à la vie de leur quartier.  
L'émergence et la concrétisation de projets d'habitants  
Une meilleure représentativité des habitants au sein des instances de participation  
Une forte synergie entre les acteurs associatifs et habitants

## Public ciblé

Tout public

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | <ul style="list-style-type: none"><li>- CAN :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : service Cohésion sociale</li><li>o Outils juridiques : appel à projets du contrat de ville</li></ul></li></ul>   |
| Action n°2 |  |
| Action n°3 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Ville de Niort :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains et matériels : poste de coordinateur conseils citoyens/GUP + matériel DVP Ville de Niort</li><li>o Moyens financiers : 30 000€ / Ligne GUP crédits de fonctionnement quartiers DVP Ville de Niort</li></ul></li></ul> |
| Action n°4 | <ul style="list-style-type: none"><li>- CAN :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains</li></ul></li><li>- Ville de Niort :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains et matériels</li></ul></li></ul>  |
| Action n°5 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Ville de Niort :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains et matériels : poste de coordinateur conseils citoyens/GUP + matériel DVP Ville de Niort</li><li>o Moyens financiers : 10 000€ / crédits de fonctionnement quartiers DVP Ville de Niort</li></ul></li></ul>           |

## Crédits spécifiques mobilisables

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | Crédits spécifiques de la politique de la ville |
|------------|---|

|            |  |
|------------|--|
| Action n°2 | Crédits spécifiques de la politique de la ville                                  |
| Action n°3 | 26 000 € cofinancement CAN sur actions 3 et 4                                    |
| Action n°4 | 4 000€ / crédits spécifiques conseils citoyens CAN                               |
| Action n°5 | Crédits spécifiques de la politique de la ville en fonction des appels à projets |

| Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action |  |
|--|--|
| Action n°1   | En cours   |
| Action n°2   | En cours   |
| Action n°3   | En fonction des demandes des habitants et acteurs socio-économiques                                      |
| Action n°4   | Décembre 2015 (réunions de lancement conseils citoyens)<br>En cours jusqu'à échéance du contrat de ville |
| Action n°5   | En fonction des demandes des habitants et acteurs socio-économiques                                      |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| Propositions d'indicateurs  | Fréquence de disponibilité (année, trimestre) | Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur  |
|---|---|---|
| Action 1 : Nombre de formations aux démarches participatives réalisées  | Annuelle                                      | CAN (Service Cohésion Sociale)  |
| Action 1 : Nombre de participants aux formations par le FPH   | Annuelle                                      | CAN (Service Cohésion Sociale)  |
| Action 2 : Nombre de projets financés   | Annuelle                                      | CAN (Service Cohésion Sociale)  |
| Action 3 : Nombre de requêtes GUP traitées  | Annuelle                                      | Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens)              |
| Action 4 : Nombre de réunions des conseils citoyens selon les QPV   | Annuelle                                      | Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens)              |
| Action 4 : Nombre de participants aux réunions des conseils citoyens  | Annuelle                                      | Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens)              |
| Action 5 : Nombre de projets proposés par les habitants issus des QPV   | Annuelle                                      | Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens) et bailleurs |
| Action 5 : Nombre de personnes présentes aux actions événementielles portées par les habitants (+Données chiffrées spécifiques lors des événements) | Annuelle                                      | Ville de Niort (Service Proximité et Relations aux Citoyens)              |

□ **Indicateurs qualitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans<br/>la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action 3 :<br>Autonomisation des instances conseils citoyens<br>Ressenti sur mobilisation/animation/coordination réseaux<br>et possibilité contribution par les habitants et acteurs | Annuelle   | Ville de Niort<br>Service Proximité et Relations aux<br>Citoyens                    |

## PILIER COHESION SOCIALE

### LES FICHES ACTION

#### OBJECTIF STRATEGIQUE 5 – PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE

---

| Objectifs opérationnels                                      | N° fiche action | Titre de la fiche action   |
|--|-----------------|--|
| OP 13 - Favoriser le civisme                                 | 21              | Sensibiliser et éduquer au civisme   |
| OP 14 - Optimiser les coopérations                           | 22              | Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations |
| OP 15 - Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD | 23              | Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV           |

| FICHE ACTION N°21       |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Titre                   | Sensibiliser et éduquer au civisme  |   |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>   |   |
| Orientation stratégique | OS 5  | <i>PREVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE</i> |
| Objectif opérationnel   | OP 13   | Favoriser le civisme                          |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Actions de prévention : sécurité routière, internet, stupéfiant, racisme.... public visé en fonction de la demande, en priorité les élèves de cycle 3 (10-12 ans).</li> <li>2. L'accueil et accompagnement des jeunes en TIG dans les services municipaux</li> <li>3. La mise en place de la vidéoprotection dans les bus urbains au 1er semestre 2016</li> <li>4. Organiser des temps d'échanges police-population (café citoyen, stand lors des temps conviviaux, rencontre, pique-nique...)</li> </ol> |   |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| Maintenir la présence humaine de proximité dans l'espace public<br>Donner le cadre des valeurs de la République<br>Sensibiliser la jeunesse à la citoyenneté |

| Portage  |
|--|
| Action concernée n°1 : Services de l'Etat (Préfecture, DDSP)<br><br>Action concernée n°2 : Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : Direction animation de la cité (service vie associative)</li> </ul> Actions concernée n° 3 : CAN <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : Direction des Transports</li> </ul> Action concernée n°4 : DDSP |

| Partenaires de l'action   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Police nationale et municipale,</li> <li>- Education nationale,</li> <li>- Centres socio-culturels (CSC),</li> <li>- Mission Locale Sud Deux Sèvres,</li> <li>- Ville de Niort,</li> <li>- Justice,</li> <li>- Procureur de la République,</li> <li>- Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ),</li> </ul> |

- Conseil départemental

### Effets attendus

Une baisse du sentiment d'insécurité  
Une plus grande sensibilisation du public jeune au respect des règles à suivre en société  
Une meilleure synergie et coopération des acteurs  
Des relations améliorées entre police et population

### Public ciblé

Les habitants des quartiers prioritaires

### Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers

### Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat - DDSP et Préfecture :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains et logistiques : CDSF (Centre départemental de Formation) et un(e) formateur(trice) P-FAD</li></ul></li></ul>      |
| Action n°2 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Ville de Niort :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : 1 agent de la ville de Niort</li></ul></li></ul>  |
| Action 3   | <ul style="list-style-type: none"><li>- CAN :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains, financiers et logistiques : moyens mis en œuvre par le délégataire dans le cadre d'une délégation de service public</li></ul></li></ul> |
| Action 4   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Police nationale:<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains</li></ul></li><li>- Ville de Niort:<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humaine et matériels</li></ul></li></ul>   |

### Crédits spécifiques mobilisables

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 |   |
| Action n°2 |   |
| Action n°3 |   |
| Action n°4 | Crédits de la politique de la ville selon le projet |

### Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
|------------|--|

|            |                        |
|------------|------------------------|
| Action n°2 | Depuis 2017            |
| Action n°3 | En cours, renouvelable |
| Action n°4 | Depuis 2019            |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action 2 : Nombre d'actions de prévention réalisées pendant le temps scolaire                    | Annuelle (fin d'année)                               | DDSP  |
| Action 2 : Part des élèves de cycle 3 (10-12 ans) participants                                   | Annuelle (fin d'année)                               | DDSP  |
| Action 2 : Nombre d'actions de prévention réalisées par quartier                                 | Annuelle (fin d'année)                               | DDSP  |
| Action 3 : Nombre et part de jeunes en TIG issus des QPV accueillis dans les services municipaux | Annuelle   | Ville de Niort (Service Vie de la Cité)   |
| Action 3 : Tableau de bord de la délinquance dans les transports                                 | Mensuelle (consolidation annuelle)                   | CAN   |
| Action 4:<br>- Nombre de rencontres organisées   |  |   |

| FICHE ACTION N°22       |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Titre                   | Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations  |   |
| Pilier                  | <i>Cohésion sociale</i>   |   |
| Orientation stratégique | OS 5  | <i>PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE</i> |
| Objectif opérationnel   | OP 14   | Optimiser les coopérations                    |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La pérennisation d'un(e) référent(e) politique de la ville au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique assisté(e) d'un délégué cohésion police population et participation aux groupes de travail (Pôle social, GUP, etc.)</li> <li>2. La poursuite de la mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein des QPV</li> <li>3. La mise en œuvre des préconisations de l'étude de faisabilité d'une mission de prévention spécialisée</li> <li>4. Pérenniser une mission d'aide aux victimes, d'accompagnement, d'information et de conseil social, portée par le CCAS de la Ville de Niort. Dans cet objectif, une convention CCAS/Commissariat sera formalisée. De plus, mise en place d'une intervenant social au sein du commissariat</li> <li>5. La poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale, dans le cadre de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat et de la commune de Niort, lors des contrôles routiers, contrôles d'identité (intervention avec les douanes, et opération de sécurisation des transports en commun)</li> <li>6. L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain par des patrouilles (pédestres, véhiculées et VTT)</li> <li>7. Le maintien des lieux d'échanges entre professionnels en favorisant une dynamique partenariale (Pôle social et coordination GUP)</li> </ol> |   |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| Maintenir la présence humaine de proximité dans l'espace public.<br>Renforcer la prévention situationnelle autour des aménagements et des équipements au sein des QPV<br>Renforcer les actions partenariales des acteurs du domaine de la prévention de la délinquance<br>Assurer une meilleure circulation de l'information en matière de sécurité |

## Portage

### Action concernée n°1 : Etat-DDSP

- Direction(s) concernée(s) : Direction départementale de la sécurité publique

### Action concernée n°2 : CCAS

- Direction(s) concernée(s) : Direction médiation sociale

### Action concernée n°3 : Réflexion Ville de Niort/Conseil Départemental 79 en cours

### Action concernée n°4 : CCAS

### Action concernée n°5 : Co-portage Ville de Niort et DDSP

- Direction(s) concernée(s) : Direction projet Politique de la ville
- Fonction du ou des référent(s) : Directeur projet Politique de la ville

### Action concernée n°6 : Ville de Niort :

- Direction(s) concernée(s) : Police municipale

### Action concernée n°7 : Co-portage CAN et Ville de Niort

- Direction(s) concernée(s) : Service Cohésion Sociale et Insertion (CAN) et Service Proximité et Relations aux Citoyens (Ville de Niort)

## Partenaires de l'action

- Ville de Niort,
- Préfecture,
- Polices nationale et municipale,
- Centre communal d'action sociale (CCAS),
- Justice,
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Conseil départemental
- Education Nationale

## Effets attendus

Une coopération renforcée entre tous les acteurs, de la prévention à la lutte contre la délinquance

## Public ciblé

Tout public

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DDSP : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : Référente sureté de la zone police de la DDSP et délégué cohésion police population</li> </ul> </li> </ul>  |
| Action n°2 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAS : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : 0,4 % du service de médiation (en fonction des besoins)</li> </ul> </li> <li>- Etat : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens financier : FIPD</li> </ul> </li> </ul>   |
| Action n°3 |   |
| Action n°4 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat : moyens financiers du FIPD sollicités (en cours)</li> <li>- CCAS : Moyens humains, logistiques et financiers</li> </ul>  |
| Action n°5 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort/DDSP : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dispositifs : L'action s'inscrit dans le cadre de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat de la commune de Niort, signée en 2019 pour 3 ans.</li> </ul> </li> </ul>   |
| Action n°6 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains et logistiques: 16 policiers, 2 véhicules et 10 VTT</li> </ul> </li> </ul>  |
| Action n°7 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le pôle social : moyens humain du service Cohésion sociale</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Coordinateur (trice) APS/VDN sur le REP</li> <li>o Pour la GUP : coordinateur(trice)GUP- Service Proximité et Relations aux Citoyens <ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul> </li> <li>o Moyens humains des partenaires (signataires du contrat de ville et autres partenaires = acteurs quartiers)</li> </ul> </li> </ul> |

### Crédits spécifiques mobilisables

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 |   |
| Action n°2 |   |
| Action n°3 |   |
| Action n°4 |   |
| Action n°5 |   |
| Action n°6 |   |
| Action n°7 | Cofinancement par la CAN du poste de coordinateur GUP à hauteur de 26 000 €/an, positionné à la DVP VDN |

### Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |                          |
|------------|--------------------------|
| Action n°1 | Annuelle et continue     |
| Action n°2 | Annuelle et renouvelable |
| Action n°3 |                          |
| Action n°4 |                          |
| Action n°5 | Depuis 2019              |

|            |                                      |
|------------|--------------------------------------|
| Action n°6 | En cours                             |
| Action n°7 | En cours, renouvelable jusqu'en 2020 |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 2 : Indicateurs du rapport annuel d'activité   | Annuelle   | CCAS  |
| Action 4 : Nombre de personnes reçues   | Annuelle   | CCAS  |
| Action 4 : Typologie des problématiques rencontrées   | Annuelle   | CCAS  |
| Action 4 : Nombre de personnes reçues   | Annuelle   | Etat  |
| Action 4 : Typologie des problématiques rencontrées   | Annuelle   | Etat  |
| Action n°5 et n°6 : Indicateurs du bilan des actions de coopération entre Police Nationale et Police Municipale sera établi à la fin de chaque année<br><br>Part des interventions au sein des QPV<br><br>Visibilité des effectifs de police sur le terrain<br><br>Nombre d'interventions du réfèrent sûreté<br><br>Nombre d'opérations menées et thématiques | Annuelle   | Police Nationale et Police Municipale   |

| FICHE ACTION N°23              |  |  |
|--------------------------------|--|--|
| <b>Titre</b>                   | Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV   |  |
| <b>Pilier</b>                  | <i>Cohésion sociale</i>  |  |
| <b>Orientation stratégique</b> | OS 5   | <i>PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LA DÉLINQUANCE</i>        |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | OP 15  | Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD |
| <b>Action(s) concernée(s)</b>  | 1. La déclinaison locale du plan départemental de prévention de la délinquance dans le cadre du CLSPD (détermination des orientations et définition d'un plan d'actions spécifique au QPV)<br><b>En cours d'élaboration par les services de la Ville de Niort et de la DDSP.</b> |  |

|  |
|--|
| <b>Objectifs de l'action</b>                 |
| Décliner les documents cadre au niveau local |

|   |
|---|
| <b>Portage</b>  |
| <b>Action concernée n°1</b> : Portage Ville de Niort (Co pilotage Préfet/Maire pour le CLSPD) |

|  |
|--|
| <b>Partenaires de l'action</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture</li> <li>- Centre communal d'action sociale (CCAS),</li> <li>- Police nationale,</li> <li>- Education nationale,</li> <li>- Procureur de la République,</li> <li>- Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ),</li> <li>- Conseil départemental,</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN).</li> </ul> |

|   |
|---|
| <b>Effets attendus</b>                            |
| Une meilleure synergie et coopération des acteurs |

|                              |
|------------------------------|
| <b>Public ciblé</b>          |
| Les institutions partenaires |

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>   |
| Tous les quartiers prioritaires. |

|  |
|--|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |
|--|

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | o Ville de Niort : Moyens humains et financiers |
|------------|---|

**Crédits spécifiques mobilisables**

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
|------------|--|

**Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action**

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
|------------|--|

**Indicateurs quantitatifs et qualitatifs**

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i> | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|-----------------------------------|--|---|
|                                   |  |   |

## PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

### LES FICHES ACTION

#### OBJECTIF STRATEGIQUE 6 – DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTÉ

| Objectifs Opérationnels  | N° fiche action | Titre de la fiche action   |
|--|-----------------|--|
| OP – 16 - Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes | 24              | Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion   |
|  | 25              | Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes  |
|  | 26              | Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels  |
|  | 27              | Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et des offreurs d'emploi             |
|  | 28              | Accueillir au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais des publics en insertion, notamment issus des quartiers prioritaires      |
|  | 29              | Accueillir au sein des services municipaux des demandeurs d'emploi en contrat aidé et les accompagner dans leurs parcours de formation professionnelle |
|  | 30              | Favoriser la mixité dans l'insertion professionnelle des publics en difficulté   |
| OP - 17 - Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires                          | 31              | Orienter, former et accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers l'emploi   |
| OP - 18 - Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique                             | 32              | Développer les clauses d'insertion dans la commande publique   |

| FICHE ACTION N°24       |  |   |
|-------------------------|--|---|
| Titre                   | Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion   |   |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>  |   |
| Orientation stratégique | OS 6   | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>                                     |
| Objectif opérationnel   | OP 16  | Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes (et des seniors) |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuite de l'action d'animation et de coordination du PLIE au travers des actions « référents de parcours » avec pour objectif que les demandeurs d'emploi en insertion des quartiers prioritaires représentent 25% des publics accompagnés (des lieux d'accueil sont situés sur deux quartiers prioritaires : au Clou Bouchet et au Pontreau/Colline St André).</li> <li>2. L'accompagnement PLIE est encadré par un référentiel partagé entre la CAN et CD79 qui détaille les modalités du dispositif en direction des participants, dans des cadres individuel et collectif au sein d'ateliers. Des besoins s'expriment sur l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme. Aussi, le référentiel mettra l'accent sur le développement d'ateliers sur ces thèmes au sein des QPV (en complément des initiatives sur les zones rurales).</li> </ol> |   |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle                      |
| Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers                      |
| Prendre en compte dans le cadre de l'accompagnement PLIE l'accès aux droits et lutte contre l'illectronisme |

| Portage   |
|---|
| <p>Action concernée n°1 : CAN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : Direction Cohésion Sociale et insertion de la CAN dans le cadre de la coordination des parcours d'insertion du PLIE</li> <li>○ Fonction du ou des référent(s) : Coordinateur(trice) PLIE</li> </ul> <p>Action concernée n°2 : Co-portage CAN et CD79</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions concernées: Direction Cohésion Sociale et insertion de la CAN et Service Insertion du CD79</li> </ul> |

|  |
|--|
|  |
|--|

|                                |
|--------------------------------|
| <b>Partenaires de l'action</b> |
|--------------------------------|

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE),</li><li>- Pôle Emploi,</li><li>- Cap emploi,</li><li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN),</li><li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres,</li><li>- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,</li><li>- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais,</li><li>- Organismes consulaires,</li><li>- Organismes de formation,</li><li>- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE).</li></ul> |
|--|

|                        |
|------------------------|
| <b>Effets attendus</b> |
|------------------------|

|  |
|--|
| <p>Les liens et les démarches en direction des publics ciblés sont facilités au bénéfice du parcours des publics en insertion des quartiers prioritaires.</p> <p>Des liens avec les entreprises, renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires</p> <p>Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi (PLIE) en orientant les personnes vers les partenaires identifiés sur le territoire.</p> <p>Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs, notamment au sein du SPEP</p> |
|--|

|                     |
|---------------------|
| <b>Public ciblé</b> |
|---------------------|

|   |
|---|
| Demands d'emploi des quartiers prioritaires dont les demands d'emploi en difficulté des quartiers prioritaires. |
|---|

|                                |
|--------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b> |
|--------------------------------|

|                                 |
|---------------------------------|
| Tous les quartiers prioritaires |
|---------------------------------|

|  |
|--|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |
|--|

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | CAN : <ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : coordinateur(trice) des missions du service PLIE (1 ETP)</li></ul> La direction de la Cohésion sociale et de l'insertion de la CAN indique que cette mission sera assurée dans le cadre de la coordination des parcours d'insertion du dispositif PLIE et du volet emploi du Contrat de Ville. |
| Action n°2 | CAN : <ul style="list-style-type: none"><li>□ Moyens humains : La direction de la Cohésion sociale et de l'insertion de la CAN indique que cette mission sera assurée dans le cadre de la coordination des parcours d'insertion du dispositif PLIE et du volet emploi du Contrat de Ville. ]</li></ul> CD 79 :  |

|  |  |
|--|--|
|  | <input type="checkbox"/> Moyens humains et financiers dans le cadre du PDI et du FSE<br>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine<br>Soutien dans le cadre d'Appel à projet pour la prise en compte de l'illectronisme |
|--|--|

| Crédits spécifiques mobilisables |   |
|----------------------------------|---|
| Action n°1                       | Crédits spécifiques de la CAN pour l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du PLIE. |
| Action n°2                       | Crédits spécifiques de la CAN pour l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du PLIE. |

| Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action |   |
|--|---|
| Action n°1   | Action en cours de réalisation, poursuite jusqu'à la fin du contrat de ville (protocole PLIE jusqu'en 2021) |
| Action n°2   | Démarrage en 2020, poursuite jusqu'à la fin du contrat de ville (protocole PLIE jusqu'en 2021)              |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
 Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Part des habitants des QPV parmi les accompagnements PLIE  | Disponibilité annuelle                               | Direction cohésion sociale et insertion de la CAN                               |
| Action 1 : Nombre de sorties positives  | Disponibilité annuelle                               | Direction cohésion sociale et insertion de la CAN                               |
| Action 2 : Nombre d'ateliers proposés dont le nombre d'ateliers sur les thèmes de l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme | Disponibilité annuelle                               | Direction cohésion sociale et insertion de la CAN                               |
| Action 2 Nombre de participants aux ateliers d'accès aux droits et lutte contre l'illectronisme dont les participants issus des QPV     | Disponibilité annuelle                               | Direction cohésion sociale et insertion de la CAN                               |

| FICHE ACTION N°25       |  |   |
|-------------------------|--|---|
| Titre                   | Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes  |   |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>  |   |
| Orientation stratégique | OS 6   | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>                     |
| Objectif opérationnel   | OP 16  | Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des jeunes |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>La Mission Locale est implantée au Clou Bouchet</b>, et propose des permanences à la Tour Chabot Gavacherie et au Pontreau, ce qui permet de développer des coopérations avec les acteurs de proximité tels que les Médiateurs CCAS, les Centres Sociaux, etc.</li> <li>2. La Mission Locale souhaite mobiliser sur l'offre de service et les dispositifs existants : PACEA, Garantie Jeunes, parrainage, service civique. Un tableau de suivi des dispositifs permettra de connaître parmi les bénéficiaires le nombre de jeunes issus de QPV.</li> <li>3. Une action volontariste de coopération entre les services de Pôle emploi et la Mission locale pour repérer les jeunes des quartiers et leur proposer l'accompagnement à l'emploi le plus adapté (connaissances partagées des offres de services de chaque structure, échanges, croisement de données)</li> <li>4. <b>Développement de l'action « Passerelles pour l'emploi</b>», dans le cadre du Contrat de Ville. Cette action consiste à mobiliser de 20 à 40 jeunes accompagnés sur l'année et prioritairement proposé aux jeunes QPV pour mettre en place des actions en direction des entreprises locales. Cela, afin de favoriser leur insertion par l'acquisition de compétences permettant l'accès à l'emploi (mener un projet, mener une action utile pour les autres jeunes en recherche d'emploi, rencontrer des entreprises, réaliser les démarches inhérentes au projet et atteindre des objectifs).</li> </ol> <p>Les actions pourront être amendées :</p> |   |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- selon l'évolution des dispositifs,</li> <li>- des réponses de la Mission locale à des appels à projets (ex : Prépa apprentissage, 100 % inclusion)</li> <li>- des partenariats développés</li> </ul> <p>La Mission Locale souligne que les actions pour le développement de l'apprentissage implique des modalités de soutien renforcé. Elle précise qu'elle a candidaté à l'AAP « Prépa Apprentissage ». Si le projet est retenu, la Mission locale pourra accompagner les jeunes qui font partie des publics prioritaires bénéficiaires de l'action</p> <p><i>Pacte Etat/Collectivité : Engagement de l'Etat : Accompagner les jeunes les plus éloignés de l'Emploi</i></p> <p><i>Feuille de route gouvernementale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mesure 19 : Investir pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée</i></li> <li>- <i>Mesure 21 : Accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle en mobilisant notamment le parrainage</i></li> <li>- <i>Mesure 24 : Développer l'apprentissage pour les jeunes des quartiers</i></li> </ul> |
|--|---|

|   |
|---|
| <p><b>Objectifs de l'action</b></p> <p>Repérer et orienter les habitants de moins de 25 ans des trois quartiers prioritaires en difficulté d'insertion professionnelle vers la Mission Locale et le Centre Information Jeunesse (CIJ)</p> <p>Renforcer le partenariat autour du public jeunes des quartiers</p> <p>Développer des programmes d'actions sur la remobilisation des jeunes et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes</p> |
| <p><b>Portage</b></p> <p><b>Actions concernées n° 1, 2 et 4 :</b> Mission Locale</p> <p><b>Action concernée n 3 :</b> Co-portage Mission Locale et Pôle Emploi (réfèrent directeur agence Niort Garenne)</p>  |

|  |
|--|
| <p><b>Partenaires de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE),</li> <li>- Pôle Emploi,</li> <li>- Cap emploi,</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN),</li> <li>- Conseil régional,</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres,</li> <li>- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais,</li> <li>- Organismes consulaires,</li> <li>- Organismes de formation,</li> <li>- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE).</li> </ul> |
|--|

## Effets attendus

Les liens et les démarches en direction des publics jeunes ciblés, issus des quartiers prioritaires, sont facilités au bénéfice du parcours d'insertion.

Une meilleure réceptivité des entreprises aux problématiques des jeunes demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires.

Une meilleure mobilisation du droit commun afin de favoriser et sécuriser l'accès à l'information, aux prestations et services de la Mission Locale et de Pôle emploi.

Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi, et de l'insertion, améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

## Public ciblé

Jeunes demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires dont les jeunes en insertion

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mission locale:<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : tous les conseillers ML et GJ qui accueillent sur Niort (dont 2 « identifiés » QPV)</li><li>o Moyens financiers : Financements droit commun Etat et CAN</li></ul></li></ul>  |
| Action n°2 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mission locale:<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : tous les conseillers ML et GJ qui accueillent sur Niort (dont 2 « identifiés » QPV)</li><li>o Moyens financiers : Financements droit commun Etat et CAN</li></ul></li></ul>  |
| Action n°3 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Pôle Emploi :<ul style="list-style-type: none"><li>o Pôle Emploi indique que ces moyens ne sont pas évaluables</li></ul></li><li>- Mission locale :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : tous les conseillers ML/GJ qui accueillent sur Niort (dont 2 « identifiés » QPV)</li><li>o Moyens financiers : Financements droit commun Etat et CAN</li></ul></li></ul> |
| Action n°4 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mission locale :<ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : 1 conseiller dédié à l'action (0,40 ETP) en lien avec les autres conseillers</li></ul></li></ul>  |

## Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1

|            |                                 |
|------------|---------------------------------|
| Action n°2 |                                 |
| Action n°3 |                                 |
| Action n°4 | Crédits spécifiques CGET et CAN |

| Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action |  |
|--|--|
| Action n°1   | En cours et en continue  |
| Action n°2   | En cours et en continue. A adapter selon l'évolution de l'offre de service |
| Action n°3   | En cours et en continue  |
| Action n°4   | En cours et en continue  |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s)<br/>dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°1 à n°4 : Nombre d'accompagnements réalisés par la Mission Locale dont ceux issus des QPV   | Annuelle   | Mission Locale  |
| Action 1 : Nombre de personnes accompagnées lors des permanences hebdomadaires QPV   | Annuelle   | Mission Locale  |
| Action n°2 Nombre de jeunes entrés sur les dispositifs (PACEA, GJ, parrainage...) dont ceux issus des QPV  | Annuelle   | Mission Locale  |
| Action 4 : Nombre de jeunes bénéficiaires de « Passerelle pour l'emploi » et nombre d'actions en lien avec les entreprises et l'emploi dont ils ont bénéficiés | Annuelle   | Mission Locale  |

| FICHE ACTION N°26       |  |   |
|-------------------------|--|---|
| Titre                   | Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels  |   |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>  |   |
| Orientation stratégique | OS 6   | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>                           |
| Objectif opérationnel   | OP 16  | <b>Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes</b> |
| Actions concernées      | <p>1-La définition d'un projet personnel, « Visites du campus de Niort » – journées d'immersion et de sensibilisation à la découverte des métiers par la réalisation des premiers gestes professionnels.</p> <p>2-Actions d'aide à la professionnalisation en direction des publics en insertion ne disposant pas des prérequis pour intégrer des formations sur les secteurs en tension</p> |   |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| <p>Faire connaître les métiers de l'artisanat</p> <p>Améliorer la mobilisation du droit commun</p> <p>Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion</p> <p>Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires</p> <p>Identifier les besoins en formation des publics des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi, en fonction de la demande prévisionnelle des entreprises du bassin niortais</p> <p>Montée en compétence des publics en insertion ne possédant pas les prérequis de la formation</p> |

| Portage  |
|--|
| <p><b>Action concernée n°1</b> : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : Département service aux entreprises</li> <li>○ Fonction du ou des référent(s) : Directeur Département service aux entreprises</li> </ul> <p><b>Action concernée n°2</b> : Communauté d'agglomération du Niortais (dans le cadre de l'appel à projets)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) et référente : Service Cohésion Sociale et Insertion</li> </ul> |

|   |
|---|
| <b>Partenaires de l'action</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE),</li> <li>- Pôle Emploi,</li> <li>- Cap emploi,</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN),</li> <li>- Conseil régional Nouvelle Aquitaine,</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres,</li> <li>- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais,</li> <li>- Organismes consulaires,</li> <li>- Organismes de formation,</li> <li>- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE),</li> </ul> |

|  |
|--|
| <b>Effets attendus</b>   |
| <p>Une meilleure connaissance des métiers de l'artisanat et des parcours qui y conduisent</p> <p>Des liens avec les entreprises renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires</p> <p>L'augmentation du nombre d'entreprises « partenaires » avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi</p> <p>Une meilleure réceptivité des entreprises aux problématiques des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires</p> |

|   |
|---|
| <b>Public ciblé</b>   |
| <p>Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires</p> |

|  |
|--|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>         |
| <p>Tous les quartiers prioritaires</p> |

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
| <p>Action n°1</p>  | <p>-CMA : Moyens humains et logistique : moyens du dispositif, – uniquement sur le volet « premiers gestes professionnels » (cofinancement FSE)</p> <p>-Région Nouvelle Aquitaine : Moyens financiers de la Région dans le cadre du dispositif « amorce de parcours » et/ou d'autres dispositifs correspondants à ce thème.</p> |
| <p>Action n°2</p>  | <p>-CAN : Moyens humains</p> <p>-Région Nouvelle Aquitaine : Moyens financiers dans le cadre d'Appel à projets et/ou marchés publics</p>  |

|  |  |
|--|--|
|  | -CD79 : Moyens humains et financiers dans le cadre d'Appel à projets |
|--|--|

| Crédits spécifiques mobilisables |  |
|----------------------------------|--|
| Action n°1                       |  |
| Action n°2                       | Des crédits spécifiques seront mobilisés au regard des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets. |

| Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action |                               |
|--|-------------------------------|
| Action n°1   | A partir de 2020 jusqu'à 2022 |
| Action n°2   | A partir de 2020 jusqu'à 2022 |

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Nombre de jeunes issus des QPV pendant les journées d'immersion et de sensibilisation pendant les visites du campus de Niort | Annuelle   | CMA   |
| Action 1 : Part des jeunes accompagnés issus des QPV  | Annuelle   | CMA   |
| Action 1 : Nombre de parcours « Savoirs citoyens » suivis par QPV<br>Taux de jeunes en parcours «Savoirs citoyens » issus des QPV       | Annuelle   | CMA   |
| Action 2 : Nombre d'actions d'aide à la professionnalisation réalisées  | Annuelle   | Opérateur(s) portant l'action   |
| Action 2 : Nombre de participants issus des quartiers prioritaires participants à l'action « d'aide à la professionnalisation »         | Annuelle   | Opérateur(s) portant l'action   |

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

**Indicateurs qualitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Typologie des projets professionnels lors des visites du campus de Niort | Annuelle   | CMA   |
| Action 2 : Nombre d'entrées en mission et/ou en emploi après l'action               | Annuelle   | Opérateur(s) portant l'action   |

|  |          |                               |
|--|----------|-------------------------------|
| Action 2 : Nombre de personnes qui débute une formation après l'action | Annuelle | Opérateur(s) portant l'action |
|--|----------|-------------------------------|

| FICHE ACTION N°27       |  |  |
|-------------------------|--|--|
| Titre                   | Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et des offreurs d'emploi   |  |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>  |  |
| Orientation stratégique | OS 6   | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>                    |
| Objectif opérationnel   | OP 16  | Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes |
| Action(s) concernée(s)  | <p>1. La mutualisation de moyens et ressources existants au sein du Service Public pour l'Emploi de Proximité</p> <p>2. La déclinaison à l'échelle locale du PAQTE Pacte pour les quartiers avec toutes les entreprises</p> <p>Le PAQTE se développe autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise (stage de 3ème, visites d'entreprises, parrainage)</li> <li>- former en favorisant l'alternance (promotion du dispositif)</li> <li>- recruter de manière non discriminatoire (sensibilisation à la lutte contre les discriminations, charte diversité, méthode de recrutement par simulation...)</li> <li>- acheter de manière plus responsable et inclusive.</li> </ul> |  |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| <p>Améliorer la mobilisation du droit commun</p> <p>Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion</p> <p>Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires</p> <p>Favoriser le lien et développer les partenariats entre les établissements scolaires, les acteurs de l'insertion socio professionnelle et les entreprises afin de faire connaître les différents métiers existants, leurs évolutions et leurs besoins de recrutement</p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires notamment des jeunes</p> |

## Portage

**Actions concernées n°1 :** Etat UD DIRECCTE

- Directions concernées :
- Fonction du ou des référent(s) :

**Actions concernées n°2 :** Etat Préfecture, APEE Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale

- 

## Partenaires de l'action

- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)
- Éducation nationale
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Cap emploi
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Conseil régional
- Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais
- Organismes consulaires
- Organismes de formation
- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE)
- CIJ
- CIO
- Réseau VAE
- Clubs d'entreprise du Niortais / entreprises

## Effets attendus

Création d'un lieu mutualisé (orientation professionnelle) tout public en accès libre

L'augmentation du nombre d'entreprises « partenaires » avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi

Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

## Public ciblé

- Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires
- Les participants du Plan Local pour l'Insertion pour l'Emploi habitants les quartiers prioritaires
- Jeunes en difficulté d'insertion professionnelle de - de 26 ans, + de 6 mois d'inscription au chômage
- Les élèves de 3<sup>ème</sup> issus des quartiers prioritaires
- Les salariés dont ceux issus des quartiers prioritaires

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | Etat - UD DIRECCTE :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains et techniques</li> </ul> |
| Action n°2 | Etat – Préfecture :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains et techniques</li> </ul>  |

## Crédits spécifiques mobilisables

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
| Action n°2 | ETAT : CGET<br>Région Nouvelle Aquitaine |

## Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |                                      |
|------------|--------------------------------------|
| Action n°1 | 1 réunion par trimestre              |
| Action n°2 | Lancement du PAQTE en septembre 2019 |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Nombre de rencontres du SPEP par an  | Annuelle   | DIRECCTE  |
| Action 2 : Nombre d'entreprises signataires du PAQTE  | Annuelle   | DIRECCTE  |
| Action 2 : Nombre et profils des bénéficiaires des actions du PAQTE   | Annuelle   | DIRECCTE  |
| Action 2 : Nombre d'engagements PAQTE concrétisés (nb de stages, nb de visites entreprises, nb de contrats) | Annuelle   | DIRECCTE  |

| FICHE ACTION N°28       |   |  |
|-------------------------|---|--|
| Titre                   | Accueillir au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais des publics en insertion, notamment issus des quartiers prioritaires |  |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>   |  |
| Orientation stratégique | OS 6  | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>                    |
| Objectif opérationnel   | OP 16   | Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes |
| Actions concernées      | 1. L'accueil au sein des services de la CAN des jeunes de la Mission Locale, notamment dans le cadre des remplacements sur la période estivale.   |  |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle |
| Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers |

| Portage   |
|---|
| <b>Action concernée n°1</b> : Communauté d'agglomération du Niortais (la Mission locale est le partenaire principal de l'action)  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>o Direction(s) concernée(s) et référentes : Direction des Ressources humaines de la CAN en lien avec la Direction Cohésion Sociale et Insertion</li> </ul> |

| Partenaires de l'action  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission Locale</li> <li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Cap emploi</li> <li>- Organismes de formation</li> <li>- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE)</li> </ul> |

| Effets attendus  |
|--|
| Des liens avec les collectivités renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires                                    |
| Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP) |

|  |
|--|
| <b>Public ciblé</b>  |
| Jeunes en difficulté d'insertion professionnelle de – de 26 ans, issus des quartiers prioritaires. |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>  |
| Tous les quartiers prioritaires |

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
| Action n°1   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains : les moyens du service Ressources Humaines de la CAN sont mobilisés dans cadre de la convention CAN/Mission locale du Sud Deux-Sèvres.</li> </ul> </li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |  |
| Action n°1                              |  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |  |
| Action n°1  | L'action a déjà débuté. Il est prévu de la renouveler jusqu'en 2022. |

|  |
|--|
| <b>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs</b> |
|--|

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i>          |
|---|--|--|
| Action 1 : Nombre de jeunes de – de 25 ans accueillis au sein de la CAN, dont les jeunes issus des quartiers prioritaires | Annuelle   | Le service RH en lien avec la Mission Locale et le service Cohésion Sociale et Insertion |
| Action 1: Nombre de jeunes accueillis ayant bénéficiés d'une formation dont ceux issus des quartiers prioritaires.        | Fréquence annuelle                                   | Le service RH en lien avec la Mission Locale et le service Cohésion Sociale et Insertion |

| FICHE ACTION N°29       |  |  |
|-------------------------|--|--|
| Titre                   | Accueillir au sein des services municipaux des demandeurs d'emploi en contrat aidé et les accompagner dans leurs parcours de formation professionnelle |  |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>  |  |
| Orientation stratégique | OS 6   | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>                    |
| Objectif opérationnel   | OP 16  | Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes |
| Action(s) concernée(s)  | 1. Accueil au sein des services municipaux des demandeurs d'emploi des publics éligibles aux contrats CIVIS/CAE (Ville et CCAS)                        |  |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle  |
| Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers. |

| Portage  |
|--|
| Action concernée n°1 : portage Ville de Niort :  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : DRH Ville de Niort/CCAS</li> <li>○ Fonction du ou des référent(s) : Directeur projet Politique de la ville</li> </ul> |

| Partenaires de l'action  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Mission Locale</li> <li>- Cap emploi</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)</li> <li>- Conseil régional</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais</li> <li>- Organismes consulaires</li> <li>- Organismes de formation</li> <li>- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE)</li> <li>- Ville de Niort</li> </ul> |

## Effets attendus

Des liens avec les collectivités renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires

Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

## Public ciblé

- Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires
- Les participants du Plan Local pour l'Insertion pour l'Emploi habitants les quartiers prioritaires
- Jeunes en difficulté d'insertion professionnelle de - de 26 ans, + de 6 mois d'inscription au chômage

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |   |
|------------|---|
| Action n°1 | - Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains : Direction des ressources humaines mutualisé ville de Niort/CCAS</li></ul> |
|------------|---|

## Crédits spécifiques mobilisables

Action n°1

## Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

Action n°1 Jusqu'à échéance du Contrat de ville.

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective.

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action 1 : Nombre de demandeurs d'emplois accueillis dont ceux issus des QPV | Annuelle   | Direction des ressources humaines   |

| FICHE ACTION N°30       |   |  |
|-------------------------|---|--|
| Titre                   | Favoriser la mixité dans l'insertion professionnelle des publics en difficulté  |  |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>   |  |
| Orientation stratégique | OS 6  | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>                    |
| Objectif opérationnel   | OP 16   | Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes |
| Action(s) concernée(s)  | <p>1. Incitation à la mise en place d'une politique d'égalité hommes-femmes d'accès à l'emploi et à la formation notamment par des actions de sensibilisation à la répartition harmonieuse des temps personnels, familiaux et professionnels pour toutes et tous Proposition services Etat</p> <p>Mesure 40 du plan de mobilisation nationale</p> |  |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Favoriser l'égalité professionnelle femme/homme et l'autonomisation économique des femmes</p> <p>Lutter contre les stéréotypes sexistes</p> <p>Faciliter l'articulation professionnelle et les temps de vie</p> <p>Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion</p> <p>Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires</p> <p>Adapter et diversifier les modes de garde</p> |

| Portage   |
|---|
| <p>Action concernée n°1 : Etat - DDCSPP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Direction(s) concernée(s) : Chargé(e) de mission droit des femmes</li> </ul> |

## Partenaires de l'action

- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Cap emploi
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Conseil régional
- Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais
- Organismes consulaires
- Organismes de formation
- Structures d'Insertion par l'activité économique (IAE)
- CIDF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
- CAF

## Effets attendus

Des liens avec les entreprises renforcés grâce aux mesures et dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires

L'augmentation du nombre d'entreprises « partenaires » avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi

Une meilleure réceptivité des entreprises aux problématiques des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires.

Une mobilisation du droit commun de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion améliorée grâce à une meilleure coordination et collaboration des acteurs (au sein notamment du SPEP)

## Public ciblé

- Les femmes demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires
- Les participantes du Plan Local pour l'Insertion pour l'Emploi habitants les quartiers prioritaires
- Jeunes filles en difficulté d'insertion professionnelle de - de 26 ans, femmes ayant + de 6 mois d'inscription au chômage

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | Etat - DDCSPP : <ul style="list-style-type: none"><li>o Moyens humains</li><li>o Moyens financiers</li></ul> |
|------------|--|

|   |  |
|---|--|
| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |  |
|---|--|

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
|------------|--|

|   |  |
|---|--|
| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |  |
|---|--|

|            |           |
|------------|-----------|
| Action n°1 | 2019-2022 |
|------------|-----------|

| FICHE ACTION N°31              |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>Titre</b>                   | <b>Orienter, former et accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers l'emploi</b>   |  |
| <b>Pilier</b>                  | <i>Développement économique et emploi</i>   |  |
| <b>Orientation stratégique</b> | OS 6  | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i>  |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | OP 17   | <b>Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires</b> |
| <b>Action(s) concernée(s)</b>  | 1. Le Service Public Régional de l'Orienteur propose un service de conseil sur l'orientation et la formation. Le retour à l'emploi des publics en insertion passe souvent par une étape de formation. Aussi, l'appropriation par ces publics et par les professionnels, de l'offre, au service d'un projet professionnel est un besoin exprimé. |  |

| <b>Objectifs de l'action</b>  |
|---|
| Appropriation de l'offre d'orientation et de formation par les demandeurs d'emploi des QPV par des actions individuelles et collectives |

| <b>Portage</b>  |
|---|
| <b>Action concernée n°1</b> : Région Nouvelle Aquitaine : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Directions associées concernées : la Mission Locale Sud Deux-Sèvres</li> </ul> |

| <b>Partenaires de l'action</b>  |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Mission Locale</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais</li> <li>- Organismes consulaires</li> <li>- Organismes de formation</li> <li>- École de la 2<sup>ème</sup> chance</li> <li>- Insertion par l'activité économique (IAE) et le GEIQ</li> <li>- Les entreprises du territoire</li> </ul> |

| <b>Effets attendus</b>   |
|--|
| <p>L'amélioration de la formation/qualification des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires</p> <p>Une meilleure employabilité constatée des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Un accès à la formation améliorée grâce à la mobilisation de différents outils</p> |

|  |
|--|
| <b>Public ciblé</b>  |
| Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion des quartiers prioritaires |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>  |
| Tous les quartiers prioritaires |

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
| Action n°1   | - Région Nouvelle Aquitaine<br>o Moyens humains et financiers dans le cadre des marchés relatifs à la formation |

|   |  |
|---|--|
| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |  |
| Action n°1                              |  |

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |                                |
| Action n°1  | A partir de 2020 jusqu'en 2022 |

|  |
|--|
| <b>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs</b> |
|--|

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action 1 : Nombre de personnes issues des QPV utilisant les services de l'offre « Conseil en évolution professionnelle » | annuelle   | Mission Locale  |

| FICHE ACTION N°32       |  |   |
|-------------------------|--|---|
| Titre                   | Développer les clauses d'insertion dans la commande publique   |   |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>  |   |
| Orientation stratégique | OS 6   | <i>DEVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE</i> |
| Objectif opérationnel   | OP 18  | Développer les clauses d'insertion dans la commande publique                        |
| Action concernée        | <p>Après une expérimentation, la CAN a créé, à compter du 1er juillet 2018, un guichet unique clauses d'insertion, au bénéfice des parcours des publics en difficultés d'insertion professionnelle.</p> <p>Le niveau de service et les modalités de partenariat du guichet sont précisés dans une Charte territoriale d'insertion (annexe de la Convention ANRU) qui priorise les publics issus des quartiers prioritaires.</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les donneurs d'ordre pour augmenter le nombre d'heures d'insertion,</li> <li>- Favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires en développant des actions de mobilisation en lien avec les partenaires du pilier emploi du contrat de ville (ex : informations collectives, plateforme vocationnelle, formation....).</li> </ul> <p>Pacte Niort Agglo (déclinaison Pacte de Dijon) : Utiliser la commande publique et la clause d'insertion</p> |   |

| Objectifs de l'action   |
|---|
| Encourager le développement des clauses d'insertion au bénéfice des parcours des publics en insertion dont les publics en insertion issus des QPV |

| Portage  |
|--|
| <p><b>Action concernée</b> : Communauté d'agglomération du Niortais :</p> <p>○ Direction(s) concernée(s) et référentes : Service Cohésion Sociale et Insertion</p> |

## Partenaires de l'action

Les signataires de la Charte territoriale d'insertion :

Les signataires du Contrat de ville :

- L'Etat représenté par Mme le Préfet des Deux-Sèvres, déléguée territoriale de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine,
- La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du 8 juillet 2019,
- La Ville de Niort représentée par son maire,
- Deux-Sèvres Habitat représenté par son Président,
- Immobilière Atlantic Aménagement représenté par son Président,
- La SEMIE (Société D'Economie Mixte Immobilière et Economique) représentée par son Président,
- Le Conseil départemental des Deux-Sèvres représenté par son Président,
- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort représenté par son Président,
- La CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) représentée par sa Présidente,
- La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) représentée par son Président,
- Pôle Emploi représenté par son Directeur départemental,
- La Mission locale du Sud Deux-Sèvres représentée par son Président,
- La Caisse d'Allocations Familiales représentée par son Président.

Les autres signataires :

- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique représentées par INAE (Agir ensemble pour l'Insertion par l'Activité Economique), représenté par son Président,
- Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification pour le Bâtiment et les Travaux publics représenté par son Président,
- La Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux publics représentée par son Président,
- L'Union nationale des Entreprises du paysage de Nouvelle-Aquitaine représentée par son Président,
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) représentée par son Président,
- Cap Emploi,
- Le Syndicat départemental des Travaux Publics.

## Effets attendus

A terme, les objectifs sont :

- Accompagner les donneurs d'ordre pour augmenter le nombre d'heures d'insertion,
- Favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires en développant des actions de mobilisation en lien avec les partenaires du pilier emploi du contrat de ville (ex : informations collectives, plateforme vocationnelle, formation

## Public ciblé

Demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion dont ceux des quartiers prioritaires

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires et le territoire de la CAN

## Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|        |  |
|--------|--|
| Action | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o moyens humains, logistiques et financiers : la mission est confiée au guichet clauses d'insertion positionné au sein de la Direction Cohésion Sociale et Insertion de la CAN, constitué dans cet objectif.</li> <li>o moyens humains, logistiques et matériels : les moyens nécessaires aux actions de mobilisation des publics.</li> </ul> </li> <li>- CD 79 : moyens humains et cofinancement possible au titre du Fonds Social Européen (FSE)</li> <li>- Pôle Emploi :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o moyens humains, financiers et logistiques à travers : la mobilisation des publics, la mobilisation de la plateforme vocationnelle et la désignation d'un référent technique, dédié à la vérification de l'éligibilité des publics préalablement au positionnement sur les clauses d'insertion.</li> </ul> </li> <li>- Mission Locale, CD 79, DIRECCTE :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o moyens humains, financiers et logistiques à travers : la mobilisation des publics</li> </ul> </li> </ul> |
|--------|--|

## Crédits spécifiques mobilisables

|        |  |
|--------|--|
| Action | Crédits spécifiques (en compléments des crédits de droit commun) en fonction de projets notamment de projets déposés dans le cadre de l'appel à projet sur le pilier emploi du Contrat de ville. |
|--------|--|

## Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|        |               |
|--------|---------------|
| Action | Jusqu'en 2022 |
|--------|---------------|

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production<br/>de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Nombre d'opérations incluant des clauses d'insertion  | Annuelle   | Guichet unique clauses d'insertion-CAN  |
| Nombre de marchés incluant des clauses d'insertion  | Annuelle   | Guichet unique clauses d'insertion-CAN  |
| Nombre d'heures d'insertion dont le nombre d'heures bénéficiant aux habitants issus des QPV | Annuelle   | Guichet unique clauses d'insertion-CAN  |

|   |          |  |
|---|----------|--|
| Nombre d'heures d'insertion par bénéficiaire dont nombre d'heures d'insertion par bénéficiaires issus des QPV | Annuelle | Guichet unique clauses d'insertion-CAN |
| Nombre d'actions de mobilisation  | Annuelle | Guichet unique clauses d'insertion-CAN |

□ **Indicateurs qualitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Typologie des publics en insertion bénéficiaires des clauses (DELD, BRSA, jeunes de – 26 ans, séniors, TH) dont bénéficiaires issus des QPV | Annuelle   | Guichet unique clauses d'insertion-CAN  |
| Situation des bénéficiaires des clauses 6 mois près la fin de la période (agrément, contrat...)   | Bi-annuelle  | Pôle Emploi dans le cadre de la convention CAN-Pôle Emploi                      |

## PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### LES FICHES ACTION

#### OBJECTIF STRATEGIQUE 7 – LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

---

| Objectifs Opérationnels  | N° fiche action | Titre de la fiche action   |
|--|-----------------|--|
| OP 19 - Favoriser la mobilité  | 33              | Favoriser la mobilité  |
| OP 20 - Agir pour la maîtrise de la langue   | 34              | Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des quartiers prioritaires |
| OP 21 - Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes | 35              | Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des quartiers prioritaires           |

| FICHE ACTION N°33       |   |  |
|-------------------------|---|--|
| Titre                   | Favoriser la mobilité   |  |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>   |  |
| Orientation stratégique | OS 7  | <i>LEVER LES FREINS A L'EMPLOI</i>                                     |
| Objectif opérationnel   | OP 19   | Une offre de transport en commun pour tous et des solutions innovantes |
| Action(s) concernée(s)  | <p>Un diagnostic partagé et une réflexion partenariale ont permis de compléter l'offre de services proposée par la plateforme mobilité AIVE-Atelier Méca (conseil en mobilité, location deux-roues et voitures et réparation par un chantier d'insertion et vente de voitures d'occasion) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- action 1 : Un renfort des permanences de conseil en mobilité sur les quartiers prioritaires, pour le retour ou le maintien en emploi,</li> <li>-action 2 : Une auto-école solidaire qui priorise les candidats dans une démarche de retour à l'emploi et à la formation,</li> <li>- action 3 : La location de voitures sans permis (au sein d'un parc comportant des 2 roues et des voitures) pour favoriser la reprise d'une activité professionnelle.</li> </ul> <p>Ces nouveaux segments de réponses développés début 2019 ont mis en évidence le besoin de recenser, à terme, au sein d'un répertoire des différents financements du code et du permis de conduire (action 4) afin de pouvoir prendre en compte ou au moins minorer le reste à charge pour les personnes. Ce répertoire permettra de donner de la lisibilité aux prescripteurs sur l'effort financier qui attend les bénéficiaires et les accompagner dans leurs objectifs.</p> <p>A ces réponses, s'ajoutent les actions de sensibilisation (individuelles et collectives) et les accompagnements proposés par les Ambassadeurs de la Mobilité (action 5).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engagement de Niort Agglo (PACTE Collectivité/Etat) :<br/>Les solutions innovantes ci-dessus viennent compléter : le réseau de bus gratuit, le réseau de location de vélos à assistance électrique, un diagnostic préalable à un plan vélo et la mise en place de stations en libre-service proposant un système innovant de vélos hybrides ou classiques (une de ces stations est positionnée au sein du Clou Bouchet).</li> </ul> |  |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Sur le Pontreau-Colline St André, le lancement de la navette qui dessert la place Strasbourg-Denfert Rochereau est effectif depuis le 2 septembre 2019. Ce circuit sera réalisé par un véhicule électrique.</p> <p>Mesure 12 du plan de mobilisation nationale : Développer l'accès au permis de conduire</p> |
|--|--|

|  |
|--|
| <p><b>Objectifs de l'action</b></p>  |
| <p>Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires pour l'ensemble des démarches dont les démarches de retour à l'emploi.</p> |

|  |
|--|
| <p><b>Portage</b></p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action concernée n° 1, 2, 3 et 4 : portées par AIVE Ateliers Méca et CAN <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction concernée: Direction Cohésion Sociale et Insertion (dans le cadre de l'appel à projet)</li> </ul> </li> <li>- Action concernée n°5 : CAN <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction(s) concernée(s) : Direction Transports et Direction Cohésion Sociale en lien avec le porteur opérationnel Unis-Cités</li> </ul> </li> </ul> |

|  |
|--|
| <p><b>Partenaires de l'action</b></p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE),</li> <li>- Pôle Emploi,</li> <li>- Mission Locale,</li> <li>- Conseil Départemental des Deux-Sèvres</li> <li>- Caisse d'Allocations Familiales (CAF),</li> <li>- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,</li> <li>- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais,</li> <li>- Organismes consulaires,</li> <li>- Organismes de formation.</li> </ul> |

|   |
|---|
| <p><b>Effets attendus</b></p>   |
| <p>Une meilleure prise en compte de la mobilité dans l'insertion sociale et professionnelle des habitants des QPV</p> <p>Une offre de mobilité adaptée et accessible.</p> <p>Des conditions pratiques d'accès à l'emploi améliorées</p> |

|  |
|--|
| <p><b>Public ciblé</b></p>   |
| <p>Les publics des quartiers prioritaires dont les personnes dans une démarche de retour à l'emploi.</p> |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>  |
| Tous les quartiers prioritaires |

| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |  |
|--|--|
| Action n°1   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN :<br/>Direction Cohésion sociale et insertion- moyens humains : instruction et suivi de l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets</li> <li>- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : moyens financiers et humains pour l'instruction et le suivi de l'action</li> <li>- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : soutien sous réserve des règlements d'intervention en vigueur</li> <li>- CAF : moyens financiers</li> </ul> |
| Action n°2   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN :<br/>Direction Cohésion sociale et insertion- moyens humains : instruction et suivi de l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets</li> <li>- <b>Conseil Départemental des Deux-Sèvres : moyens humains et financiers</b><br/>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : soutien sous réserve des règlements d'intervention en vigueur</li> </ul>   |
| Action n°3   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN :<br/>Direction Cohésion sociale et insertion- moyens humains : instruction et suivi de l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets</li> <li>- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : moyens humains et financiers</li> </ul>  |
| Action n°4   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN :</li> <li>- Direction Cohésion sociale et insertion- moyens humains : instruction et suivi de l'action retenue dans le cadre de l'appel à projets</li> </ul>   |
| Action n°5   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAN :</li> <li>- Direction Cohésion sociale et insertion et Direction des Transports : moyens humains et financiers. Cette action est développée sur l'ensemble du territoire de l'Agglo avec une attention particulière sur les QPV.</li> <li>- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : soutien sous réserve des règlements d'intervention en vigueur</li> <li>- Services de l'Etat : moyens financiers</li> </ul>                       |

| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |  |
|---|--|
| Action n°1                              | <p>Crédits spécifiques de la politique de la ville CAN/CGET</p> <p>Crédits spécifiques de la politique de la ville de la Région Nouvelle Aquitaine en fonction des projets</p> |
| Action n°2                              | <p>Crédits spécifiques de la politique de la ville CAN/CGET</p> <p>Crédits spécifiques de la politique de la ville de la Région Nouvelle Aquitaine en fonction des projets</p> |
| Action n°3                              | Crédits spécifiques de la politique de la ville CAN/CGET (crédits de l'Etat fléchés sur le fonctionnement)   |
| Action n°4                              | Crédits spécifiques de la politique de la ville CAN/CGET   |

|            |  |
|------------|--|
| Action n°5 |  |
|------------|--|

| Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action |           |
|--|-----------|
| Action n°1   | 2019-2022 |
| Action n°2   | 2019-2022 |
| Action n°3   | 2019-2022 |
| Action n°4   | 2020-2022 |
| Action n°5   | 2019-2022 |

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2022)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production<br/>de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Nombre de conseils en mobilité réalisé auprès de personnes dans une démarche de retour ou de maintien en emploi dont le nombre réalisé auprès des habitants des QPV  | Annuelle   | Opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets                                     |
| Action 1 : Nombre de personnes bénéficiaires du conseil en mobilité et en démarche de retour à l'emploi ayant retrouvé un emploi  | Annuelle   | Pôle Emploi à partir des éléments transmis par l'opérateur                              |
| Action 2 : Nombre de bénéficiaires de l'auto-école solidaire dans une démarche de retour à l'emploi et à la formation dont le nombre issu des QPV   | Annuelle   | Opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets                                     |
| Action 2 : Nombre de bénéficiaires de l'auto-école solidaire issus des QPV dans une démarche de retour à l'emploi et à la formation qui ont vu leur démarche aboutir positivement   | Annuelle   | Pôle Emploi à partir des éléments transmis par l'opérateur                              |
| Action 3 : Nombre de bénéficiaires de location de véhicules (2 roues, voitures et voitures sans permis) dans le cadre de la reprise d'une activité professionnelle dont le nombre issus des QPV   | Annuelle   | Opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets                                     |
| Action 3 : Parmi le nombre de bénéficiaires de location de véhicules (2 roues, voitures et voitures sans permis) dans le cadre de la reprise d'une activité professionnelle issus des QPV, le nombre ayant vu leur démarche vers l'emploi ou la formation aboutir | Annuelle   | Pôle Emploi à partir des éléments transmis par l'opérateur                              |

|   |          |  |
|---|----------|--|
| Action 4 : Réalisation d'un répertoire des différents financements au code et au permis suivie de mises à jour  | Annuelle | Opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets                  |
| Action 5 : Nombre d'actions de sensibilisation individuelles et collectives réalisées par les ambassadeurs de la mobilité et nombre des habitants des QPV concernés | Annuelle | Association d'intermédiation encadrant les jeunes en service civique |
| Action 5 : Nombre d'accompagnements proposé par les ambassadeurs de la mobilité et nombre des habitants des QPV concernés   | Annuelle | Association d'intermédiation encadrant les jeunes en service civique |

| FICHE ACTION N°34       |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Titre                   | Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des quartiers prioritaires  |   |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>   |   |
| Orientation stratégique | OS 7  | <i>LEVER LES FREINS A L'EMPLOI</i>        |
| Objectif opérationnel   | OP 20   | <b>Agir pour la maîtrise de la langue</b> |
| Action(s) concernée(s)  | <p>1. Mobiliser et favoriser l'appropriation des dispositifs publics de formation au bénéfice des-demandeurs d'emploi en insertion des quartiers prioritaires qui ne maîtrisent pas la langue française.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mobiliser le dispositif régional « Clés des savoirs citoyens» confié à l'ASFODEP (Association Formation Professionnelle et Développement Education Permanent), en appui à l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi qui ne maîtrisent pas la langue française</li> <li>○ Mobiliser les futurs dispositifs (en cours de construction) relatifs aux savoirs de base qui prendront la suite</li> </ul> |   |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Repérer et caractériser les difficultés liées à la non maîtrise de la langue des habitants des quartiers prioritaires, en prenant compte les spécificités des publics.</p> <p>Favoriser l'accès des publics des quartiers prioritaires aux différents dispositifs d'apprentissage de la langue autour de deux objectifs principaux : l'employabilité et la socialisation.</p> |

| Portage   |
|---|
| <b>Action concernée</b> : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine |

| Partenaires de l'action   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE),</li> <li>- Pôle Emploi,</li> <li>- Mission Locale,</li> <li>- Communauté d'agglomération de Niort (CAN),</li> <li>- Caisse d'allocations familiales (CAF),</li> <li>- Conseil départemental des Deux-Sèvres,</li> <li>- Comité de Bassin d'Emploi du Niortais,</li> <li>- Organismes consulaires,</li> <li>- Organismes de formation.</li> </ul> |

### Effets attendus

L'accompagnement renforcé des personnes issues des quartiers prioritaires et ne maîtrisant pas la langue.

### Public ciblé

Demandeurs d'emploi en insertion des quartiers prioritaires rencontrant des problèmes de maîtrise de la langue

### Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

### Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 | <ul style="list-style-type: none"><li>o Région Nouvelle Aquitaine : Moyens financiers dans le cadre du marché conclu pour la formation « Clés des savoirs citoyens » puis dans le cadre des futurs dispositifs « savoirs de base »</li></ul> |
|------------|--|

### Crédits spécifiques mobilisables

|            |  |
|------------|--|
| Action n°1 |  |
|------------|--|

### Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action

|            |           |
|------------|-----------|
| Action n°1 | 2020-2022 |
|------------|-----------|

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action 1 : Nombre de bénéficiaires du dispositif « Clés savoirs citoyens » issus des QPV | Annuelle   | L'opérateur retenu pour développer le dispositif « clés savoirs citoyens »              |
| Action 1 : Bilan des actions menées par l'opérateur retenu                               | Annuelle   | L'opérateur retenu pour développer le dispositif « clés savoirs citoyens »              |

**Indicateurs qualitatifs**

*Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). La disponibilité des indicateurs doit être effective. Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)*

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité<br/>(année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s)<br/>réfèrent(s) dans la production de<br/>l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action 1 : Typologie des publics bénéficiaires du dispositif « Clés savoirs citoyens » issus des QPV | Annuelle   | L'opérateur retenu pour développer le dispositif « clés savoirs citoyens »              |

| FICHE ACTION N°35              |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>Titre</b>                   | Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des quartiers prioritaires  |  |
| <b>Pilier</b>                  | <i>Développement économique et emploi</i>   |  |
| <b>Orientation stratégique</b> | OS 7  | <i>LEVER LES FREINS A L'EMPLOI</i>   |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | OP 21   | Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes |
| <b>Action(s) concernée(s)</b>  | 1. Réflexion dans un cadre partenarial, sur une nouvelle organisation des modes d'accueil en s'appuyant sur un recensement des besoins et de l'offre. |  |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Informier et sensibiliser les familles des quartiers prioritaires sur les modes d'accueil existants.</p> <p>Adapter les modalités d'accueil de la petite enfance (horaires, encadrement, lieux...) pour correspondre aux besoins de modes de gardes des publics en insertion.</p> |

| Portage   |
|---|
| Action concernée n° 1 : Co portage CD79 et CAF en lien avec le CCAS de la Ville de Niort et la CAN. |

| Partenaires de l'action   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caisse d'allocations familiales (CAF),</li> <li>- Ville de Niort,</li> <li>- CDIFF</li> <li>- Service de l'Etat –Chargé de mission aux droits des femmes</li> <li>- Mission Locale</li> <li>- Structures de l'IAE</li> </ul> |

| Effets attendus  |
|--|
| <p>Une information complète sur les possibilités de garde existantes auprès des familles, notamment monoparentales</p> <p>Une meilleure adéquation des besoins des familles monoparentales par rapport aux modalités d'accueil des structures</p> <p>L'amélioration de l'insertion professionnelle des femmes.</p> |

|   |
|---|
| <b>Public ciblé</b>   |
| Familles, notamment monoparentales, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>  |
| Tous les quartiers prioritaires |

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
| Action n°1   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CD79 : Moyens humains, techniques et financiers</li> <li>- CAF : Moyens humains, techniques et financiers</li> <li>- CCAS : Moyens humains et techniques: mobilisation de l'Observatoire des solidarités CAN/CCAS</li> <li>- CAN : Moyens humains et techniques : mobilisation de l'Observatoire des solidarités CAN/CCAS</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |   |
| Action n°1                              | En fonction des actions développées au regard des besoins |

|   |                              |
|---|------------------------------|
| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |                              |
| Action n°1  | La durée du Contrat de ville |

|  |
|--|
| <b>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs</b> |
|--|

➤ S'agissant d'une fiche action qui porte sur un recensement des besoins et la recherche des solutions adaptées, il est difficile d'identifier préalablement des indicateurs quantitatifs.

## PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### LES FICHES ACTION

#### OBJECTIF STRATEGIQUE 8 – PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE ECONOMIQUE

---

| Objectifs Opérationnels   | N° fiche action | Titre de la fiche action  |
|---|-----------------|---|
| OP 22 - Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation | 36              | Coordonner et faire converger les accompagnements (de l'émergence des projets à la post création)                           |
| OP 23 - Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires  | 37              | Apprécier la pertinence des services présents, Rechercher les commerces et services renforçant l'attractivité des quartiers |

| FICHE ACTION N°36       |   |  |
|-------------------------|---|--|
| Titre                   | Coordonner et faire converger les accompagnements (de l'émergence des projets à la post création)   |  |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>   |  |
| Orientation stratégique | OS 8  | <i>PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE ECONOMIQUE</i>   |
| Objectif opérationnel   | OP 22   | <b>Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation</b> |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consolider l'accompagnement de l'émergence à la post-crétion : détection et accompagnement de projets de création d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> <li>-Poursuivre l'action ciblant les habitants des quartiers prioritaires, portée par le collectif «ADIE/CCI/CMA», portant sur la détection, l'accompagnement et l'intégration des projets dans les dispositifs de droit commun. Il s'agit de maintenir la dynamique en renouvelant les modalités de mobilisation et d'accompagnement des publics et d'information des prescripteurs.</li> <li>-L'action comporte également un temps de valorisation et de promotion, nommé « Les trophées des quartiers », favorisant les liens avec les temps forts de la Région Nouvelle Aquitaine.</li> <li>-Associer la Mission Locale afin de renforcer au sein de l'action, la prise en compte du public jeune.</li> </ul> </li> <li>2. Sensibiliser les apprentis à la création d'entreprises pour susciter l'ambition de créer ou de reprendre une activité artisanale.</li> <li>3. Accompagner l'entrepreneuriat féminin : faciliter l'accès aux droits et lever les freins spécifiques.</li> <li>4. Proposer par l'Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale un accompagnement visant à mettre en lien les entrepreneurs des quartiers avec les grandes entreprises et donneurs d'ordre.</li> </ol> |  |

## Objectifs de l'action

Détecter, en amont, de potentiels porteurs de projet par les dispositifs partenariaux de soutien à la création d'activité

Informier et orienter les futurs porteurs de projets

Susciter chez les futurs porteurs de projets l'ambition de créer ou de reprendre une activité

## Portage

Action 1 portée par le collectif constitué de l'ADIE, CMA et CCI dans le cadre de l'AAP du Contrat de Ville (soutenue par la CAN et la Préfecture) et par la Région Nouvelle Aquitaine via le dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés » et via le dispositif « Plan d'Actions Régional pour l'entrepreneuriat des femmes » (PAR).

Action 2 portée par la CMA 79

Action 3 portée par les services de l'Etat

Action 4 portée par l'Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale soutenue par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine

## Partenaires de l'action

- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- CMA
- CCI
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

## Effets attendus

Une meilleure détection et un accompagnement renforcé des porteurs de projets/créateurs d'entreprise, issus des quartiers prioritaires avec une vigilance sur le public jeunes et le public féminin

Une plus grande mobilisation de toutes les parties prenantes et des outils de droit commun dans le domaine du développement économique et de l'emploi

## Public ciblé

- Les salariés et Les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires dont jeunes et femmes

## Quartier(s) concerné(s)

Tous les quartiers prioritaires

| Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence |  |
|---|--|
| Action n°1  | CAN (Directions Cohésion Sociale et Insertion et Développement Eco) : moyens financiers et techniques<br>Région Nouvelle Aquitaine : soutien en fonction des projets |
| Action n°2  | CMA 79 : moyens techniques et financiers<br>Région Nouvelle Aquitaine: soutien en fonction des projets   |
| Action n°3  | Services de l'Etat- Chargé(e) de mission aux droits des femmes et pour l'égalité : moyens humains  |
| Action n°4  | Région Nouvelle Aquitaine et Services de l'Etat: moyens financiers et techniques via l'Agence pour l'Egalité Entrepreneuriale  |

| Crédits spécifiques mobilisables |  |
|----------------------------------|--|
| Action n°1                       | Crédits spécifiques complémentaires CAN/CGET pour « aller au-devant » des habitants des quartiers. |
| Action n°2                       |  |
| Action n°3                       |  |
| Action n°4                       |  |

| Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action |                                 |
|--|---------------------------------|
| Action n°1   | Action sur la durée du contrat. |
| Action n°2   | Action sur la durée du contrat  |
| Action n°3   | Action sur la durée du contrat  |
| Action n°4   |                                 |

### Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**  
Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| Propositions d'indicateurs  | Fréquence de disponibilité (année, trimestre) | Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur |
|---|---|--|
| Action 1 : Nombre de porteurs de projets accompagnés issus des QPV (dont nombre de jeunes et femmes)      | annuelle                                      | Collectif ADIE/CCI/CMA   |
| Action 1 : Nombre d'entreprises accompagnées post-crétation à trois ans (dont nombre de jeunes et femmes) | annuelle                                      | Collectif ADIE/CCI/CMA   |

|  |          |  |
|--|----------|--|
| Action 1 : Nombre d'emplois créés par les entreprises accompagnées   | annuelle | Collectif ADIE/CCI/CMA   |
| Action 1 : Nombre de candidats au concours « Trophée des quartiers » issus des QPV (dont jeunes et femmes)   | annuelle | Collectif ADIE/CCI/CMA, en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine  |
| Action 2 : Nombre d'actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat réalisées par la CMA en direction des habitants des quartiers prioritaires et nombre de jeunes bénéficiaires de ces actions dont les jeunes issus des QPV |          | CMA 79   |
| Action n°3   |          | Service de l'Etat  |
| Action 4 : Nombre d'entreprises issus des QPV accompagnées par l'Agence pour l'Egalité Entrepreneuriale dont celles mises en relations avec de grandes entreprises et donneurs d'ordre                                       |          | Agence pour l'Egalité Entrepreneuriale en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine et les services de l'Etat |

| FICHE ACTION N°37       |  |  |
|-------------------------|--|--|
| Titre                   | Apprécier la pertinence des services présents,<br>Rechercher les commerces et services renforçant l'attractivité des quartiers   |  |
| Pilier                  | <i>Développement économique et emploi</i>  |  |
| Orientation stratégique | OS 8   | <i>PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE ECONOMIQUE</i>     |
| Objectif opérationnel   | OP 23  | Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires |
| Action(s) concernée(s)  | <p>Identifier la pertinence des services et des commerces à développer sur les quartiers prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le quartier Pontreau/Colline St André).<br/>L'étude EPARECA a été réalisée à l'automne 2018 et restituée le 13 décembre 2018. Il ressort de ce diagnostic que le potentiel de développement marchand est très limité voire inexistant. Ceci est essentiellement dû au faible potentiel de consommation de ses habitants et à l'évasion commerciale forte des résidents et des clientèles de flux.</li> </ul> <p>De plus, l'étude EPARECA a pris en compte le développement prochain de l'Intermarché avec une surface de vente de 2500 m2. Si ce projet venait à ne pas aboutir, les conclusions de l'étude seraient totalement à revoir.</p> <p>L'étude portait initialement sur les aspects marchands du quartier Pontreau Colline Saint-André. Le cabinet a réalisé des préconisations qui sortent majoritairement du champ commercial. Nous vous proposons ci-dessous de distinguer les différentes préconisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préconisation dans le champ commercial : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une boulangerie-snacking rue Pluvialut: Une action plus ciblée de prospection commerciale pour étudier la venue d'une boulangerie-snacking, par un démarchage direct auprès d'artisans niortais déjà installés, pourrait également être de nature à redynamiser le quartier en parallèle du projet de requalification urbaine.</li> <li>- Mise en place de casiers Amazon pour capter la clientèle de flux.</li> </ul> </li> </ul> |  |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préconisations dans le champ économique, essentiellement en lien avec l'ESS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'activités en lien avec l'économie sociale et solidaire : ressourcerie,</li> <li>- Création d'un centre pour métiers d'art (dans le local de l'ancien garage).</li> <li>- Inscription dans l'écosystème numérique niortais (qualifié de probabilité incertaine par le cabinet AID Observatoire).</li> </ul> </li> <li>• Préconisations hors-du-champ économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener une action foncière forte rue Pluvialt pour accompagner la mutation économique voire d'habitat</li> <li>- Création d'une conciergerie/ tiers-lieux de quartier en lien avec la Maison France Services</li> </ul> </li> </ul> <p>Concernant les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie, intégrer les préconisations et le plan d'actions du futur SDEC</p> |
|--|---|

|   |
|---|
| <p><b>Objectifs de l'action</b></p>   |
| <p>Identifier les services et les commerces à développer sur les quartiers prioritaires</p> <p>Accompagner le développement des opérateurs économiques importants des quartiers prioritaires</p> <p>Identifier les locaux à vocation commerciale et pallier leur vacance</p> <p>Pérenniser l'activité des commerces par des aides pour la mise en accessibilité</p> |

|  |
|--|
| <p><b>Portage</b></p>  |
| <p>- Portage par la CAN-Service Développement économique</p> |

|   |
|---|
| <p><b>Partenaires de l'action</b></p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité Départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)</li> <li>- Caisse des Dépôts et Consignations</li> <li>- Chambre de commerce et d'industrie (CCI79) et Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA79)</li> <li>- Ville de Niort</li> <li>- Conseil Régional</li> <li>- Bailleurs</li> <li>- Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)</li> <li>- Chambres consulaires</li> <li>- Région</li> </ul> |

**Effets attendus**

La consolidation des commerces et services existants

Le développement d'une nouvelle offre en commerces et en services (en particulier dans le quartier du Pontreau/Colline Saint André)

Une plus grande attractivité des quartiers ciblés, assurant une mixité d'usage et de fonction

La création d'emplois au niveau local

**Public ciblé**

Les créateurs d'entreprises souhaitant créer une activité dans un quartier prioritaire

Services et commerces existants

**Quartier(s) concerné(s)**

Tous les quartiers,

**Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence**

Action n°1

CAN-Direction Développement Economique : moyens logistiques, financiers et humains

Caisse des dépôts : moyens financiers (cofinancement de l'étude sur le Pontreau/Colline St André)

## PILIER TRANSVERSAL VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

---

### LES FICHES ACTION

---

---

### OBJECTIF STRATEGIQUE – FAVORISER LA CITOYENNETÉ

---

| Objectif stratégique transversal | N° fiche action | Titre de la fiche action                                |
|----------------------------------|-----------------|---|
| Favoriser la citoyenneté         | 38              | Mener des actions d'information civique                 |
| Favoriser la citoyenneté         | 39              | Permettre des temps de découverte et de sensibilisation |

| FICHE ACTION N°38       |  |
|-------------------------|--|
| Titre                   | Mener des actions d'information civique  |
| Pilier                  | <b>VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE</b>  |
| Orientation stratégique | <i>Favoriser la citoyenneté</i>  |
| Actions(s) concernée(s) | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le soutien et le développement des actions visant à donner ou redonner le cadre des valeurs de la République (groupe d'échange, projets portés par les jeunes, etc.)</li> <li>2. Faciliter l'accès à l'information aux droits et devoirs du citoyen (expositions, rencontres, inscription sur une liste électorale, citoyenneté européenne, etc.) auprès des jeunes des quartiers</li> <li>3. La diffusion des supports de communication dans les quartiers prioritaires visant à inciter le citoyen à s'inscrire sur les listes électorales et à user de son droit de vote</li> <li>4. Promouvoir et élargir l'éco-citoyenneté dans les écoles labellisées Eco-école (Coubertin et Ferry) (Programme international d'éducation au développement durable)</li> </ol> |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Renforcer la citoyenneté.</p> <p>Favoriser l'adhésion à des valeurs partagées et la participation à la vie de la cité.</p> <p>Faire vivre l'égalité : donner les mêmes opportunités à chacun et imposer les mêmes règles à tous.</p> <p>Lutter contre la radicalisation.</p> <p>Favoriser la compréhension des enjeux interculturels.</p> |

| Portage  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action concernée n° 1</b> : DDCSPP <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions concernées :</li> <li>○ Fonction du ou des référents(es) :</li> </ul> </li> <br/> <li>- <b>Action concernée n° 2</b> : Mission Locale : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions concernées : Mission Locale Sud Deux-Sèvres</li> <li>○ Fonction du ou des référents(es) : Directeur(trice) de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres</li> </ul> </li> <br/> <li>- <b>Action concernée n° 3</b> : Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions concernées : Formalités citoyennes</li> <li>○ Fonction du ou des référents(es) :</li> </ul> </li> <br/> <li>- <b>Action concernée n° 4</b> : Education Nationale et Ville de Niort (opérateur) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions concernées : Education</li> <li>○ Fonction du ou des référents(es) :</li> </ul> </li> </ul> |

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>Partenaires de l'action</b>      |
| - Toutes institutions et opérateurs |

|  |
|--|
| <b>Effets attendus</b>   |
| Une meilleure participation des habitants des quartiers prioritaires aux élections<br>Une plus grande veille sur les risques de radicalisation dans la cellule familiale et par les acteurs du quotidien |

|                     |
|---------------------|
| <b>Public ciblé</b> |
| Tout public         |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>  |
| Tous les quartiers prioritaires |

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
| Action n°1   |   |
| Action n°2   | - Mission Locale :<br>o Moyens humains  |
| Action n°3   | - Ville de Niort :<br>o Moyens humains : préparation des supports de communication  |
| Action n°4   | - Education Nationale :<br>- Ville de Niort :<br>o Dispositifs : 3 <sup>ème</sup> axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers<br>o Moyens humains : Coordinateur(trice), référent(e), parents, enseignants, parents d'élèves, éco-animateurs(trices), diététicien(ne) et équipe de restauration |

|   |  |
|---|--|
| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |  |
| Action n°1                              |  |
| Action n°2                              |  |
| Action n°3                              |  |

|            |  |
|------------|--|
| Action n°4 |  |
|------------|--|

| Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action |                                      |
|--|--------------------------------------|
| Action n°1   |                                      |
| Action n°2   |                                      |
| Action n°3   | Année scolaire (avant les élections) |
| Action n°4   | Année scolaire                       |

|  |
|--|
| <b>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs</b> |
|--|

**Indicateurs quantitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Nombre d'actions de sensibilisation au civisme réalisées             | Annuelle   | DDCSPP  |
| Action n°1 : Nombre de participants selon le QPV                                | Annuelle   | DDCSPP  |
| Action 3 : Taux de participation aux élections                                  | Annuelle   | Ville de Niort  |
| Action «3 : Evolution des inscriptions aux bureaux de vote par genre            | Annuelle   | Ville de Niort  |
| Action 4 : Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du programme Eco-école | Annuelle   | Ville de Niort<br>(Direction de l'Education)                                    |
| Action 4 : Nombre d'établissements participants au programme Eco-école          | Annuelle   | Education Nationale   |

**Indicateurs qualitatifs**

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>  | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|--|--|---|
| Action n°4 : Nombre de participants et partenaires impliqués dans le programme Eco école |  | Ville de Niort, Education   |

| FICHE ACTION N°39       |  |
|-------------------------|--|
| Titre                   | Permettre des temps de découverte et de sensibilisation  |
| Pilier                  | <b>VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE</b>  |
| Orientation stratégique | <i>Favoriser la citoyenneté</i>  |
| Action(s) concernée(s)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préparer à l'entrée à la vie citoyenne</li> <li>2. La mise en place « Rallye citoyens » ou semaine citoyenne organisés par les jeunes de quartiers via les centres socioculturels (action d'animation interministérielle)</li> <li>3. La poursuite des actions de découverte des métiers de l'espace public à destination des 5 écoles des quartiers prioritaires (Action à rapprocher avec l'OS 5 « Prévention de la délinquance »)</li> <li>4. Favoriser la sensibilisation des professionnels aux risques de radicalisation dans un objectif de donner aux familles et aux acteurs du quotidien les clés de lecture nécessaires pour identifier les premiers signaux d'alerte</li> <li>5. Favoriser l'éducation à la sécurité routière lors de l'accueil périscolaire (Action à rapprocher avec l'OS 5 « Prévention de la délinquance »)</li> </ol> |

| Objectifs de l'action  |
|--|
| <p>Renforcer la citoyenneté.</p> <p>Favoriser l'adhésion à des valeurs partagées et la participation à la vie de la cité.</p> <p>Faire vivre l'égalité : donner les mêmes opportunités à chacun et imposer les mêmes règles à tous.</p> <p>Lutter contre la radicalisation.</p> <p>Favoriser la compréhension des enjeux interculturels.</p> |

| Portage   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action concernée n° 1 et 4</b> : Services de l'Etat, Préfecture</li> <li>- <b>Action concernée n° 2</b> : Centre socioculturels et CAN <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction concernée: Direction Cohésion Sociale et Insertion (dans le cadre de l'appel à projet)</li> </ul> </li> <li>- <b>Action concernée n° 3 et 5</b> : Ville de Niort <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction concernée : Direction de l'Education</li> </ul> </li> </ul> |

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>Partenaires de l'action</b>      |
| - Toutes institutions et opérateurs |

|  |
|--|
| <b>Effets attendus</b>   |
| Une meilleure participation des habitants des quartiers prioritaires aux élections<br>Une plus grande veille sur les risques de radicalisation dans la cellule familiale et par les acteurs du quotidien |

|                     |
|---------------------|
| <b>Public ciblé</b> |
| Tout public         |

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Quartier(s) concerné(s)</b>  |
| Tous les quartiers prioritaires |

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens (techniques, humains, financiers...) de droit commun mobilisés et leurs cadres et dispositifs de référence</b> |   |
| Action n°1   | - Préfecture : Moyens humains   |
| Action n°3   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dispositif : 3ème axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers</li> <li>o Moyens humains et financiers : moyens du périscolaire (moyens humains et de coordination de la ville de Niort)</li> </ul> </li> <li>- CAN : moyens humains</li> <li>- HSDS : moyens humains: mise à disposition d'agents (variable selon les années)</li> </ul> |
| Action n°4   | - Services de l'Etat : Moyens à préciser  |
| Action n°5   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Niort, Préfecture, Direction départementale de la sécurité publique, MAIF (Service Prévention routière): moyens humains <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers (Ville de Niort)</li> </ul> </li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Crédits spécifiques mobilisables</b> |   |
| Action n°1                              |   |
| Action n°2                              | Crédits spécifiques de la politique de la ville |
| Action n°3                              |   |
| Action n°4                              |   |
| Action n°5                              |   |

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Proposition de calendrier de mise en œuvre de l'action</b> |                |
| Action n°1  | Année scolaire |

|            |                |
|------------|----------------|
| Action n°2 |                |
| Action n°3 | Année scolaire |
| Action n°4 |                |
| Action n°5 | Année scolaire |

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les valeurs cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i>   | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|---|--|---|
| Action 1 : Nombre d'élèves participants aux cérémonies d'accueil à la citoyenneté française | Annuelle   | Education Nationale (Etablissements scolaires)                                  |
| Action 3 : Nombre d'actions de découverte des métiers de l'espace public                    | Annuelle   | Ville de Niort, Education   |
| Action 3 : Nombre de participants selon les écoles des QPV                                  | Annuelle   | Ville de Niort, Education   |
| Action 3 : Nombre d'enfants inscrits aux ateliers   | Annuelle   | Ville de Niort, Education   |
| Action 3 : Nombre d'ateliers menés  | Annuelle   | Ville de Niort, Education   |

### Indicateurs qualitatifs

Préciser les indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation et résultat). **La disponibilité des indicateurs doit être effective.**

Préciser (si-possible les données cibles d'ici 2020)

| <i>Propositions d'indicateurs</i> | <i>Fréquence de disponibilité (année, trimestre)</i> | <i>Service(s) partenaires(s) référent(s) dans la production de l'indicateur</i> |
|-----------------------------------|--|---|
|                                   |  |   |

